

Version définitive



DÉLIBÉRATION du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DAG : SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

Réunion du 10 OCTOBRE 2025

Le 10 octobre 2025 à 08 heures 30, la Conseil Départemental s'est réuni à ~~Château des Comtes de la Marche à Guéret~~, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse. Le secrétariat a été assuré par Mme Catherine GRAVERON.

Nombre de conseillers, membres du Conseil Départemental en exercice au jour de la séance : 30

Liste des élus présents :

M. Eric BODEAU
Mme Marie-Christine BUNLON
Mme Delphine CHARTRAIN
Mme Lucette CHENIER
Mme Laurence CHEVREUX
Mme Mary-Line GEOFFRE
Mme Catherine DEFEMME
M. Patrice FILLOUX
M. Franck FOULON
M. Thierry GAILLARD
Mme Marie-France GALBRUN
Mme Catherine GRAVERON
Mme Marinette JOUANNETAUD
M. Jean-Luc LEGER
M. Jean-Jacques LOZACH
M. Guy MARSALEIX, jusqu'à 10h40, à partir de 11h45
M. Valéry MARTIN
M. Patrice MORANCAIS
Mme Renée NICOUX
Mme Isabelle PENICAUD
Mme Hélène PILAT
M. Jérémie SAUTY
Mme Valérie SIMONET
M. Nicolas SIMONNET

Liste des élus ayant donné pouvoir :

M. Philippe BAYOL, à Mme Lucette CHENIER
M. Thierry BOURGUIGNON, à Mme Isabelle PENICAUD
M. Laurent DAULNY, à M. Thierry GAILLARD
Mme Hélène FAIVRE, à M. Jérémie SAUTY
M. Bertrand LABAR, à Delphine CHARTRAIN
M. Guy MARSALEIX, à Mme Hélène PILAT, à partir de 10h40, jusqu'à 11h45
Mme Renée NICOUX, à M. Jean-Luc LEGER
Mme Marie-Thérèse VIALLE, à M. Nicolas SIMONNET

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je désigne M^{me} Catherine GRAVERON comme Secrétaire de séance.

(M^{me} GRAVERON, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

M^{me} GRAVERON, Secrétaire de séance. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Lucette CHÉNIER, M. Thierry BOURGUIGNON à M^{me} Isabelle PÉNICAUD, M. Laurent DAULNY à M^{me} Catherine DEFEMME, M^{me} Hélène FAIVRE à M. Jérémy SAUTY, M. Bertrand LABAR à M^{me} Delphine CHARTRAIN, M^{me} Renée NICOUX à M. Jean-Luc LÉGER et M^{me} Marie-Thérèse VIALLE à M. Nicolas SIMONNET.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je précise que M. LABAR et M. DAULNY, Président et Vice-président du SDIS, assistent au Congrès national annuel des sapeurs-pompiers qui se tient au Mans.

Je vous invite à signer la feuille de présence.

SOMMAIRE

VŒUX ET MOTIONS.....

DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE.....

DISCOURS PRÉSIDENTS DE GROUPE.....

CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines

1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 4 JUILLET 2025.....	30
2 COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DE LA COMMISSION INTÉRIEURE N°3 - ACTUALISATION.....	32
3 REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT - ACTUALISATION.....	36
4 BUDGET ANNEXE 2025 - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.....	42
5 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES CONCLUS ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT.....	46
6 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS.....	50

CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports

7 CONVENTIONS DE FINANCEMENTS POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI ET RELATIVES À L'ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN CREUSE.....	60
8 MODIFICATIONS DES DUREES ET MONTANTS DE SUSPENSION ET SUPPRESSION DE L'ALLOCATION RSA.....	74
9 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - DOMO CREUSE ASSISTANCE.....	78
10 CHOIX DU DELEGATAIRE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE EN FAVEUR DU PUBLIC EN PERTE D'AUTONOMIE SUR LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET MODALITES DE MISE EN OEUVE DU NOUVEAU CONTRAT.....	85
11 VALIDATION DU CADRE D'ADHÉSION DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT HABITAT INCLUSIF 2025.....	89
12 PLAN ANNUEL D'ACTIONS DE PRÉVENTION 2025 DE LA CFPPA - AJUSTEMENT ENVELOPPE CNSA.....	91
13 CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LA BASE DE DONNEES NATIONALE DES AGREMENTS EN VUE D'ADOPTION.....	95
14 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES 2026 - SUBVENTION SPECIFIQUE EPS (EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE) - PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS (NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE) - CODIFICATION RCBC (RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE).....	103

CD - Solidarités territoriales et Développement durable

15 RÈGLEMENT D'AIDE DÉPARTEMENTALE DES ÉCHANGES AMBULANTS ET VENTES DE PETITES PARCELLES.....	111
16 CONVENTION CADRE AGENCE DE L'EAU - CONSEIL DÉPARTEMENTAL 2025 - 2027.....	116
17 CONVENTION 2025 D'AIDE EN FAVEUR DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE.....	118

CD - Numérique et Mobilités

18 ORGANISATION DE L'ASTREINTE TERRITORIALE 2025/2026.....	122
19 ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE 2025/2026.....	129

DÉPÔT DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder au dépôt des vœux et motions, qui sont en train de vous être distribués.

J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

SITUATION FINANCIÈRE DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

**Motion présentée par M. Franck FOULON
Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique,
des finances et des bâtiments
Conseiller départemental du canton de BOUSSAC,**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Depuis plusieurs années, les Conseils départementaux, dépendants financièrement des dotations de l'État, alertent celui-ci de la dégradation de leur situation financière.

« Si l'impérieuse nécessité de l'autonomie fiscale des Conseils départementaux ne peut être atteinte que par la mise en place) que par la mise en place d'un financement robuste, évolutif et pérenne des AIS et de l'ASE, la maîtrise des dépenses sociales est un enjeu au moins aussi important. En effet, les hausses de dépenses sociales sont continues depuis plusieurs années, venant entamer l'épargne brute du Conseil départemental et, en conséquence, les dépenses d'investissements. Selon la Direction générale des collectivités territoriales, les dépenses d'investissements des Conseils départementaux baisseront de 9,6 % en 2025 par rapport à l'année précédente. Ce sont ainsi des routes, des collèges, des casernes du SDIS qui ne seront pas rénovés en raison de la réduction des dépenses d'investissement.

« Depuis dix ans, la situation financière du Conseil départemental de la Creuse s'était améliorée, permettant de dégager un excédent cumulé de 32 millions d'euros à la fin de l'année 2023. Durant cette même période, la capacité de désendettement était passée de 12,2 années à 4,7 années. Cependant, entre 2024 et 2025, le Département de la Creuse a vu, sans pouvoir agir, ses recettes chuter de 14,7 millions d'euros et ses dépenses de fonctionnement augmenter de 4,7 millions d'euros. Bien que les réserves accumulées depuis dix ans permettent d'amortir le choc, elles ne sont pas infinies.

« **C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,**

« **Demande à M^{me} ou M. le Premier ministre de :**

- **Garantir** la pérennité financière des Conseils départementaux,
- **Rationaliser** la dépense sociale,
- **Permettre** aux Conseils départementaux de trouver de nouvelles recettes. »

(La motion est renvoyée en première commission.)

POUR LA RECONNAISSANCE DU RÔLE DES DÉPARTEMENTS DANS LA POLITIQUE TOURISTIQUE

Motion présentée par M^{me} Catherine DEFEMME
Vice-présidente du Conseil départemental
Conseillère départementale du canton d'AHUN
Présidente de Creuse Tourisme

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – La motion se lit ainsi :

« Dans un contexte d'instabilité gouvernementale et de réformes envisagées des compétences locales, le Conseil départemental de la Creuse réaffirme le rôle essentiel des Départements dans la définition et la mise en œuvre d'une politique touristique ambitieuse, durable et ancrée dans l'identité de chaque territoire.

« Le tourisme constitue un levier majeur de développement économique, d'attractivité et d'emploi. Forts de plus de 2 000 destinations touristiques, les Départements disposent d'une connaissance fine des ressources locales et d'une capacité unique à coordonner les acteurs autour d'une stratégie respectueuse des patrimoines naturels, culturels et humains.

« Affaiblir ou transférer la compétence touristique des Départements reviendrait à fragiliser la cohérence territoriale et à diluer les dynamiques locales. En complémentarité avec les communes et les intercommunalités, les Départements garantissent une approche globale, équilibrée et innovante, intégrant les enjeux environnementaux, numériques et inclusifs.

« C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Demande à M^{me} ou M. le Premier ministre de conforter le Département dans son rôle d'acteur de référence du tourisme de demain. »

(La motion est renvoyée en deuxième commission.)

RÉOUVERTURE DU SERVICE DE RADIOTHÉRAPIE DE L'HÔPITAL DE GUÉRET

**Motion présentée par M. Guy MARSALEIX
Conseiller départemental du canton de BONNAT,**

M. MARSALEIX. – Elle est ainsi rédigée :

« Depuis le 10 février dernier, le service de radiothérapie du centre hospitalier de Guéret est fermé faute de personnel soignant qualifié. Cela fait donc plusieurs mois que les Creusois sont sans solution pour se soigner localement, alors même que le centre hospitalier est équipé du matériel le plus moderne. Les patients doivent donc se rendre à Limoges, Châteauroux ou Clermont-Ferrand, générant stress et fatigue, afin d'être soignés.

« Si un radiothérapeute a pu être recruté, le recrutement d'un radiophysicien fait toujours défaut pour permettre la réouverture du service. À ce jour, les patients demeurent sans information d'une quelconque date de réouverture du service et sont laissés en grande difficulté, face à des pathologies graves qui nécessitent des soins urgents et de proximité.

« C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 10 octobre 2025,

« Demande à M^{me} ou M. le Premier ministre de prendre toutes les mesures pour qu'un radiophysicien puisse être recruté, afin d'assurer cette mission de service public auprès des patients creusois. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En ce jour, introduire « M^{me} ou M. le Premier ministre » dans nos vœux et motions n'est pas une simple figure de style, nous sommes toujours dans l'attente de la nomination d'une ou d'un Premier ministre. L'annonce sera peut-être pour ce soir.

POUR L'AVENIR MÉDICAL DE LA CREUSE

**Motion présentée par M. Patrice MORANÇAIS,
Conseiller départemental du canton de GOUZON**

M. MORANÇAIS. – Cette motion est ainsi rédigée :

« En quatre mois, deux médecins généralistes auront quitté notre territoire de l'est creusois. Ces départs, sans aucune piste de succession, laissent de nombreux patients totalement démunis et quasiment sans aucune solution alternative. Ces départs viennent s'ajouter à une sous-densité médicale importante dans l'ensemble du Département, malgré de forts investissements de l'ensemble des collectivités et professionnels de santé.

« Depuis des années, communes, intercommunalités et le Département investissent massivement – création de maisons de santé et cabinets pluriprofessionnels, aménagement et hébergement pour étudiants et internes, soutien à la formation et aux bourses pour attirer de jeunes professionnels. Ces efforts, s'ils ont contribué au maintien d'un maillage de proximité ne suffisent plus. Aujourd'hui, il est nécessaire d'aller plus loin.

« Les élus que nous sommes sont démunis et nous ne savons vraiment plus quelles solutions apporter pour pallier ce retrait brutal de d'offre et d'accès aux soins. Notre inquiétude est grande de voir les autres professionnels de santé – pharmacies, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes... – quitter la Creuse faute d'une présence de médecins prescripteurs.

« Le Conseil départemental, l'AMAC et l'AMR ont adressé collectivement, le 15 septembre 2025, un courrier commun au Directeur régional de l'ARS et au Premier ministre LECORNU pour demander le classement de l'ensemble du département en zone d'intervention prioritaire (ZIP). Cette demande exceptionnelle répond à la situation critique à laquelle sont actuellement confrontés les Creusois. Afin de permettre le déploiement uniforme des aides à l'installation, exonérations sociales et incitations pour les jeunes médecins, il est nécessaire que l'ensemble des communes de la Creuse soient classées en ZIP.

« Enfin, fidèle à son esprit d'innovation, la Creuse s'est portée volontaire pour devenir territoire pilote du projet France Santé, et démontrer qu'une organisation coordonnée des soins en zone rurale peut garantir l'égalité d'accès aux soins pour tous.

« C'est pourquoi le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 10 octobre 2025,

« Demande à M. le Premier ministre :

- de permettre le classement de l'ensemble du Département de la Creuse en Zone d'Intervention Prioritaire ;
- de prendre ses responsabilités, en tant qu'autorité compétente, en instaurant une forme de coercition à l'installation médicale. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

POUR LA RÉVISION DU « ZONAGE MÉDECINS »

**Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER
Conseiller départemental du canton de FELLETIN**

M. LÉGER. – Je vous en donne lecture :

« Lors de la dernière réunion du Conseil territorial de santé figurait à l'ordre du jour la révision du « zonage médecins ». La carte et le tableau proposaient que seul le territoire d'AUBUSSON-FELLETIN – qui, en fait, remonte jusqu'à GOUZON – demeure classé en ZAC, zone d'action complémentaire. Tous les autres territoires creusois seraient en ZIP, zone d'intervention prioritaire. La différence est notable pour l'installation d'un médecin puisque, si certaines aides sont communes aux ZIP et aux ZAC, en revanche, en ZIP, les aides sont plus importantes :

- une majoration du forfait médecin de 10 à 50 % à partir du 1er janvier 2026 ;
- le versement d'une aide ponctuelle de 10 000 €, contre 5 000 € en ZAC ;
- la prise en charge des cotisations sociales durant 24 mois pour les médecins installés dans un délai de trois ans à compter de l'obtention du diplôme ;
- l'exonération partielle de l'impôt sur le revenu des rémunérations perçues au titre de la permanence des soins ambulatoires – 60 jours maximum par an.

« La définition du zonage repose sur un calcul très savant pour déterminer l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée, laquelle repose à son tour sur le temps d'accès au praticien, l'offre médicale de proximité, l'activité de chaque médecin...

« Après tous ces calculs, le secteur d'AUBUSSON-FELLETIN se retrouverait donc le seul classé en ZAC.

« Par ailleurs, la révision du zonage pour 2026 repose sur des chiffres de 2023.

« Heureusement l'ARS de Nouvelle-Aquitaine dispose officiellement d'une marge d'adaptation régionale. Aucun habitant, aucun patient ne pourrait comprendre que le secteur du Sud creusois soit le seul pénalisé par cette révision, d'autant plus que, depuis 2023, des médecins ont cessé leur activité. Ces cessations n'ont pas été compensées par autant d'installations, comme le montre un solde de moins cinq médecins entre 2022 et août 2025 sur tout le secteur. Cette baisse va s'aggraver dans les mois à venir.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 octobre 2025,

« Demande à l'ARS que ce projet de zonage des installations des médecins soit revu dans le sens d'une complète égalité territoriale. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée en troisième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous poursuivons dans la santé, avec la motion d'urgence déposée par M. LOZACH.

M. LOZACH. – Mais, en l'occurrence, il s'agit de santé animale.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Oui, mais « one health », pour reprendre les propos du Président ROUSSET !

POUR LA CRÉATION D'UNE ÉCOLE VÉTÉRINAIRE

**Motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH,
Conseiller départemental du canton de BOURGANEUF**

M. LOZACH. – Elle est ainsi rédigée :

« **Considérant** que plus de la moitié des vétérinaires exerçant en France, aujourd'hui, ont été formés à l'étranger ;

« **Considérant** que 53 % des primo-inscrits à l'ordre national des vétérinaires sont diplômés d'une école étrangère, notamment de Belgique, d'Espagne et de Roumanie ;

« **Considérant** que des écoles privées se créent – par exemple, à Rouen avec une école vétérinaire privée où l'année d'étude est facturée 18 000 € – mais répondent seulement en partie au besoin de formation non absorbé par les quatre écoles publiques ;

« **Considérant** la volonté exprimée régulièrement par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour qu'une école vétérinaire voie le jour à LIMOGES, au cœur du Limousin, terre d'élevage ;

« **Considérant** que la Région, volontariste et engagée pour ce dossier, est déterminée à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour sa réalisation ;

« **Considérant** que le bâtiment Omega Health, dont la première pierre a été posée à Limoges le 30 septembre dernier, pourrait accueillir dès la rentrée 2026 la sixième année de formation avant de déployer ensuite les autres années ;

« **Considérant** qu'un accord de principe pour la création de la sixième année à LIMOGES avait été donné par M. François BAYROU, alors Premier ministre ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 octobre 2025,**

« **Demande à l'État** de valider la création d'une école vétérinaire à LIMOGES. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée en troisième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous passons à des problématiques relatives au manque d'encadrement au sein des collèges de l'Éducation nationale.

MANQUE D'ENCADREMENT AU SEIN DE COLLÈGES CREUSOIS

**Motion présentée par M^{me} Delphine CHARTRAIN
Conseillère départementale du canton de GRAND-BOURG**

M^{me} CHARTRAIN. – Elle se lit ainsi :

« Depuis plusieurs années, la santé des jeunes de France se dégrade, et plus spécialement leur santé mentale. Celle-ci doit faire l'objet d'une préoccupation particulière.

« Dans certains collèges de Creuse, l'infirmier(ère) scolaire n'est présent(e) qu'un seul jour par semaine, le (la) psychologue de l'éducation nationale qu'un jour par mois, avec parfois l'absence de conseiller principal d'éducation pendant la moitié de la semaine. Cette accumulation d'absences de ces personnels dans certains collèges nuit à la bonne prise en charge des élèves en cas de difficultés et contribue à dégrader les conditions de travail des personnels de ces collèges. Ainsi, le manque de personnels d'encadrement des collégiens, notamment en santé, est préjudiciable pour leur épanouissement et leur réussite scolaire.

« Enfin, le renforcement de la présence de professionnels de santé au sein des collèges ainsi que des conseillers principaux d'éducation ne peut que rejoindre le travail lancé par l'État cet automne dans le développement des compétences psychosociales (CPS) en Creuse, qui s'inscrit dans la poursuite de celui engagé par le Conseil départemental depuis plusieurs années déjà.

« C'est pourquoi le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 10 octobre 2025,

« **Demande à M^{me} ou M. le Premier ministre :**

- **de renforcer** le nombre de psychologues et d'infirmières de l'éducation nationale dans les collèges de Creuse,
- **d'augmenter** le temps de présence des CPE dans les collèges où n'y en a pas à temps plein.

(Cette motion est renvoyée en troisième commission.)

AVENIR DE LA LIGNE POLT

Motion d'urgence présentée par Marie-France GALBRUN et Patrice FILLOUX, Conseillers départementaux du canton de LA SOUTERRAINE

M^{me} GALBRUN. – Je vous en donne lecture :

« Suppressions de trains et dysfonctionnements du matériel ferroviaire caractérisent depuis trop longtemps la ligne ferroviaire POLT. Faute d'entretien et de renouvellement, les locomotives tombent en panne. Les retards peuvent atteindre plusieurs heures, alors que la qualité, la régularité et la fiabilité de l'offre ferroviaire constituent un enjeu d'égalité territoriale. Parallèlement, une mauvaise organisation des travaux de rénovation de la ligne par SNCF Réseau aboutit à des suppressions durables du service : depuis la fin avril, d'importants travaux affectent la ligne dans le Loiret et la circulation est totalement interrompue en journée, depuis le mois d'août. À la dégradation continue du service, aux défaillances du matériel et aux suppressions de trains s'ajoute un sous-financement du schéma directeur de la ligne, marqué par des retards et par la question de date de livraison des rames Oxygène.

« **Considérant** que les usagers de la ligne POLT subissent des avaries et incidents techniques, des suppressions de trains et des retards à répétition ; considérant qu'usagers, élus et acteurs économiques sont alarmés par la chute de l'attractivité et de l'accessibilité territoriales ainsi provoquée par des problèmes structurels et par une planification inadéquate des travaux de rénovation de la ligne ;

« **Considérant** que cette situation contredit tant les objectifs proclamés par l'État d'un véritable pacte d'attractivité et de développement pour la Creuse que le statut de train d'équilibre du territoire (TET) de la ligne POLT ; considérant que cette dernière constitue non seulement un axe national stratégique et structurant, mais une ligne vitale d'aménagement et de cohésion du territoire ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 octobre 2025,**

« **Demande à M. le Premier ministre** de veiller à ce que la ligne POLT redevienne une liaison ferroviaire performante, et à cette fin :

- **de donner** à la SNCF les moyens nécessaires à une parfaite maintenance du matériel roulant et des locomotives afin d'assurer un service régulier, ponctuel et fiable ;
- **de veiller** à la mise en œuvre d'un second schéma directeur pourvu de financements adaptés et assurant un net accroissement du nombre de dessertes ainsi que des tarifs attractifs ; d'intégrer à ces fins la ligne POLT au plan d'investissement dans les infrastructures de transports présenté en 2023 dans le cadre de la « planification écologique » ;
- **d'accélérer et d'amplifier** la modernisation de la ligne afin qu'elle soit achevée d'ici 2030 avec des tarifs réduits pour les voyageurs en compensation des impacts négatifs des travaux sur la qualité du service ;
- **de remettre** en place les agents d'accueil et de sécurité ferroviaire à la gare de LA SOUTERRAINE et d'accroître la desserte quotidienne de celle-ci.

(Cette motion est renvoyée en cinquième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose, comme à notre habitude que les membres de commissions concernées par ces motions les examinent lors de notre pause déjeuner afin que puissions les voter en fin de séance.

DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE

Hommage à Armelle MARTIN

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, Vice-présidents, chers collègues, mesdames et messieurs les directeurs et chefs de service, mesdames et messieurs, je vous propose de débuter notre séance plénière d'automne en rendant un hommage à notre collègue trop tôt disparue, Armelle MARTIN, personnalité engagée de la vie sociale et politique creusoise.

Armelle laisse le souvenir d'une femme ancrée dans les réalités locales. Son parcours d'élue était riche : adjointe au maire de SAINT-VAURY depuis 2001, conseillère communautaire puis vice-présidente de l'Agglomération du Grand Guéret où elle avait été successivement en charge du tourisme et de la petite enfance, domaine auquel elle consacrait une attention toute particulière. Elle avait également exercé les fonctions de vice-présidente de l'ancienne région Limousin, en portant notamment les enjeux liés à la formation. Elle avait, par ailleurs, mené une carrière de conseillère en formation continue et professionnelle au sein du Greta Limousin, contribuant au développement de l'offre de formation pour adultes, d'où son implication, dont nous parlions hier encore avec Patrice MORANÇAIS, dans les questions de retour à l'emploi et d'insertion.

Son départ, laisse au fond de chacun d'entre nous de chaleureux et amicaux souvenirs. C'est donc au nom du Conseil départemental que nous adressons une nouvelle fois à sa famille, à ses proches et à ses amis nos pensées les plus attristées. Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire. (Les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minute de silence.)

La parole est à M. Jean-Luc LÉGER.

M. LÉGER. – Madame la Présidente, comme vous nous l'avez proposé, bien logiquement, ai-je envie de dire, en tant que président et au nom du groupe de la gauche, mais j'imagine au nom de tout le monde au sein de cette assemblée, nous rendons hommage à Armelle MARTIN.

Rendre hommage à Armelle est un exercice difficile d'un point de vue affectif, surtout pour ceux qui l'ont le mieux connue mais, au-delà, pour chacun d'entre nous, car ne pouvons qu'être très touchés par la disparition brutale et prématurée d'une collègue, c'est également un exercice difficile car il faut, moralement, prendre toutes les précautions pour qu'un hommage soit digne. Il convient donc d'être à la fois sincère et sobre.

La disparition d'Armelle nous invite à l'humilité, car elle montre ce que nous oublions souvent, à savoir que nous sommes peu de chose, et, en même temps, elle montre que nous sommes beaucoup pour ceux qui nous sont attachés. Notre première pensée va donc à la famille d'Armelle, frappée par le malheur. Nous n'oubliions pas non plus ses proches, amis ou collègues. Je pense ici notamment à Philippe BAYOL qui a vu partir si vite son binôme, son adjointe en même temps que son amie.

Armelle nous laissera le souvenir d'une élue engagée – vous l'avez dit, madame la Présidente –, engagée dans ses différents mandats pour sa commune, pour le Conseil départemental, pour le Conseil régional et pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret, sans oublier la suppléance de Jean-Jacques LOZACH en tant que sénateur.

Son engagement reposait sur des valeurs fortes, des valeurs humanistes qui forment un socle solide pour bâtir au service des autres. Solide sur les valeurs, Armelle n'en était pas moins quelqu'un d'ouvert, sans œillères. Son engagement était plus précisément socialiste, comme une conviction profonde, et malgré les aléas des succès et des échecs, Armelle était une femme debout, une femme de caractère qui savait faire front aux difficultés qui ne manquent pas quand on assure des mandats et que l'on mène des batailles politiques. À ce sujet, la vie politique se révèle parfois d'une férocité qui oblige à se forger une carapace, mais toute carapace a des failles ; nous restons des femmes et des hommes. Le décès brutal d'Armelle nous le rappelle, et nous ne l'oublierons pas.

Aujourd'hui, nous disons à nouveau au revoir à notre ancienne collègue Mme CHÉNIER avec respect pour ce qu'elle fut. Lucette CHÉNIER arrive parmi nous dans des circonstances bien particulières, mais nous lui souhaitons chaleureusement la bienvenue.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci, monsieur LÉGER. Comme vous l'avez précisé, nous accueillons, ce jour en notre Assemblée, celle qui était sa remplaçante, désormais Conseillère départementale du canton de SAINT-VAURY, M^{me} Lucette CHÉNIER.

Merci et bienvenue dans notre Assemblée, madame CHÉNIER. Nous nous sommes rencontrées fin juillet, à l'occasion du passage dans votre commune de l'étape POITIERS-GUÉRET du Tour de France féminin, succès populaire assuré à BUSSIÈRE-DUNOISE, avec nos agricultrices creusoises et leurs animations, comme dans les autres communes traversées par cette course qui s'est déployée sur les magnifiques petites routes sinuueuses du MAUPUY avant une très belle arrivée au cœur de GUÉRET. Je tiens à saluer les municipalités, les associations, les sportifs, les Creusois qui ont fait de cette journée un merveilleux moment de convivialité et de partage avec un final qui s'est prolongé jusque tard dans la soirée sur la Place Bonnyaud, qui avait tout d'une fête populaire très réussie.

M^{me} CHÉNIER est aussi une infirmière libérale, retraitée, qui connaît la problématique de l'accès à l'offre de soins, cette offre qui s'étoile peu à peu dans notre département lorsque le médecin prend sa retraite sans trouver de successeur. Nous avons d'ailleurs accompagné la CPTS et les cabinets infirmiers du secteur dans leur recherche de solutions ainsi que dans la mise en place d'une offre de téléconsultation assistée mobile. La pharmacienne de BUSSIÈRE-DUNOISE participait aussi à la journée que nous avons organisée à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris, la semaine dernière, pour l'opération « Paris, je te quitte ! » visant à rencontrer des professionnels du monde de la santé candidats à l'installation en Creuse, séquence préparée avec soin et animée par nos équipes Accueil-Attractivité accompagnées de médecins et autres soignants creusois qui avaient fait le déplacement pour promouvoir leurs conditions d'exercice, en équipe de soins, dans notre département.

Tout cela a été évoqué dans les vœux et motions. Encore faut-il que les accords entre la Caisse nationale d'assurance maladie et les syndicats de médecins n'aient pas pour conséquence la mise en place de zonages discriminants en matière d'aides financières à l'installation dans un département très sous-doté comme le nôtre ! J'ose fortement espérer que nos courriers à l'attention d'un futur ministre de la Santé, mais surtout auprès du Directeur régional de l'ARS de Nouvelle-Aquitaine auront été entendus quant à ce classement dont sont exclus des bourgs importants, comme GOUZON, LAVAUX-LES-MINES, CHÉNÉRAILLES, BELLEGARDE-EN-MARCHE, SAINT-GEORGES-LA-POUGE, SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS, AUBUSSON, FELLETIN, peut-être même VALLIÈRE, où existent des cabinets médicaux ou des maisons de santé. C'est inacceptable, d'autant que ce zonage se fonde sur des critères démographiques médicaux de 2022-2023, largement dégradés depuis !

Nous attendons désormais le retour de Direction générale de l'ARS avec impatience. Pour ce qui est d'un retour ministériel, c'est une autre affaire car, en effet, c'est dans un climat de crise politique considérée comme majeure que s'inscrivent nos actions et les rapports que nous examinerons aujourd'hui.

Instabilité, incertitudes, inquiétudes grandissantes, un troisième Premier ministre en un an, ce dernier démissionnaire au bout de trois semaines, un gouvernement qui n'aura eu que quatorze heures d'existence, et un pays plongé dans le plus grand flou institutionnel alors que le Parlement devrait être au travail pour préparer les budgets de la France et de la Sécurité sociale.

Nos collectivités, nos Conseils départementaux, eux, mesdames et messieurs les Députés, n'ont pas le luxe d'attendre : nous devons continuer à agir chaque jour pour les Français, les plus fragiles en premier lieu, mais aussi continuer à porter les investissements nécessaires et attendus. Quand la République est fragilisée à la tête de l'État et dans ses institutions, heureusement qu'elle continue à tenir dans les territoires, grâce aux collectivités locales et à leurs élus engagés. Mais pour combien de temps ?...

Nous sommes, Départements, dépendants à plus de 90 % des crédits d'État quant à nos recettes ; cela a été le choix de ceux qui nous ont gouvernés ces dernières années. Alors, qu'ils assument leurs responsabilités ! Nous ne pouvons accepter de subir les conséquences, pour les Creusois que nous accompagnons chaque jour, de cette incurie parisienne. Que se va-t-il se passer aujourd'hui : une nouvelle nomination ? D'un nouveau Premier ministre ? Puis un nouveau gouvernement ? Qui durera, ou pas ? Qui présentera un projet de budget ? Qui sera voté avant la fin de l'année ?

Que de questions sans réponse !

Plus le temps passe, chers collègues, plus je crains que ne nous nourrissons de voir, un jour, un vrai contrat de confiance entre l'État et les Départements.

Il convient donc de rappeler à nouveau, inlassablement, que, plus que jamais, le temps est à la prudence et, dans une vision rigoureuse de la gestion des deniers publics, dire qu'en Creuse, nous n'avons guère eu le choix de faire autrement, compte tenu de l'étroitesse de nos ressources, des dépenses nouvelles imposées par l'État ces dernières années, et de l'obligation que nous nous faisons de conserver une capacité d'investissement, à la fois pour nos propres besoins et pour le bloc communal qui fait appel à nous, tant il est, lui aussi, fragilisé. Depuis plus de deux ans, nous n'avons pas tergiversé et, comme cela a été partagé dans cette salle, publiquement, lors de séances consacrées aux orientations budgétaires, à l'examen des comptes administratifs et des propositions budgétaires, nous allons tâcher de suivre les trajectoires fixées.

Nous n'avons pas loisir de laisser filer des dépenses au détriment de nos capacités à offrir, demain, des services de qualité à la population, qu'il s'agisse de nos compétences obligatoires, dont l'action sociale, de l'investissement nécessaire dans nos collèges ou du maintien d'un réseau routier adapté aux besoins de mobilité tout au long de l'année. Nous nous y employons avec force et persévérance, je pense, ne peut nier à quel point nous agissons avec agilité, portant des initiatives qui nous permettent d'innover dans nos pratiques et de bénéficier de soutiens dédiés, que ce soit de la part de l'État, de l'Europe, de l'Agence de l'eau, de l'ADEME, de l'ANAH ou autre.

Jusqu'à présent, nous avons pu le faire avec une farouche détermination, en mobilisant des crédits propres, mais nos moyens restent limités et risquent de l'être encore plus si rien n'est décidé à Paris en faveur des Conseils départementaux fragiles comme le nôtre.

Pour illustrer mes propos, je prendrai le sujet de l'accompagnement plus soutenu, renforcé, des personnes allocataires du revenu de solidarité active (RSA) éloignées de l'emploi. Une méthode innovante, coconstruite avec nos équipes et nos partenaires, montre clairement aujourd'hui ses effets positifs pour ces publics très fragiles. C'est la raison pour laquelle, après plus de deux années d'expérimentation, l'État, par les conventions qu'il vous a proposé d'adopter aujourd'hui, confirme les moyens alloués pour poursuivre notre engagement jusqu'en 2027. Espérons seulement que tel ou tel gouvernement ne reviendra pas, demain, sur ces contrats et n'annulera pas ces crédits, car on peut s'attendre à tout !...

Nous voyons ce qui se passe avec le Pacte France Rénov' que nous portons avec les intercommunalités : avec la fermeture de la plateforme gouvernementale, voici venu un changement de cap en cours de route et la baisse conséquente des financements 2025 ! Il me semble pourtant plus vertueux de financer la rénovation de l'habitat et de faire travailler les artisans locaux que de distribuer des chèques énergie !...

Dois-je rappeler également que nous attendons une part de TSCA pour investir et financer nos SDIS. L'État est prompt à remercier nos pompiers quand ils éteignent les incendies, tout en privant les collectivités des moyens suffisants pour les soutenir à la hauteur des enjeux.

Quid d'une part de CSG pour pérenniser le financement de nos politiques sociales quand ces dernières, à coups de revalorisations, de compléments qualité, de changements catégoriels, de Ségur, d'une augmentation du nombre d'enfants confiés à l'ASE ou encore de l'extension de la PCH ne font qu'accroître nos dépenses obligatoires sans compensations nouvelles ?

Quid d'un versement aux Départements d'une part de la taxe à l'essieu ou du produit des cartes grises pour nous permettre de maintenir en bon état nos réseaux routiers ? Rien n'aboutit. Rien... depuis des mois, alors que l'appareil d'État et le Parlement sont en panne ! Le pire est que cela risque de durer !

Alors oui, le contexte national est incertain. Oui, les finances publiques sont sous tension, mais ici, en Creuse, nous ne baissions pas les bras et avons la ferme intention, je vous l'affirme, de tenir le cap fixé. La Collectivité va donc continuer à moderniser son action, gage d'une qualité de service reconnue – celle de nos agents – une qualité que l'on souhaite pérenne, en ces circonstances, tout en veillant à la qualité de vie au travail de nos agents.

Pour n'en citer que quelques exemples ce jour, je pourrais vous parler du renforcement du niveau d'intervention en cas d'incident-accident sur notre réseau routier départemental, en doublant les astreintes sur le territoire et en maintenant un niveau VH identique, alors que les outils de prévention des intempéries se sont améliorés et que les épisodes hivernaux sont de moins en moins fréquents.

Pour ceux qui s'interrogent sur toute nouvelle organisation en interne des modes de faire au sein du Conseil départemental, soyez rassurés ! Il est tout de même assez amusant d'observer que, même lorsque le temps nécessaire à la réflexion est pris pour trouver les meilleures optimisations en concertation avec les acteurs du service, je découvre que déjà se fomentent des discours alarmistes, laissant entendre ici et là que le Conseil départemental envisagerait de créer des « zones sans service ». Le fameux « avant, c'était comme ça et demain, ce sera comme hier et avant-hier » ! Me voilà en train de rappeler à des élus que l'Équipement et les hommes en orange, c'est fini depuis longtemps et de leur demander pourquoi ce qui n'était déjà plus totalement opérationnel avant le transfert aux Départements devrait être conservé à l'identique deux décennies plus tard. Bien évidemment, cela suscite un blanc !

Je me suis demandé quelles seraient les réactions quand je leur apprendrai que nous comptons tester des saleuses intelligentes.

Pourquoi tant de bruit quand on sait que l'un des lanceurs d'alerte, lui-même un temps gestionnaire d'un réseau routier intercommunal, n'a pas su y investir un seul euro et quand l'autre avait déjà réalisé une fusion des centres sur le territoire de Guéret et s'apprétait à une nouvelle fusion avec le Parc départemental ? Certains oublient parfois quelques détails d'un passé pas si lointain... Mais me voilà rassurée quand j'apprends que deux maires sont déjà prêts à nous faire des propositions d'acquisitions bâtimmentaires à un euro !... Si telle est leur réelle motivation à ce baroud, nous trouverons un compromis, j'en suis certaine.

Quoiqu'il en soit, les équipes n'ont pas terminé leurs concertations, leurs études, et lorsque les modifications en termes d'organisation du service d'entretien et de maintenance du réseau routier départemental seront actées, nous irons présenter aux maires, UTT par UTT, et non pas commune par commune, tous les changements à venir.

Heureusement que nous ne sommes dans l'obligation de fermer un collège, comme cela se fait déjà dans des départements voisins ; nous, nous les maintenons tous. Pour autant, des changements interviendront aussi au sein des équipes, dans de futures organisations, alors que nous sommes confrontés à une baisse des effectifs scolaires qui ira s'accentuant.

Nous aurons toute la journée pour débattre de ces sujets, au fur et à mesure que nous examinerons nos rapports de séance.

Pour clore mon propos, et alors que l'État semble vaciller, nous n'avons pas le droit, nous, de faiblir. Il nous faut toujours apprendre de l'Histoire, de notre histoire lointaine ou proche. C'est en pensant au nouvel espace que nous avons créé « Mémoires, refuge et Résistances », accessible désormais aux Archives départementales, aux messages qu'il veut délivrer, de générations en générations, qu'un âcre sentiment est monté en moi, hier. Nous apprenions que la tombe de Robert BADINTER, quelques heures avant son entrée au Panthéon, était profanée, souillée d'odieux messages insultant ses engagements contre la peine de mort et pour la dépénalisation de l'homosexualité. Témoignages ultimes de la lâcheté humaine !

Il ne faut pas que la France s'oublie, qu'elle oublie son idéal républicain, ses valeurs de nation éclairée, et les femmes et les hommes qui en ont fait la grandeur.

Les chefs de groupe souhaitent-ils s'exprimer ?...

La parole est M. LÉGER, au nom du groupe de la Gauche.

DISCOURS DE M. LEGER

M. LÉGER. – Mes chers collègues, notre séance plénière se déroule dans le contexte de crise politique majeure au niveau national. L'existence extrêmement éphémère du gouvernement LECORNU a été le dernier avatar d'une vie politique sans repères, sans solutions depuis la dissolution et, sans doute, depuis plus longtemps encore. Cet épisode témoigne certes d'un certain amateurisme, mais aussi de l'impassé de la tripolarisation du paysage politique en même temps que de l'inconsistance du comportement de certains responsables, ou devrai-je plutôt dire d'irresponsables politiques, puisqu'il s'avère que le dernier gouvernement est tombé parce qu'une tête ne revenait pas au patron du parti LR. J'en veux pour preuve les déclarations de la questeur LR de l'Assemblée nationale.

Dans la cour d'école, le maître ne peut siffler la fin de la récréation, car il n'y a plus de maître ! La dissolution ratée, décidée sur un coup de tête un soir de défaite, a fait chuter Jupiter, et les rapaces de son propre camp n'ont pas tardé à voler au-dessus. Nous voilà revenus à la IV^e République et à son instabilité gouvernementale, sans même l'esprit de compromis q u'elle connaissait parfois. Nous voici plongés dans une impasse, une triple impasse même car les trois solutions entrevues pourraient bien ne pas en être : une nouvelle dissolution, pour retrouver à nouveau une assemblée des trois tiers, avec un tiers plus gros que les autres – tout le monde voit bien auquel je pense ; la démission du Président de la République, pour créer un dangereux précédent qui obligera ses successeurs à se retirer face à tout mouvement d'humeur ; la nomination d'un gouvernement technique, pour finir de vider de sa substance le peu de ce qui reste à la noblesse des choix politiques !

Quant au changement de constitution ou de mode de scrutin, il reviendrait à rajouter du chaos au chaos.

Ce sont des propositions qui sont autant de coups d'épée dans l'eau, car la crise est plus politique et morale que constitutionnelle.

Elle est politique en raison de l'absence de majorité à l'Assemblée sur laquelle vient échouer plus ou moins rapidement tout Premier ministre, mais sans doute avant tout, une crise morale, car il est immoral d'offrir ce triste spectacle d'un gouvernement démissionnaire au bout d'une nuit d'existence, à l'heure où l'on nous rebat les oreilles d'enjeux budgétaires si graves qu'il aurait fallu accepter un remède de cheval ne pouvant souffrir aucun délai. Résultat ? La France n'a même pas de budget ! Comment voulez-vous que les Français aient une bonne opinion de leurs élus devant cette situation surréaliste ? Imagine-t-on le général de Gaulle accepter la démission d'un Premier ministre parce qu'Untel ne pouvait souffrir Untel ? N'importe quel père de famille, n'importe quel patron de PME, n'importe quel maire se montre plus responsable. Les chefs d'entreprise réclament la stabilité pour assurer la bonne santé économique du pays.

Mais finalement, sommes-nous réellement étonnés d'un tel effondrement de la classe politique nationale ? Soyons honnêtes : qui, ici, n'a pas été choqué par le spectacle affligeant que livre chaque semaine l'Assemblée nationale lors de ses débats ? L'Assemblée ne sait plus se tenir. On assiste depuis quelques années à un ensauvagement de notre vie politique plutôt qu'à des débats, à des postures plutôt qu'à des convictions, à la course à l'échalote entre les partis de gouvernement déboussolés et les extrêmes qui donnent le ton. Pendant ce temps, les Français ressentent un véritable ras-le-bol et pourraient être tentés, demain plus encore qu'hier, par l'aventure populiste qui rajoutera de la haine à la crise. Aussi, lorsque l'on entend parler de l'union des droites, il faut se dépêcher d'être précis et rappeler qu'il s'agit, en réalité, de l'union de la droite et de l'extrême droite que d'aucuns préparent dans les esprits via certains médias qui participent à la révolution conservatrice à l'œuvre dans le monde entier.

Je mesure combien il est facile ce matin de tirer sur l'ambulance, surtout quand les quatre pneus sont dégonflés. Il faut donc proposer.

La gauche pourrait être appelée à former un gouvernement, puisque ce sont les forces politiques du Nouveau Front Populaire qui disposent du plus grand nombre de députés à l'Assemblée nationale. Cette solution, déjà avancée il y a plus d'un an, n'a rien d'absurde sur le papier, d'autant plus après les démissions répétées des gouvernements fondés sur le bloc central. Notre proposition pour sortir le pays de l'ornière est la formation d'un gouvernement de gauche, mais je suis pleinement conscient des choses : ce gouvernement devrait-il, lui aussi, trembler avec l'épée de Damoclès de la motion de censure toujours brandie au-dessus de la tête ?

De toute façon, sans redressement moral, le redressement politique sera une chimère. Alors, quand le national a failli, il reste le local pour continuer à tenir le pays, à exercer la solidarité nécessaire et maintenir le lien avec et entre les administrés. C'est ce que nous nous efforcerons encore de faire aujourd'hui. Moralité : en politique, il n'y a pas loin de l'Ode à la joie à la Marche funèbre, tant il n'y a pas loin du Capitole, temple de Jupiter, à la roche Tarpéienne.

Au plan local, mais toujours en lien avec le national, madame SIMONET, vous venez d'être désignée présidente départementale des LR...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Déléguée départementale !

M. LÉGER. – ... déléguée départementale, excusez-moi, je connais pas toujours bien les fonctions. Peu importe, vous voici donc déléguée départementale des LR, un parti dirigé par Bruno RETAILLEAU, un modéré, comme chacun sait, un ancien homme lige de Philippe de VILLIERS – ce républicain qui réécrit l'histoire de la Révolution française au Puy du Fou –, l'homme de la Manif pour tous, qui a voté contre l'inscription de l'IVG dans la Constitution le 4 mars 2023. Ce président national de LR, que vous soutenez, a, cette semaine, pris position dans l'élection législative partielle du Tarn-et-Garonne, dont le second tour va opposer une candidate socialiste à un candidat UDR, parti supplétif du RN. Bruno RETAILLEAU a déclaré : « Pas une voix pour la gauche ! », tournant ainsi le dos au front républicain déjà bien fatigué.

Êtes-vous d'accord avec cette consigne, madame SIMONET ? Si ce n'est pas le cas, allez-vous démissionner de votre fonction nouvelle de présidente départementale du LR... pardon, de déléguée départementale de LR ? Si, au contraire, vous partagez ce positionnement, est-ce à dire que vous aussi préparez la fameuse « union des droites » qui, en réalité, signifie, comme je l'indiquais précédemment, l'union des droites et de l'extrême droite ? En pareil cas, qu'est-ce qui vous sépare du député ciottiste creusois face auquel vous êtes maintenue l'an dernier aux législatives ? Êtes-vous désormais des alliés politiques ?

Certes, il est tentant, en lorgnant sur l'électorat RN, de faire sauter la digue entre la droite et l'extrême droite. J'invite chacun et chacune d'entre vous à relire l'excellent ouvrage récent de l'historien du nazisme Johann CHAPOUTOT intitulé *Les irresponsables* sur les années 1931-1932 en Allemagne. Mais comme nous avons besoin d'espoir, je terminerai en disant qu'il y a des parcours exemplaires d'hommes droits qui peuvent encore aujourd'hui éclairer notre chemin ; c'est le cas pour le destin exceptionnel de Robert BADINTER.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci, monsieur LÉGER, sans débattre, je vous repose la même question que lors de la dernière séance : où étaient les socialistes creusois en 2022 lors des élections législatives ? Où étaient les socialistes creusois en 2024 lors des élections législatives ?

La parole est à M. SAUTY, au nom du groupe de la Majorité départementale.

DISCOURS DE M. SAUTY

M. SAUTY. – Madame la Présidente, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, avant toute chose, permettez-moi, au nom de la majorité, de m'associer à l'hommage rendu à notre collègue Armelle MARTIN dont l'engagement, la générosité et la bienveillance resteront dans nos mémoires.

Je souhaite également la bienvenue à Lucette CHÉNIER qui lui succède et rejoint notre Assemblée, un lieu où l'on débat, où l'on exprime nos désaccords, mais toujours avec sincérité et dans le respect de nos convictions respectives... J'avais rédigé ce discours dans un esprit de concorde, mais les mots du président du groupe de l'opposition me gênent quelque peu, parce que ses recommandations s'appliquent toujours aux autres : vouloir faire ce que les autres veulent alors qu'on ne l'applique pas soi-même.

Vous avez ironiquement qualifié Bruno RETAILLEAU de modéré, en évoquant une union des droites, mais Jean-Luc MÉLENCHON est-il modéré, lui dont les propos récents frôlent l'antisémitisme ? Donc, entre la gauche et l'extrême gauche, entre la droite et l'extrême droite, ne donnez pas de leçon ! Nous, nous n'avons jamais fait de rapprochement avec l'extrême droite et, vous, vous plaidez l'union des gauches avec un extrémisme de gauche qui est au moins aussi grave que l'extrémisme de droite.

Pour renouer avec mon propos, je tiens à souligner qu'il faut revenir à l'état de concorde que l'on trouve dans notre Assemblée, qui permet de débattre sans se déchirer et de confronter nos idées sans bloquer l'action publique. Dans ce rôle exigeant, la majorité assume sa part de responsabilité et agit avec constance.

Responsabilité, c'est justement ce qui fait aujourd'hui toute la différence entre le fonctionnement de la collectivité et le désordre politique permanent constaté dans le pays, alors que la France s'enlisait dans l'instabilité et que les gouvernements se succèdent sans cap clair, certains allant jusqu'à envisager de défaire la réforme des retraites simplement pour gagner quelques mois de répit.

Nous, nous choisissons d'investir, de planifier et de garantir l'avenir. Il n'est pas de meilleure démonstration de cette différence que notre action dans les collèges et sur les routes, nos politiques sociales dans lesquelles nous faisons des choix responsables, parfois exigeants mais toujours utiles. C'est ce que vous aviez indiqué, madame la Présidente, notamment concernant les collèges dans lesquels, depuis dix ans, nous investissons. Ces investissements ne se voient pas seulement sur les façades rénovées, ils se traduisent concrètement par près de 200 000 € d'économies d'énergie, grâce à des bâtiments mieux isolés, plus confortables, offrant des conditions d'apprentissage et de travail améliorées aux élèves, à leurs enseignants et aux agents.

Puisque apprendre, c'est aussi bien se nourrir, nous avons fait de la restauration scolaire un levier de justice sociale et de santé publique : 320 000 € d'achats auprès de producteurs creusois ; 22 % de produits bio ; 32 % de baisse du gaspillage alimentaire. Lors de la précédente Commission permanente, nous avons voté à l'unanimité le règlement des bourses, qui veut qu'un repas puisse revenir à 0,07 € pour un élève boursier. De plus, ce repas est cuisiné ici, en Creuse. Si nous ne pouvons plus tout financer, nous continuons de financer ce qui compte, à savoir apprendre et bien se nourrir. C'est cela la responsabilité.

Quant aux routes, monsieur LÉGER, j'ai pu lire dans la presse vos inquiétudes sur la réorganisation des centres d'exploitation et la crainte que vous exprimiez d'un plan social caché. M^{me} la Présidente y a fait allusion, mais la réalité est que nous renforçons et modernisons ce service, nous ne le réduisons pas. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail d'Hélène FAIVRE, qui ne peut pas être des nôtres aujourd'hui, et des services sur ce sujet car, désormais, chaque UTT aura une astreinte opérationnelle. Les agents interviendront plus rapidement, au plus près du terrain, avec des véhicules remisés à domicile pour gagner un temps précieux lors des urgences.

Cette modernisation a été approuvée en comité social territorial (CST) et pensée avec et pour les agents. C'est bien la preuve qu'ici, le dialogue social n'est pas un slogan, mais une méthode. Pendant ce temps, le Conseil régional, quant à lui, ferme la ligne entre GUÉRET et FELLETIN et envoie ses cars sur nos routes, réalisant des économies dont les Creusois supportent le poids.

Alors, je reprends votre proposition, madame la Présidente : que les recettes des taxes gérées soit la Région s'est octroyée le produit reviennent à ceux qui investissent et entretiennent le réseau routier, pas à ceux qui ferment les lignes ferroviaires !

Quant au RSA sur lequel travaillait Patrice MORANÇAIS, notre ligne est claire : accompagner ceux qui veulent s'en sortir et responsabiliser ceux qui refusent l'effort. Depuis quelques années, notre expérimentation a permis de tendre la main à des centaines de bénéficiaires. Beaucoup l'ont saisie, ont retrouvé un emploi et une stabilité ; quant à ceux qui refusent toute démarche, nous devons sanctionner, comme la loi nous y autorise. Ce n'est pas une question de fermeté, c'est une question de justice sociale. Il ne peut pas y avoir, d'un côté, ceux qui se lèvent tôt, de l'autre, ceux qui refusent de remplir le contrat qu'ils ont signé. Au fond, si on reprend la comparaison entre le national et le local opérée dans la plupart des discours, ici, nous ne prétendons pas tout résoudre, mais nous faisons ce que nous disons et, surtout, nous agissons sans céder à la facilité ni aux effets d'annonce. Pendant que la dette nationale explose et que l'État s'endette pour acheter du temps politique, le Département continue de rendre des services concrets à la population sans hypothéquer l'avenir.

Comme l'écrivait Antoine de Saint-Exupéry dans *Citadelle* : « L'avenir, tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre. » C'est exactement notre démarche ici en Creuse : permettre l'avenir alors qu'en ce moment, à Paris, on le compromet, on l'hypothèque, on le sacrifie. Nous, nous le préparons patiemment et durablement pour les Creusois.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci.

Je ne sais, madame CHÉNIER, si vous souhaitez ajouter un petit mot ?...

M^{me} CHÉNIER. – Merci, madame la Présidente.

Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, permettez-moi en quelques mots de vous présenter mon parcours.

Depuis une dizaine d'années, je suis retraitée de mon métier d'infirmière. J'ai travaillé tout d'abord en hôpital public, en EHPAD, puis ont suivi trente années en libéral.

Je me suis présentée à l'élection municipale en 2020 sur ma commune de BUSSIÈRE-DUNOISE : une seule liste, se faire élire a été facile ! Je suis deuxième adjointe en charge des finances. À la suite de la démission de la Conseillère communautaire, j'ai pris sa place à la fin de l'année 2020. En avril 2021, Armelle MARTIN et Philippe BAYOL m'ont proposé d'être suppléante aux élections départementales. Après quelques hésitations, je l'avoue, mais devant leur insistance, j'ai accepté pensant que je resterai sûrement suppléante jusqu'en 2026.

Le sort en a décidé autrement, malheureusement. Aujourd'hui, je siège donc dans ce Conseil départemental où je succède à Armelle, chose qui ne sera pas simple tant elle avait du talent. Je la remercie pour les moments passés ensemble et pour ses précieux conseils. Madame la Présidente, mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, je ferai de mon mieux pour poursuivre le travail engagé par Armelle, et vous remercie de votre accueil aujourd'hui au sein du Conseil départemental.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci, madame la Conseillère départementale. Nous sommes heureux de vous accueillir dans ces circonstances difficiles.

Nous en venons à l'examen des rapports.

CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DU 4 juillet 2025**

**RAPPORT N° CD2025-10/1/19
DOSSIER N° 7162**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance plénière du 4 juillet 2025.

Appelle-t-il des remarques ou des commentaires de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je le soumets donc à votre approbation. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 4 JUILLET 2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le rapport CD2025-10/1/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

d'adopter le procès-verbal des délibérations du Conseil départementale du 10 juillet 2025.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous signale qu'ont été déposés sur table deux correctifs relatifs à l'organisation de l'astreinte territoriale pour l'année 2025-2026 et à l'organisation de la viabilité hivernale. Ces correctifs font suite au CST qui s'est tenu le 1^{er} octobre, après donc l'envoi des rapports aux élus. Les rapports corrigés prennent en compte les modifications demandées par les membres du CST.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la première commission – Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines, et nous commençons donc par modifier la composition de la Commission permanente.

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE
ET DE LA COMMISSION INTÉRIEURE N° 3
ACTUALISATION**

**RAPPORT N° CD2025-10/1/1
DOSSIER N° 7140**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Cette modification est, bien évidemment, difficile après les paroles chargées d'émotion de notre nouvelle collègue. Merci pour cet hommage rendu à Armelle MARTIN.

Ce rapport vise à compléter notre Commission permanente et à installer M^{me} Lucette CHÉNIER au sein de la commission intérieure n° 3 – Solidarités, Famille, Vie collégienne et étudiante et Sport. Son objet porte donc sur deux délibérations : l'élection des membres de la Commission permanente et la formation des commissions intérieures par suite de la vacance du siège du canton de SAINT-VAURY. Conformément au code électoral, M^{me} Lucette CHÉNIER s'est vue conférer la qualité de Conseillère départementale de ce canton le 10 août dernier. Il convient donc de revoir la composition de la Commission permanente du Conseil départemental, conformément à la liste jointe en annexe, étant précisé que le nombre et les désignations des vice-présidents ne sont pas modifiés.

Il convient également d'actualiser la composition de la commission intérieure n° 3, axée sur les solidarités, pour inclure M^{me} Lucette CHÉNIER en tant que membre.

Je précise que nous nous sommes rencontrés et concertés sur ces propositions avec M^{me} Lucette CHÉNIER accompagnée de M. Philippe BAYOL ; elles sont le résultat de ces échanges.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il vous est donc proposé d'intégrer notre nouvelle collègue, M^{me} Lucette CHÉNIER, comme membre de la Commission permanente et membre de la troisième commission.

Si personne ne souhaite intervenir, je mets cette proposition aux voix. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DE LA COMMISSION INTÉRIEURE
N°3 - ACTUALISATION**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU la délibération n° CD2021-07/1/2 du 01 juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission Permanente ;

VU la délibération n° CD2021-07/1/4 du 01er juillet 2021 relative à la formation des commissions intérieures ;

VU la délibération n° CD2021-09/1/3 du 17 septembre 2021 adoptant le règlement intérieur du Conseil départemental et de son article 24 : Composition et modalités de désignation ;

VU l'article L.221 alinéa 2 du Code électoral ;

VU les articles L3122-5 et L3122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le décès de Mme Armelle MARTIN, conseillère départementale du canton de SAINT VAURY ;

VU le rapport CD2025-10/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

Par consensus,

- de compléter la Commission Permanente du Conseil départemental en intégrant Mme Lucette CHENIER, en tant que membre de la Commission Permanente ;

- d'installer Mme Lucette CHENIER au sein de la Commission Intérieure n°3 : Solidarités, Familles Vie collégienne et étudiante, Sports.

La composition des membres de la Commission Permanente et des Commissions intérieures est jointe à la présente délibération, étant précisé que le nombre et les désignations des Vice-Présidents ne sont pas modifiés.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie. Cela étant acté, dans le rapport suivant, nous vous proposons l'actualisation de la représentation du Département.

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT ACTUALISATION

RAPPORT N° CD2025-10/1/2 DOSSIER N° 7150

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – En effet, madame la Présidente, M^{me} CHÉNIER étant installée en tant que conseillère départementale du canton de SAINT-VAURY, il nous faut compléter les désignations correspondant aux représentations du Département au sein de différents organismes extérieurs.

Il est proposé de désigner M^{me} Lucette CHÉNIER pour siéger auprès des organismes suivants :

- En tant que représentante titulaire :

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Syndicat mixte du Conservatoire départemental Émile GOUÉ
- Centre départemental d'accueil, de soins et d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Signolles » (AJAIN)
- Comité de surveillance du CDEF
- Comité départemental de suivi des publics
- Mission locale de la Creuse
- Commission d'administration du collège de SAINT-VAURY
- Comité départemental de recensement des votes (renouvellement du Conseil d'orientation auprès de la CNFPT)
- Comité départemental de la lutte contre la tuberculose
- Comité départemental d'insertion
- Groupe de travail Santé mentale
- Comité départemental de l'Emploi

En tant que représentante suppléante :

- Syndicat Mixte de la Cité de la Tapisserie
- Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie (CDCA)
- Groupe de Travail Académique (Agence Comptable)
- Comité Local pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)
- Comité départemental de la Sécurité routière

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Ma question est un peu en marge, mais le rapport précédent y faisait allusion. Elle se rapporte à la commission d'appel d'offres (CAO). Il est précisé qu'il est inutile de désigner un nouveau membre à la place d'Armelle MARTIN parce que la commission compte des suppléants, mais j'ai cru comprendre qu'il n'est pas toujours aisément d'atteindre le quorum en commission d'appel d'offres. N'aurait-il pas été prudent de désigner quelqu'un ? Qu'en pense le président ?

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur LÉGER, il vous arrive parfois de siéger au sein de la CAO en tant que suppléant mais il est vrai que, globalement, depuis dix ans et depuis le renouvellement de 2021, nous n'avons jamais annulé une CAO ; en effet, nous avons toujours fait en sorte que, du côté de la majorité, les Conseillers soient présents, et cela a également été votre cas, du côté de l'opposition.

L'occasion m'étant donnée, j'en profite pour avoir une pensée pour Armelle MARTIN qui, dans cette CAO, apportait une note sympathique, allant au-delà des clivages, qu'elle ne faisait pas siens. Elle était

extrêmement positive.

Donc, monsieur LÉGER, je pense que nous procèderons ainsi, et que cela n'empêchera pas la CAO de fonctionner.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous vérifierons mais, en fait, c'est l'application du règlement. Nous avons suivi *stricto sensu* ce qu'il était demandé de faire dans les différentes commissions et représentations, et tout particulièrement en ce qui concerne la CAO.

Je vous propose de désigner M^{me} Lucette CHÉNIER, représentante du Département auprès des organismes extérieurs qui viennent d'être précisés par M. FOULON. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT - ACTUALISATION



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°CD2021-09/1/4 du 17 septembre 2021 ;

Considérant le décès de Mme Armelle MARTIN, conseillère départementale du canton de Saint Vaury ;

VU le rapport CD2025-10/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

Par consensus,

De désigner Mme Lucette CHENIER pour siéger au sein des organismes extérieurs suivants en qualité de représentante du Département :

Représentante Titulaire

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile Goué
- Centre départemental d'accueil, de soins et d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Signolles » (Ajain)
- Comité de Surveillance du CDEF
- Comité départemental de suivi des publics
- Mission Locale de la Creuse
- Commission d'administration du Collège de Saint-Vaury
- Comité départemental de recensement des votes (renouvellement du Conseil d'orientation auprès de la CNFPT)
- Comité départemental de la lutte contre la tuberculose
- Comité départemental d'Insertion
- Groupe de travail : Santé mentale
- Comité départemental de l'Emploi

Représentante Suppléante

- Syndicat Mixte de la Cité de la Tapisserie
- Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie (CDCA)
- Groupe de Travail Académique (Agence Comptable)
- Comité Local pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)
- Comité départemental de la Sécurité routière

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**BUDGET ANNEXE 2025
DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

**RAPPORT N° CD2025-10/1/3
DOSSIER N° 7134**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Il s'agit d'une petite décision modificative (DM) dans la mesure où, jusqu'au 31 décembre 2025, le budget du Laboratoire de la Creuse continue d'exister afin de suivre les dépenses relatives aux personnels mis à disposition du GIP TERANA. Toutes ces dépenses font ensuite l'objet d'une refacturation intégrale au GIP TERANA.

Comme suite à l'Assemblée départementale du 11 avril, ont été admis en non-valeur, 1 721 € de produits irrécouvrables. Ces derniers n'ayant pas fait l'objet d'écritures comptables correspondantes, il s'agit donc d'inscrire les crédits budgétaires correspondants au chapitre 65.

En outre, deux véhicules Renault Mégane, réformés avant le transfert au GIP TERANA, ont été finalement cédés pour 2 344 € via la plateforme de vente aux enchères Agora Store.

Nous n'inscrivons donc aucune dépense ni recette en section de fonctionnement.

Pour comptabiliser la cession des deux véhicules, des crédits doivent être prévus en dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'écritures dans les chapitres d'ordre, ne faisant pas l'objet de décaissement et dont tous les éléments figurent dans le rapport.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Les mouvements de crédits, en fonctionnement et en investissement, sont présentés dans les tableaux qui suivent.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Pouvons-nous profiter de l'examen de ce rapport pour faire un point sur l'actualité du Laboratoire et sur ce qui est envisagé, l'année prochaine, en termes de maintien de services ?

Quelles activités seront maintenues ? Combien d'agents conserverons-nous ? Nous avons cru comprendre, mais vous nous le confirmerez, que le contrat du directeur n'était pas renouvelé. Bref, qu'est-ce qui se prépare pour le Laboratoire ? Pouvons-nous être rassurés sur le maintien d'activités, du moins en ce qui concerne la santé animale ? Quels services, quelles activités perdrions-nous ? Qu'en est-il de l'eau et des contrôles alimentaires, par exemple ?

Faisons, s'il vous plaît, un petit point afin que nous soyons informés sur cette affaire, qui est mal engagée.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Dans la mesure où M. LABAR est absent ce matin et que c'est lui qui suit le dossier en tant qu'élu représentant la collectivité, je propose que M. le Directeur général des services réponde à vos questions.

M. BOMBARDIER, Directeur général des services. – Nous continuons de travailler sur la finalisation du projet industriel.

Vous interrogez sur les activités qui seront maintenues. C'est précisément l'objet du travail qui se poursuit. C'est à partir de cette analyse que nous pourrons évaluer les impacts sur les personnels, en gardant à l'esprit que, quelle que soit la solution retenue, elle sera mise en œuvre de façon progressive au cours du premier semestre de l'année 2026. Nous avons pris l'engagement auprès des agents que nous avons rencontrés il y a trois semaines de leur apporter au début du mois de novembre des précisions sur le projet industriel et sur l'organigramme qui sera mis en place dès le 1^{er} janvier prochain.

M. LÉGER. – Sinon, avez-vous des informations ? Car 2026, c'est demain. J'imagine que les choses ne se décideront à Noël pour le 1^{er} janvier. Donc, je repose ma question, qui ne devait pas être très claire : qu'allons-nous conserver en termes d'activités ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La réponse m'a paru claire. Peut-être les termes ne sont pas ceux que vous avez l'habitude d'entendre. « Projet industriel » sont les termes usuellement employés pour des services publics, industriels et commerciaux (SPIC), généralement associés à un budget annexe. Tout cela est très réglementé par le cadre de la loi et le cadre budgétaire. Derrière cette terminologie, l'enjeu – auquel s'emploient les agents et les services en compétences – est de déterminer en termes de résultats ce qu'il est nécessaire et possible de conserver en fonction des capacités en ressources humaines professionnelles et d'outils automates au sein du Laboratoire.

Je comprends que vous soyez pressés de savoir avant même que le travail ne soit fait. Vous nous demandez dans le même temps de travailler avec les équipes. Je trouve qu'il n'y a rien de plus évident et logique. Donc, donnez du temps au temps ! Le moment venu, rassurez-vous, les décisions seront prises.

Vous avez été régulièrement informés du processus de reprise du LDA, et ce depuis le début de l'année, voire depuis la fin de l'année dernière. Plusieurs délibérations ont été votées et de nombreuses informations communiquées. Il est malgré tout difficile de faire les choses avant que le retour du Laboratoire d'analyses d'AJAIN dans le giron du Conseil départemental ait pu être acté par le GIP TERANA.

M. LÉGER. – Je ne sais pourquoi, mais je n'arrive pas à être rassuré.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Eh bien, ne soyez pas rassuré ! Nous en reparlerons l'année prochaine, si vous en êtes d'accord.

M. LÉGER. – C'est tout ce que je demande car, au-delà de nos débats, les agents du Laboratoire travaillent dans l'intérêt des Creusois et de nos agriculteurs. Franchement, si je peux être rassuré, tant mieux !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais, monsieur LÉGER, quel est le statut de ces agents ? Imaginez-vous que l'on mettra un technicien de laboratoire dans n'importe quel service, à l'entretien dans un collège, par exemple ? Si vous n'êtes pas rassuré, soyez en tout cas assuré que le travail se poursuit et que les agents du Laboratoire – encore rattachés au GIP TERANA aujourd'hui, et relevant du Conseil départemental de la Creuse à compter du 1^{er} janvier – continueront d'exercer leurs missions dans le respect de leurs fonctions et de leur statut de titulaires de la fonction publique.

Je sais que c'est votre inquiétude, allant même jusqu'à parler de casse sociale, mais je vous rappelle qu'on ne licencie pas dans les collectivités territoriales et qu'il est difficile d'affecter des missions totalement différentes à des agents qui ont des compétences, des grades, etc. Certes, dans des contextes extrêmement particuliers, cela peut se produire mais cela reste extrêmement rare.

Nous ferons une petite présentation de tout cela en fin d'année en commission, si vous le souhaitez, voire lors de la séance plénière de décembre. Ce qui intéresse les Creusois, c'est de pouvoir bénéficier de résultats d'analyses à un coût raisonnable. Peu leur importe que ce soit Pierre, Paul ou Jacques qui les réalise, ce qu'ils attendent avant tout, c'est la qualité des analyses, la certification COFRAC, un tarif accessible et des délais de remise maîtrisés.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il est vrai que d'ici à la fin de l'année, nous serons amenés à demander davantage de précisions, madame la Présidente. Nous sommes là, je pense, pleinement dans notre rôle d'opposants. Vous parlez « projet industriel », mais cette notion, assez vague, mérite d'être précisée en termes de services et en termes de financements.

Pour ma part, j'ai repris les chiffres : en 2013, le Laboratoire nous coûtait 450 000 €. Je serais curieux de savoir combien il nous coûte très précisément en 2025, par exemple. C'est une question.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez les chiffres, monsieur le Conseiller départemental. Nous vous les avons donnés tout au long de l'année. Nous avons voté les orientations budgétaires et les budgets. Il est possible de les ressortir, si vous voulez, mais ne dites pas que vous ne disposez pas des éléments financiers concernant l'année 2025 !

M. LOZACH. – Nous avons malgré tout quelques craintes quant aux services qui continueront à être proposés à l'ensemble des Creusois à partir de l'année prochaine. Nous verrons cela, car, globalement, cette histoire est tout de même un fiasco.

Je voudrais à mon tour m'associer à ce temps d'hommage et d'émotion que nous avons partagé collectivement parce qu'Armelle MARTIN était ma suppléante en tant que sénatrice. Je tenais donc à m'associer chaleureusement à tout ce qui a été dit, ayant trait à ce que Armelle a réalisé et a été.

Permettez-moi également deux ou trois commentaires sur l'actualité qui a été évoquée. Nous devons tous souhaiter que notre pays sorte au plus tôt de cette crise, crise politique ou crise de régime, nous n'allons pas entrer dans le détail. Je pense que nous devons nous rejoindre là-dessus, car tous autour de cette table, nous sommes des Conseillers départementaux, et donc des élus de la République. Faisons en sorte de ne pas participer à la tendance générale, pour ne pas dire la curée, consistant à discréditer celles et ceux qui assument des responsabilités publiques dans notre pays.

J'émettrai également une observation sur la question des déserts médicaux qui revient systématiquement dans nos débats : il est absolument insupportable d'introduire de la concurrence à l'intérieur du département de la Creuse en matière d'offre de soins et d'accueil de médecins ; pourtant, c'est ce à quoi nous assistons actuellement. Pour ma part, depuis des mois, sinon des années, je demande une décision nationale, notamment législative, mais je constate que nous en arrivons aujourd'hui à une accumulation de dispositifs : médecins solidaires, médecins volontaires, médecins juniors demain. On peut se demander si, par manque de coordination nationale, tous ces dispositifs ne vont pas finir par se parasiter et assécher le potentiel de médecins susceptibles d'être mis à notre disposition. On parle beaucoup du budget de l'État, mais s'il est un projet de loi bien plus important que le projet de loi de finances, c'est bien la loi de financement de la sécurité sociale.

Sans entrer dans le détail, je reviens sur le risque de fusion entre différentes dotations. Le Fonds vert et MaPrimeRénov' sont sacrifiés, comme tout ce qui se rapporte à la transition écologique et la transition énergétique dans ce pays. Il est bien évident qu'en cas de fusion, les crédits seront tirés vers le bas, y compris ceux de la DETR dont nous avons tant besoin sur nos territoires.

Enfin, monsieur SAUTY, il devient ridicule de jouer sur cette confusion entre la gauche non mélenchoniste et la France insoumise. Je vous informe que, depuis deux ans, Olivier FAURE et Jean-Luc MÉLENCHON ne se sont pas adressés la parole.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ai-je rêvé ou ai-je entendu dire tout à l'heure qu'il fallait d'appliquer le programme du NFP ? Le programme de ce Nouveau Front Populaire n'était-il pas celui de LFI, MÉLENCHON, PANOT et toute la clique, associés à des socialistes démocrates et républicains ? Je reconnais toute la difficulté qui est la vôtre, de la même façon que chez LR. Nous n'allons pas tourner autour du pot pendant des heures, mais mince alors, moi aussi, je lis la presse locale !

M. LOZACH. – L'objectif le plus fort que l'on puisse avoir aujourd'hui dans ce pays est de tout mettre en œuvre pour que l'extrême droite n'arrive pas au pouvoir. Aussi quand vousappelez à voter dimanche prochain pour un candidat ciottiste plutôt que pour une candidate socialiste, vous faites éclater ce qui était un front républicain en France, et c'est extrêmement préoccupant.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais les électeurs n'ont pas envie que la gauche républicaine, que vous-même vous vous associez à cette bande de LFI qui, du matin au soir, crache sur le pays. Je le dis tel que je pense. Je suis désolée, nous sortons complètement du cadre et ce n'était pas mon intention, mais à voir l'attitude de M^{me} PANOT au soir de la motion de censure de M. BAYROU, j'avoue avoir pris peur. Je me suis dit qu'ils allaient ressortir la guillotine et que nous allions tous passer à l'échafaud, vous comme nous !

Il y a l'extrême droite, il y a l'extrême gauche. Certains prétendent ne pas soutenir l'extrême gauche, mais quand je lis les prises de position de celle que vous avez soutenues en ne vous présentant pas contre elle et en lui accordant votre soutien en 2022, je me dis qu'en 2022, cela pouvait être une erreur car vous ne saviez pas, mais quand vous réitérez en 2024, dans ce département, je me dis que nous n'avons aucune leçon à recevoir de votre part !

Nous allons clore ce débat parce que la séance du Conseil Départemental n'est pas le lieu pour discuter des affaires nationales et des prises de position des uns et des autres. Je vous rappelle, d'une part, que vous vous exprimez dans cette enceinte en tant que Conseiller départemental de la Creuse, d'autre part, que je limite les propos d'introduction aux présidents de groupe ; sinon, nous risquons de revenir dix ou quinze ans en arrière et de passer toute la matinée à laisser chacun s'exprimer sur des dossiers éloignés des réalités confiées à la gestion du Conseil Départemental. Ce ne serait pas digne de nous et certainement pas digne du respect que nous devons aux agents du Conseil départemental.

La question des déserts médicaux sera évoquée, monsieur LOZACH, dans les deux motions qui ont été présentées. Nous aurons loisir d'en débattre et d'exprimer nos prises de position. Pour l'instant, nous sommes en train d'examiner une décision modificative concernant le Laboratoire départemental d'analyses. M. LÉGER demandait ce que nous allions faire, demain, comme analyses dans ce laboratoire. Je vous réponds dès l'abord qu'il n'y aura pas des analyses de santé humaine, et clos ainsi le sujet.

Pour en revenir à la décision modificative que vous avez examinée avec attention, j'entends vos craintes et je vous réponds que nous consacrerons un temps spécifique à la question. Je vous proposerai probablement d'y revenir en commission avant la plénière ; ainsi, le débat sera encore plus libre et moins dans une gestion posturale.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, telle que présentée et, ainsi, équilibrée.
(Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

BUDGET ANNEXE 2025 - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
 VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
 VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
 VU la délibération n° CD2025-04/1/13 du Conseil départemental adoptant le budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses ;
 VU le rapport CD2025-10/1/3 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

D'approuver la Décision Modificative n° 1 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	DM1	TOTAL
011 – Charges à caractère général	200 000,00 €	-4 345,00 €	195 655,00 €
012 – Charges de personnel	1 422 500,00 €	0,00 €	1 422 500,00 €
042 – Opérations d'ordre	1 210,00 €	2 345,00 €	3 555,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	10,00 €	2 000,00 €	2 010,00 €
67 – Charges spécifiques	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL	1 629 720,00 €	0,00 €	1 629 720,00 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2025	DM1	TOTAL
001 – Solde d'exécution reporté	119 425,78 €	0,00 €	119 425,78 €
040 – Opérations d'ordre	1 210,00 €	2 345,00 €	3 555,00 €
TOTAL	120 635,78 €	2 345,00 €	122 980,78 €

Dépenses d'investissement	BP 2025	DM1	TOTAL
20 – Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	105 635,78 €	2 345,00 €	107 980,78 €
TOTAL	120 635,78 €	2 345,00 €	122 980,78 €

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous poursuivons, monsieur FOULON, par l'information que nous devons présenter à chaque Commission permanente ou Assemblée départementale sur les marchés conclus – et, donc, passés en CAO. Nous l'évoquons précédemment.

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE SUR LES MARCHÉS CONCLUS ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT

RAPPORT N° CD2025-10/1/4 DOSSIER N° 7130

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – En effet, madame la Présidente, comme nous le faisons à chaque réunion, il s'agit plus d'un « dont acte » sur la vie de la collectivité au travers des différentes passations de marché.

Ces marchés figurent dans le rapport. Ce compte rendu appelle-t-il des questions de votre part ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je reviens sur une question que j'avais posée en commission des finances concernant le transport scolaire des enfants en situation de handicap. J'avais bien compris la réponse et je sais que de nombreuses entreprises de transport creusoises ont soit cessé leur activité, soit été rachetées. Même si le transport des enfants relève davantage désormais de la compétence de la Région, excepté celui des enfants en situation de handicap, pourriez-vous m'indiquer combien il reste d'entreprises indépendantes du transport d'usagers dans notre département ? Je suis assez demandeur parce que je n'ai aucune idée à ce sujet.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je ne suis pas en mesure de vous répondre sur le nombre d'opérateurs existants.

Pour revenir sur le sujet intéressant les Conseils départementaux, à savoir le transport des gamins handicapés...

M. LÉGER. – Pour l'instant, c'est une entreprise d'ANGERS qui s'en charge ?

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Oui, mais je rappelle, monsieur LÉGER que, même si cela a donné lieu à quelques soubresauts avant les vacances, vous pouvez aujourd'hui consulter la passation de marché, qui a été faite dans les règles. Une entreprise a répondu à l'appel d'offres, comme la loi l'y autorisait, mais n'était pas dans le marché. Aujourd'hui, cette entreprise a malheureusement déposé le bilan. On peut se poser la question de savoir si, lorsque nous lui avons attribué le marché il y a quatre ans, son tarif n'était pas exagérément bas.

C'est une entreprise du Maine-et-Loire qui a obtenu le marché. Je rappelle également que, comme dans toute procédure de reprise de compétences, quasiment tous les anciens chauffeurs ont été réintégrés dans cette nouvelle entreprise. Aujourd'hui, nous ne rencontrons pas de problème particulier sur l'ensemble de nos circuits. Un petit problème se pose pour neuf enfants sur cent neuf, ce qui occasionne quelques dysfonctionnements sur huit des circuits initialement prévus.

Comme vous, en CAO, nous préférons, si possible, attribuer les marchés à des personnes qui font vivre le territoire, mais les règles d'attribution des marchés publics s'appliquent. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi ; sinon, depuis dix ans, la CAO et son président ainsi que la Présidente du Département auraient été rappelés à l'ordre.

Nous n'avons jamais été convoqués devant le tribunal administratif, mais il est vrai que, concernant ce marché, l'entreprise qui n'a pas été retenue nous a un peu accablés, disant que leur dépôt de bilan était de notre responsabilité. Ce n'est pas le cas et, aujourd'hui, ce marché se déroule plutôt bien.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si après-demain, le législateur modifie les règles des marchés publics en autorisant les collectivités dans le cadre de la commande publique à faire du favoritisme pour, par exemple, une entreprise locale, nous suivrons les règles.

Je vous rappelle également que nous continuons de porter au sein du Conseil départemental un poste qui est également à disposition de toutes les collectivités creusoises, afin d'insérer des clauses sociales dans nos marchés publics. C'est une des façons de rester dans le cadre de la commande publique qui nous est imposé.

À ce sujet, les collectivités, y compris les plus petites communes, sont régulièrement soumises à la pression des entreprises qui demandent pourquoi elles n'ont pas été retenues, contrairement à d'autres. Je suis désolée, mais nous appliquons les règles et, comme le rappelait M. FOULON, si les membres de la CAO ne les respectaient pas ou si nous commettions des erreurs, les présidents de la CAO et du Département seraient rapidement appelés à se justifier devant le tribunal administratif.

J'ajoute que des recours sont toujours possibles. Les entreprises qui ne sont pas retenues peuvent y procéder et demander les grilles de notation et d'évaluation. Une collectivité comme la nôtre les fournit chaque fois que cela est demandé.

Pour ce qui est de votre interrogation concernant le nombre d'entreprises de transport public dans le département, monsieur LÉGER, je vous invite à consulter internet ou un répertoire professionnel. Je n'ai pas cette information.

M. LÉGER. – Je posais la question parce qu'il s'agit d'un domaine qui a connu beaucoup de fusions, de rachats, etc. Il reste finalement assez peu de compagnies locales indépendantes compte tenu de la concurrence libre et non faussée.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer sur ces MAPA, je vous propose de prendre acte du compte rendu des marchés relevant de la compétence qui m'a été déléguée, passés depuis la Commission permanente du 20 juin 2025. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES CONCLUS ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU la délibération n° CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation à la Présidente du Conseil Départemental notamment en matière de marchés publics ;

VU la délibération n° CP2024-05/3/15 du 3 mai 2024 portant modification du guide interne des procédures marchés publics ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le rapport CD2025-10/1/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

De prendre acte du compte-rendu, présenté par la Présidente du Conseil départemental, de l'exercice de sa compétence déléguée en matière de marchés publics inférieurs aux seuils européens de **5 538 000 € HT**, depuis la Commission Permanente du 20 juin 2025 (compte-rendu annexé à la présente délibération).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N° CD2025-10/1/5 DOSSIER N° 7158

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce rapport traite de plusieurs sujets.

Tout d'abord, pour répondre à la création du nouveau Pôle de pilotage et d'évaluation de la performance publique, un emploi fonctionnel de directeur ou directrice générale adjointe des services est créé. Ce pôle regroupera trois directions : la Mission évaluation et performance, la Direction des finances et du budget et la Direction des systèmes d'information.

Nous faisons, en effet, face à des enjeux croissants de performance de l'action publique et ce nouveau pôle aura pour vocation de structurer, coordonner et piloter la stratégie de la Collectivité en matière d'évaluation des politiques publiques, de gouvernance financière, de transformation numérique et de valorisation des données. Il accompagnera également les directions dans l'amélioration continue de leurs processus dans le cadre de la sécurisation des données – qui est un véritable enjeu – et de la mise en œuvre d'un dialogue de gestion partagé.

En parallèle, le Pôle Ressources et modernisation sera supprimé et les Directions de l'Administration générale et des Ressources humaines seront directement rattachées au Directeur général des services. Voilà pour le premier changement. Dois-je enchaîner, madame la Présidente ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Souhaitez-vous examiner le rapport dossier par dossier ou dans son intégralité ?...

M. LÉGER. – Dans son ensemble, madame la Présidente.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous pouvez donc poursuivre, monsieur GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Concernant la Direction des systèmes d'information, en raison d'une montée en compétence sur ces missions, notamment celles de téléphonie qui sont des missions à forte technicité qui nécessitent une véritable expertise et une maîtrise des environnements télécoms et des réseaux, il vous est proposé de faire évoluer un poste de gestionnaire aux usages numériques, ouvert aux cadres d'emploi des adjoints techniques, vers un poste de gestionnaire en téléphonie fixe et mobile, qui sera ouvert aux cadres d'emploi des agents de maîtrise.

Cette évolution permettra également la nomination de l'agent qui est actuellement sur le poste et qui est inscrit sur la liste d'aptitude d'agent de maîtrise.

Au Pôle Cohésion sociale, tout d'abord, à la Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse (DEFJ), en raison d'une évolution du cadre réglementaire, rendu plus complexe et nécessitant un renforcement des compétences administratives au sein des équipes du service de l'Aide sociale à l'enfance, il est proposé d'ouvrir les postes de responsable Offre de services en protection de l'enfance et de responsable du réseau des assistants familiaux, tant pour la filière sociale que pour la filière administrative, aux cadres d'emploi de catégorie A ou B, à savoir attachés territoriaux tous grades, rédacteurs territoriaux tous grades, assistants territoriaux socio-éducatifs tous grades et conseillers territoriaux socio-éducatifs tous grades.

Au Pôle Cohésion des territoires, à la Direction des Routes départementales, il est proposé d'ouvrir le poste de chef de la section d'exploitation au cadre d'emploi des techniciens et des ingénieurs territoriaux pour prendre en compte l'évolution du niveau des missions attendues, notamment en matière de responsabilité, d'autonomie et de technicité.

Il est également proposé l'ouverture du poste d'adjoint au chef de cellule ouvrage d'art. Ce poste est, en effet, vacant suite au décès d'un agent – au cadre d'emploi des agents de maîtrise et des techniciens territoriaux. Cet emploi sera fusionné avec celui de chef d'équipe signalisation, ce qui permettra de combiner des missions à la fois administratives et techniques.

Enfin, est proposée l'évolution du poste de gestionnaire station de lavage, réparation véhicule léger et fourgon vers un poste de gestionnaire station de lavage mécanicien ouvert aux cadres d'emploi des agents de maîtrise et/ou adjoints techniques territoriaux – ceci à l'instar des autres mécaniciens du Parc départemental.

Toujours à la Direction des Routes, au service Ingénierie routière, il est proposé de faire évoluer le poste de chef de cellule ouvrage d'art vers un poste de chargé de programmation et suivi de chantier, ouvert aux cadres d'emploi des ingénieurs et à l'ensemble du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, afin d'assurer une assistance technique aux UTT et le suivi des opérations de travaux d'aménagement routier et d'ouvrage d'art, et d'entretien.

Nous proposons enfin une évolution du poste de technicien SIG et sécurité routière vacant vers un poste de technicien exploitation et sécurité routière, avec l'ouverture au grade de technicien et d'agent de maîtrise territoriaux, pour assurer une meilleure répartition des activités entre les agents de la cellule expertise technique et modernisation.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer sur ces différentes propositions, je vous invite :

- à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes (modification/suppression/création) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse. Les propositions portent notamment sur :
 - o la modification du tableau des emplois de la collectivité ;
 - o la modification du tableau des effectifs de la collectivité ;
 - o la modification de l'organigramme de la collectivité.
- à inscrire les crédits nécessaires au budget. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 1er octobre 2025 ;

VU les articles L313-1 et suivants, L542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique ;

VU le rapport CD2025-10/1/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

- d'adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la suppression/création de postes (transformation) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.

Les propositions - qui ont été préalablement soumises pour avis au CST du 01/10/2025 - portent notamment sur :

- la modification du tableau des emplois de la collectivité ;
 - la modification du tableau des effectifs de la collectivité ;
 - la modification de l'organigramme de la collectivité.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

RAPPEL DES PROPOSITIONS : transformation, suppression et création d'emplois

A- Impact des propositions sur le tableau des emplois de la collectivité

1 - Pôle Pilotage et Evaluation de la Performance Publique (PPEPP)

a) Direction Générale Adjointe des Services (DGAS)

Création d'un emploi
Support budgétaire créé

Pôle Pilotage et Evaluation de la Performance Publique

Libellé de l'emploi :

PT01 _à créer - Directeur(rice) Général(e) Adjoint(e) des Services

PB01_ à créer
à temps plein

Catégorie A

CE : Attachés territoriaux – grade : Attaché hors classe
ou à défaut contractuel

b) Direction des Systèmes d'Information

Libellé de l'emploi actuel (support budgétaire supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel
Nouvel emploi (support budgétaire créé)	
<p>Direction Générale des Services Direction des Systèmes d'Information</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00592 - Gestionnaire aux usages numériques</p> <p>---- PB01_00592 à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux - tous grades ou à défaut contractuel</p>	<p>Pôle Pilotage et Évaluation de la Performance Publique Direction des Systèmes d'Information</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00592 - Gestionnaire téléphonie fixe et mobile</p> <p>---- PB01_ à créer à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Agents de maîtrise territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>

2 – Pôle Cohésion Sociale (PCS)

a) Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse

Libellé de l'emploi actuel (support budgétaire supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel
Nouvel emploi (support budgétaire créé)	
<p>Pôle Cohésion Sociale Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse Service Aide Sociale à l'Enfance</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00697 – Responsable offre de services Protection Enfance - ODPE</p> <p>---- PB01_00697 à temps plein</p> <p>Catégorie A</p> <p>CE : Attachés territoriaux - tous grades Conseillers territoriaux socio-éducatifs - tous grades ou à défaut contractuel</p>	<p>Pôle Cohésion Sociale Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse Service Aide Sociale à l'Enfance</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00697 – Responsable offre de services Protection Enfance - ODPE</p> <p>---- PB01_ à créer à temps plein</p> <p>Catégorie A ou B</p> <p>CE : Attachés territoriaux - tous grades Rédacteurs territoriaux – tous grades Conseillers territoriaux socio-éducatifs - tous grades Assistants territoriaux socio-éducatifs - tous grades ou à défaut contractuel</p>

Libellé de l'emploi actuel (support budgétaire supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel Nouvel emploi (support budgétaire créé)
<p>Pôle Cohésion Sociale Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse Service Aide Sociale à l'Enfance</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00693 - Responsable Réseau Assistants Familiaux</p> <p>----- PB01_00697 à temps plein</p> <p>Catégorie A</p> <p>CE : Attachés territoriaux - tous grades Assistants territoriaux socio-éducatifs - tous grades Conseillers territoriaux socio-éducatifs - tous grades ou à défaut contractuel</p>	<p>Pôle Cohésion Sociale Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse Service Aide Sociale à l'Enfance</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00693 - Responsable Réseau Assistants Familiaux</p> <p>----- PB01_à créer à temps plein</p> <p>Catégorie A ou B</p> <p>CE : Attachés territoriaux - tous grades Rédacteurs territoriaux – tous grades Conseillers territoriaux socio-éducatifs - tous grades Assistants territoriaux socio-éducatifs - tous grades ou à défaut contractuel</p>

3 – Pôle Cohésion des Territoires (PCT)

a) Direction des Routes – Parc Départemental

Libellé de l'emploi actuel (support budgétaire supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel Nouvel emploi (support budgétaire créé)
<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00470 – Chef(fe) de la section exploitation</p> <p>----- PB01_00470 à temps plein</p> <p>Catégorie B</p> <p>CE : Techniciens territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>	<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00470 - Chef(fe) de la section exploitation</p> <p>----- PB01_à créer à temps plein</p> <p>Catégorie A ou B</p> <p>CE : Ingénieurs territoriaux – tous grades Techniciens territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>

Libellé de l'emploi actuel (support budgétaire supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel Nouvel emploi (support budgétaire créé)
<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Parc Départemental</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00467 – Adjoint(e) au Chef(fe) de la section exploitation</p> <p>-----</p>	<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Parc Départemental</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00467 – Adjoint(e) au Chef(fe) de la section exploitation</p> <p>-----</p>

PB01_00467 à temps plein Catégorie C CE : Adjoints administratifs territoriaux – tous grades Agents de maîtrise territoriaux – tous grades Adjoints techniques territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel	PB01_à créer à temps plein Catégorie B ou C CE : Techniciens territoriaux – tous grades Agents de maîtrise territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel
--	--

Libellé de l'emploi actuel (support budgétaire supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel
Nouvel emploi (support budgétaire créé)	
Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Parc départemental Libellé de l'emploi : PT01_00456 - Gestionnaire de la station de lavage et de l'entretien/réparation des VL et fourgon ---- PB01_00456 à temps plein Catégorie B CE : Techniciens territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel	Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Parc départemental Libellé de l'emploi : PT01_00456 - Gestionnaire de la station de lavage et de l'entretien / mécanicien ---- PB01_à créer à temps plein Catégorie B ou C CE : Techniciens territoriaux – tous grades Agents de maîtrise territoriaux – tous grades Adjoints techniques territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel

b) Direction des Routes – Service Ingénierie Routière

Libellé de l'emploi actuel (support budgétaire supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel
Nouvel emploi (support budgétaire créé)	
Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Service Ingénierie Routière Cellule Ouvrages d'Art et Routes Libellé de l'emploi : PT01_00155 – Chef(fe) de la cellule Ouvrages d'Art et Routes ---- PB01_00155 à temps plein Catégorie A ou B CE : Ingénieurs territoriaux – tous grades Techniciens territoriaux – Technicien principal 1ère et 2ème classe ou à défaut contractuel	Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Service Ingénierie Routière Libellé de l'emploi : PT01_00155 - Chargé(e) de programmation et de suivi de chantiers ---- PB01_à créer à temps plein Catégorie A ou B CE : Ingénieurs territoriaux – tous grades Techniciens territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel

Libellé de l'emploi actuel (support budgétaire supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel
Nouvel emploi (support budgétaire créé)	
<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Service Ingénierie Routière Cellule Expertise Technique et Modernisation</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00163 - Technicien(ne) SIG et sécurité routière</p> <p>-----</p> <p>PB01_00163 à temps plein</p> <p>Catégorie B</p> <p>CE : Techniciens territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>	<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Service Ingénierie Routière Cellule Expertise Technique et Modernisation</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00163 - Technicien(ne) exploitation et sécurité routière</p> <p>-----</p> <p>PB01_ à créer à temps plein</p> <p>Catégorie B ou C</p> <p>CE : Techniciens territoriaux – tous grades Agents de maîtrise territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>

B - Impact des propositions sur le tableau des effectifs de la collectivité

Il conviendra de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonction.

Le tableau des effectifs au 08/09/2025 est joint à la présente délibération.

C – Impact des propositions sur l’organigramme de la collectivité

Les organigrammes impactés par ces transformations de postes seront mis à jour au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonctions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des propositions

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

CD - SOLIDARITÉS, FAMILLES, VIE COLLÉGIENNE ET ÉTUDIANTE, SPORTS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la troisième commission – Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports.

Nous voici arrivés à ces fameuses conventions de financement pour l'insertion et l'emploi relatives à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA dans notre département. Je le rappelle à nouveau : nous sommes le seul département à l'échelle nationale à avoir mis en place cet accompagnement renforcé pour tous les allocataires du RSA.

CONVENTIONS DE FINANCEMENTS POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI RELATIVES À L'ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN CREUSE

RAPPORT N° CD2025-10/3/6 DOSSIER N° 7148

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Dans ce rapport, il vous est effectivement proposé d'examiner deux conventions départementales : une couvrant la période 2025-2027, et une plus spécifique à l'année 2025. Nous sommes, vous le savez puisque M^{me} la Présidente l'a rappelé, dans prolongement de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA, qui a débuté en avril 2023 dans le cadre de la mise en place de la loi Plein emploi du 1^{er} janvier 2023.

En 2023 et 2024, les financements ont permis la prise en charge à 100 % des postes supports liés à la mission et des coût des conseillers d'insertion socioprofessionnelle chargés de cet accompagnement renforcé des allocataires du RSA, mais également à 50 % des actions visant à lever les freins périphériques.

L'enveloppe 2025 nous a été notifiée un peu tardivement, mais vous en connaissez les raisons. Elle est à hauteur de 1 545 899 € et fait l'objet d'une prise en charge différenciée des dépenses éligibles.

Une négociation a été engagée avec les services de l'État concernant une première convention pluriannuelle de trois ans, 2025-2027, prévoyant une contribution de l'État pour 2025 à hauteur de 940 234 €, soit 50 % du coût total des dépenses. La contrepartie sera apportée par le Département, soit 886 000 € pour les opérations internes, le financement des trois postes support de conseillers d'insertion socioprofessionnelle et la plateforme Dora, qui recense toutes les offres de services des partenaires, et 54 234 € pour le financement d'opérations externes visant à lever les freins périphériques. Vous connaissez les problèmes d'accès aux soins avec lsba et d'accès au logement avec l'association L'Escale.

Cette convention départementale est conclue pour une période de trois ans et trois mois, jusqu'au 31 mars 2028. La période s'étend jusqu'au 31 mars afin d'assurer l'aspect financier et comptable, mais nous sommes bien sur une visée opérationnelle au 31 décembre 2027.

Quant à la convention annuelle 2025, elle est non reconductible. Elle prévoit une prise en charge des actions à hauteur de 100 %, soit 605 665 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026 : 475 000 € seront consacrés aux opérations internes, c'est-à-dire au financement des postes de conseiller en insertion socio-professionnelle (CISP) et de quatre postes d'appui à la généralisation de la loi Plein emploi, et 130 665 € seront dédiés au financement d'opérations externes, comme les consultations nécessitant le recours à des prestataires ou encore pour le travail à réaliser sur l'évaluation de la viabilité des activités des travailleurs indépendants après trois années d'activité, la préparation des publics à entrer dans des ateliers et chantiers d'insertion et le développement d'une plateforme visant à évaluer et à accompagner le public relevant du français langue étrangère.

En résumé, ces deux conventions – et je sais que c'était une inquiétude que nous partagions – nous permettent d'assurer le financement des vingt postes de CISP et des postes supports jusqu'au 31 décembre 2025... sous réserve – M^{me} la Présidente me fait toujours un peu peur, mais elle a sûrement raison – d'une remise en cause de cette enveloppe de 1 545 899 €, sachant qu'en cette période assez chamboulée que nous vivons, pour assurer le financement de cette activité, le Département fait preuve de cohérence politique en continuant à accompagner ces publics.

Vous le savez, ce n'est pas en quelques mois que l'on fait revenir vers l'emploi des personnes en grande difficulté. Donc, avoir une visibilité jusqu'en 2027 a tout son sens, et le Département mobilisera des fonds propres ou du Fonds social européen (FSE) pour assurer ces cofinancements sur la partie prise en charge à 50 % par l'État et 50 % par le Département.

J'espère que cette enveloppe est bien sécurisée, car cela a tout son sens, est cohérent et permet de continuer d'accompagner ces publics en difficulté.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Les résultats sont vraiment là parce des moyens humains et professionnels permettent cette proximité et ce suivi. Je dis souvent combien tenir la main de ces publics fragiles est nécessaire. En tout cas, nous l'avons démontré par nos résultats puisque, bénéficiant d'un accompagnement financier de l'État, il nous est demandé d'évaluer régulièrement la politique mise en œuvre, laquelle, aujourd'hui, n'est plus vraiment une expérimentation pour nous. En tout cas, il est prouvé dans notre département, mais aussi dans les autres territoires qui l'ont expérimenté, que l'effet est très positif. Plutôt que de se contenter de verser 645 € de RSA à une personne seule, nous préférons faire en sorte que ces personnes trouvent ou retrouvent un emploi et s'inscrivent dans des ressources plus pérennes et tout de même nettement supérieures à un RSA.

Avez-vous des questions ou des remarques ?...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Il faut donc comprendre que, jusqu'au 31 décembre, le financement des postes de conseillers d'insertion est inscrit dans le marbre et qu'ensuite, pour les années 2026-2027, il y a grand espoir d'obtenir une part d'autofinancement du Département et une part du FSE. Est-ce bien ainsi qu'il faut comprendre la situation ?...

Je termine pour pas y revenir : avons-nous aujourd'hui quelque assurance à ce sujet ? Qu'en pensent les responsables qui gèrent le FSE ? Des dispositions sont-elles déjà inscrites en ce sens ? Car, là encore, comme pour le Laboratoire, 2026, c'est demain !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Je vais essayer de vous répondre du mieux possible, monsieur LÉGER. Vous avez raison, cette enveloppe globale de 1 545 899 € nous a été attribuée et notifiée. Si l'on revenait en arrière, c'est que l'État dénoncerait des crédits qui nous étaient assurés.

Ensuite, je parle le couvert du Directeur de l'Insertion et du Logement, monsieur AUTIER, nous avons eu une négociation avec l'État. Vous savez notre inquiétude, que vous partagez certainement, quant au renouvellement des contrats des CISPs. Donc, conclure ces deux conventions nous permet d'avoir une visibilité jusqu'au 31 décembre 2027 et d'assurer le financement de nos vingt postes de CISPs ainsi que de trois postes de fonction support et, pour ce qui nous concerne, nous utiliserons soit du PDI soit du FSE pour apporter ce cofinancement.

Sur le FSE+, nous sommes à mi-parcours. Il nous reste environ 1,1 M€. Dans le cadre de cette répartition, le FSE nous permet de financer un certain nombre d'actions importantes. Nous en avons fléché une partie, validée par la Préfecture de Région Nouvelle-Aquitaine, pour financer ces postes. Par le passé, l'on pouvait espérer des reliquats de FSE en supplément. Cette action étant validée par la Préfecture de Région, il est possible d'affecter aussi du FSE sur ces postes. De toute façon, l'incertitude porte sur une éventuelle dénonciation de cette enveloppe de 1 545 899 €. Or, nous n'en sommes pas là et le rapport que je vous présente aujourd'hui est plutôt rassurant.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Peut-être M. LÉGER fait-il aussi référence aux rumeurs qui circulent aujourd'hui à l'échelle nationale, à savoir que les fonds et crédits européens seraient non plus gérés à l'échelle régionale, mais à l'échelle nationale ? Cela pourrait avoir un impact sur les Départements, évidemment.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Nous sommes encore, à ce stade, dans une phase de gestion intermédiaire du dispositif actuel et du FSE en cours ; les éventuelles évolutions concerneront sans doute la prochaine programmation. À ce jour, nous avons sécurisé au mieux et pérennisé ces postes essentiels à l'accompagnement de ces publics jusqu'en 2027 – et je tiens ici à remercier M. AUTIER et les équipes qui ont travaillé avec l'État pour arriver à ces deux conventions.

Les CISP, je vous le rappelle, assurent des rendez-vous hebdomadaires avec les allocataires du RSA. Ils constituent une véritable main tendue et représentent un réel levier de progression pour ramener les personnes vers l'emploi au travers de formations, de périodes d'immersion et diverses actions que nous mettons en œuvre.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Compte tenu du contexte, ne perdrons pas de temps ! Je vous propose donc de m'autoriser à signer ces conventions afin, nous l'espérons, d'acter les financements qui nous permettront de poursuivre cet accompagnement renforcé des allocataires du RSA. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

CONVENTIONS DE FINANCEMENTS POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI ET RELATIVES À L'ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN CREUSE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des*

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le rapport CD2025-10/3/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- de valider la convention départementale pour l'insertion et l'emploi pour la période 2025 – 2027 ainsi que la convention de financement pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA pour 2025.

La convention départementale est conclue pour une période de trois ans et trois mois soit jusqu'au 31 mars 2028 et la durée d'exécution de la convention peut cependant s'étendre au-delà de la période d'effet, sans toutefois dépasser le 30 juin 2028 afin de permettre la remise des différents documents prévus dans la convention et qui sont nécessaires au traitement des soldes.

La convention de financement couvre les actions pour l'année 2025 jusqu'au 31 mars 2026. Elle prendra fin au 30 juin 2026. Ces actions seront prises en charge à hauteur de 100 % par l'État soit **605 665 €**.

- d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à signer la convention départementale pour l'insertion et l'emploi pour la période 2025 – 2027 ainsi que la convention de financement pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA pour 2025 et tous les documents afférents à leur mise en œuvre et leur réalisation.

Ces deux conventions sont jointes en annexe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je remercie tout particulièrement les membres de l'opposition, car il est vrai qu'au début de nos travaux sur cette question, vous étiez plutôt dans l'expectative. Nous en reparlions hier avec Patrice MORANÇAIS, nous avons même entendu l'ancienne députée, M^{me} COUTURIER, nous faire des leçons de morale disant que nous allions obliger les allocataires du RSA à travailler quinze heures par semaine gratuitement. Nous étions des bourreaux ! Aujourd'hui, avec un taux de 90 % de satisfaction de nos allocataires, nous sommes plutôt contents, d'autant que nous avons indéniablement resserré les liens avec France Travail et avec tous nos autres partenaires. Patrice MORANÇAIS en a évoqué quelques-uns, mais je pense à la Mission locale et aux structures qui nous aident à lever les freins sur la santé, la mobilité, le logement, etc. Le SPIE avait déjà préfiguré cet accompagnement plus soutenu, mais aujourd'hui nous en voyons les résultats.

Il est important dans un débat démocratique que ceux qui s'interrogent et s'inquiètent puissent l'exprimer, mais, deux ans et demi après, les résultats sont plutôt sympathiques. D'ailleurs, s'il en allait autrement, l'État ne nous suivrait pas dans cette démarche.

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Madame la Présidente, si je peux me permettre une remarque, bien évidemment, la vision des choses telle que nous l'a présentée M. MORANÇAIS est bienveillante, et nous ne pouvons qu'y adhérer. Mais entendre parfois parler de justice sociale et faire des unes en s'appuyant sur une vision réductrice, en disant uniquement qu'il faut limiter les fraudes et, donc, limiter l'assistanat, cela me gêne. Cette vision des choses vient en totale contradiction avec ce que vient de nous présenter M. MORANÇAIS à l'instant et ne contribue pas à apaiser les fractures sociales que connaît notre société, y compris en Creuse. Je ne puis que le regretter.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je crois au contraire que nous apportons justement des réponses et des solutions dont nous pouvons être fiers car, je puis vous l'assurer, il ne se passe pas une semaine sans que l'on m'interpelle pour me demander ce que nous faisons et pourquoi nous ne « les mettons pas au boulot », pour reprendre les termes employés.

Je sais donc leur répondre et leur dire ce que nous faisons. Je sais aussi décrire la situation dans laquelle se retrouvent ces allocataires du RSA, et ce depuis parfois longtemps. Grâce à cet accompagnement plus soutenu, nous démontrons que les choses ne sont pas si simples mais que la méthode que nous employons aujourd'hui permet d'atteindre des résultats.

Je vous remercie pour cette transition toute trouvée car c'est précisément le sujet du rapport suivant, qui vise à déterminer les sanctions que nous appliquerons à ceux – peu nombreux, on le sait – qui ne veulent pas entrer dans le parcours d'accompagnement. La loi Plein emploi nous y oblige, et nous nous conformerons donc à cette exigence.

La compétence du Conseil Départemental ne se borne pas à verser des allocations. Grâce à ces nouveaux financements, le montant du Programme départemental d'insertion (PDI) a été doublé. Ce sont autant d'actions et de postes financés chez nos partenaires. Donc, pour ceux qui refusent l'accompagnement, des sanctions doivent s'appliquer. Cela s'appelle la République des droits et des devoirs. C'est peut-être en cela que nous avons failli. Peut-être n'avons-nous pas été suffisamment justes dans les politiques que nous portions, ce qui explique qu'aujourd'hui, nous entendons des propos que, moi non plus, je n'apprécie pas. C'est aussi la raison pour laquelle nous nous employons à expliquer ce que nous faisons.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – M^{me} PÉNICAUD a parfaitement expliqué que nous ne partageons pas la même philosophie. C'est tout à fait respectable, me semble-t-il. Nous votons néanmoins ce rapport parce qu'il sanctuarise momentanément... « sanctuariser » est un bien grand mot, disons qu'il permet aux chargés d'insertion de poursuivre leur travail et de sécuriser provisoirement leurs postes. Quand on ne sait pas soi-même ce que l'on deviendra demain, il est compliqué d'expliquer à des personnes comment s'en sortir.

Notre vote permet d'assurer le financement de ces conseillers d'insertion, ce qui est positif, même si, par les temps qui courent, nous comprenons la prudence exprimée par M. MORANÇAIS ! C'est la raison pour laquelle nous soutenons ce rapport.

En revanche, le rapport suivant donnera sans doute lieu à quelques débats, lors desquels nous reprendrons les arguments de M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le rapport suivant est, en effet, corrélé à notre expérimentation, à notre nouvelle méthodologie et ses résultats. Il s'agit de modifier les durées et les montants de suspension et suppression de l'allocation RSA.

MODIFICATIONS DES DURÉES ET MONTANTS DE SUSPENSION ET SUPPRESSION DE L'ALLOCATION RSA

RAPPORT N° CD2025-10/3/7 DOSSIER N° 6884

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – En effet, madame la Présidente, ce rapport fait suite au décret du 30 mai 2025 relatif aux sanctions applicables aux demandeurs d'emploi en cas de manquement à leurs obligations.

Le cadre de la loi Plein emploi, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, vous est rappelé. L'expérimentation a débuté dans notre département en mars 2023 et le décret relatif aux sanctions applicables aux allocataires du RSA, publié le 30 mai 2025, est d'application immédiate. Il actualise les montants et les durées de suspension et suppression de l'allocation – on ne parle plus de sanction, mais de suspension et suppression –, conformément au barème fixé par le décret en fonction des motifs de manquement aux obligations des bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs.

Tout est repris dans le tableau figurant dans le rapport. Auparavant, le code de l'action sociale et des familles s'appliquait, mais nous avions défini une doctrine départementale dont, je dois le reconnaître, l'efficience n'était pas formidable. Nous appliquons, pour un premier manquement, un premier palier à 75 €, puis, au deuxième manquement, un palier à 100 €, enfin, au troisième manquement, nous suspendons le versement de l'allocation. Nous y arrivions assez rarement.

Je vous rappelle les motifs de sanction : refus d'élaborer, de signer ou d'actualiser un contrat d'engagement réciproque – c'est ainsi que nous l'appelons, la loi parle plus simplement d'un contrat d'engagement ; non-respect du contrat d'engagement – il s'agit là d'un point important, je parle sous le couvert de mes collègues qui siègent avec moi à la commission départementale de suivi des publics ; refus de deux offres raisonnables d'emploi ; et refus de se soumettre au contrôle.

Sur ces quatre motifs, le décret propose une suspension pouvant aller de 30 % à 100 % du RSA, plafonnée à 50 % dès lors que le foyer est supérieur à une personne, et ce pour une période d'un à deux mois. En cas de persistance ou de réitération dans les vingt-quatre mois, le RSA peut être suspendu ou supprimé, toujours avec une possibilité allant de 30 % à 100 % du montant du RSA, et toujours avec un plafonnement limité à 50 % si le foyer est composé de plus d'une personne, durant une période allant d'un à quatre mois.

J'en viens à nos propositions.

Il est proposé, au premier manquement, une suspension du RSA de 80 %, pour une durée de deux mois, sachant que pour les personnes dont le foyer est supérieur à une personne, un plafond s'applique à 50 % – cela s'appliquera dans tous les cas, je ne vais donc pas me répéter. Cette décision relève de la commission technique de la Direction Insertion Logement, qui se réunit quasiment toutes les semaines. Au deuxième manquement, en cas de réitération, il est proposé une suppression totale du RSA pour une durée de quatre mois. C'est la commission départementale de suivi des publics que je préside qui, avec mes collègues et tous les partenaires de l'emploi, se prononcera sur cette suppression.

Pourquoi une suspension de 80 % du montant du RSA ? M^{me} la Présidente y a fait allusion. D'après notre expérience en commission, une bonne moitié des personnes concernées par des sanctions régularisaient très rapidement leur situation, revenant vers leur conseiller en insertion professionnelle signer le contrat d'engagement et, au fond, la sanction ne s'appliquait pas.

Je rappelle que le contrat d'engagement est adapté à chaque personne, à son profil et à ses difficultés. Mais certains repassaient cinq, six, voire sept fois en sanction parce qu'ils venaient régulariser, mais ne suivaient pas leurs engagements qui, je le répète, étaient à leur portée. Donc, le système n'était pas suffisamment contraignant. Certes, ces situations concernent un nombre limité d'allocataires, mais c'est malgré tout une réalité que nous avons constatée pendant des années en commission départementale de suivi des publics.

Donc, cette diminution de 80 % du RSA vise à mobiliser davantage ceux qui sont dans cette situation, avant d'arriver à l'étape de la suppression du RSA. Pour nous, c'est un outil supplémentaire de remobilisation des publics. Ce n'est pas une punition en soi, il s'agit plutôt de les remobiliser.

M^{me} la Présidente parlait de droits et de devoirs. En votant le rapport précédent, vous avez validé les conventions et cet accompagnement. Un engagement doit être réciproque – chacune doit prendre sa part – et nous voulons également garantir un cadre juste et équitable, sans renoncer à la responsabilité car, parmi ces publics que nous accompagnons, certains sont en grande difficulté. Vous le savez, si certains sont proches de l'emploi – les « socio-pro » qui n'ont que quelques freins – d'autres, placés sous l'item « remobilisation », sont en grande difficulté sociale. Ces derniers ne seront d'ailleurs pas forcément concernés par les sanctions car, dans les quelques cas particuliers que nous avons examinés, nous avons pu constater qu'ils n'étaient pas réticents.

Enfin, je pense que certains d'entre vous partagent ce besoin d'être équitable. Lorsque vous voyez des personnes en grande difficulté suivre et respecter leur contrat d'engagement, accomplir toutes les démarches, et d'autres qui ne les respectent pas, vous vous dites que vous ne pouvez pas demander des efforts aux uns et pas aux autres, d'autant que ces efforts ont tout de même pour objectif de sortir de ce dispositif et, *in fine*, d'aller vers un emploi, de retrouver une estime de soi, pour soi-même et pour sa famille. Pour ma part, j'insiste beaucoup sur le fait que cela a un impact favorable sur l'ensemble de la famille. C'est important, on le sait.

J'entends les propos d'Isabelle PÉNICAUD, mais la politique que nous avons engagée est celle de la main tendue et de l'accompagnement de personnes pour les remobiliser. Nos CISP et nos travailleurs sociaux les accompagnent et réalisent un travail essentiel, mais – vous me connaissez, je parle franchement – certains ne jouent pas le jeu et, dans ce domaine comme dans d'autres, nous sommes une République – et c'est tant mieux ! – et cela impose des droits, mais également des devoirs. Il existe donc un minimum de règles à respecter. *In fine*, je pense que nous n'aurons pas à gérer de situations trop nombreuses, car beaucoup de personnes se remobiliseront très vite mais, à un moment donné, ceux qui ne veulent pas s'investir posent un souci, car il s'agit aussi de justice vis-à-vis des autres allocataires que nous accompagnons. Je pourrais en parler longuement...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci, monsieur MORANÇAIS.

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Certes, une société de droits et de devoirs, nous ne pouvons qu'y adhérer, j'en conviens parfaitement.

Vous nous expliquez, monsieur MORANÇAIS, les raisons pour lesquelles la sanction la plus lourde a été choisie. J'entends vos arguments. Je regrette seulement d'avoir, parfois, l'impression que cette situation de personnes au RSA – et dans une famille, on reproduit parfois ces schémas – serait enviable. Cela, je ne peux pas l'entendre, parce qu'être au RSA n'est jamais une situation enviable. Donc, on ne peut pas les montrer du doigt ; il faut, au contraire, les aider à sortir de leur situation, de leur désespoir moral, médical, mental parfois, et de leur isolement. Dans un territoire rural comme la Creuse, je pense qu'il y a beaucoup à faire pour expliquer aux gens que ces allocataires sont très peu nombreux et que, finalement, on les montre du doigt alors qu'ils sont dans un grand désarroi, qui n'est, en rien, enviable !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Madame PÉNICAUD, 3 M€ sont consacrés en Creuse à l'accompagnement de quelque 2 500 personnes pour décliner un programme avec des acteurs locaux : la Mission locale, l'UDAF, l'Escale, les centres sociaux Agir et autres... Le territoire est maillé. Nous connaissons les freins : la santé, la mobilité. La Maison de l'emploi et de la formation porte je ne sais combien de véhicules, qui ne sont d'ailleurs même pas tous utilisés, à hauteur de 30 % seulement.

Je pourrais également évoquer l'aide au permis de conduire, le prêt et la location de véhicules, avec ou sans permis, les garages solidaires pour les réparations, etc. Vous connaissez le Programme départemental d'insertion de la Creuse, dont nous n'avons pas à rougir, vous l'assure. Excusez-moi, mais quand vous avez un contrat de travail, vous le respectez. Si vous n'allez pas au travail, si vous ne respectez pas votre contrat, que se passe-t-il ?

Là aussi, la démarche est fondée sur un engagement tripartite conclu entre la personne accompagnée, France travail et le Conseil départemental. On prend le temps, l'accompagnement se fait dans une relation de proximité, grâce à des rencontres hebdomadaires. Expliquez-moi, votre crainte serait que les 2 506 allocataires du RSA ne puissent pas suivre ce contrat alors qu'ils l'ont signé ? Et ceux qui ne le signent pas ?... Le RSA est le revenu de solidarité « active ». C'est toute la différence avec le RMI, qui était un revenu minimum d'insertion. Il comprenait tout de même le mot d'« insertion ».

Avec ce revenu de solidarité « active », je suis désolée mais nous sommes là pour faire notre devoir et offrir les meilleures chances aux publics que nous accompagnons. Il s'agit de réparer ce que d'autres n'ont pas fait car, au fond, lorsque l'État et l'Éducation nationale nous confient des publics de 25 ans et plus en situation d'illettrisme, nous n'avons pas, nous, les enseignants pour leur apprendre à lire, à écrire et à compter. Nous avons largement contribué à la lutte contre l'illectronisme et facilité l'accès au numérique. Nous avons mis en place et déroulé des actions incluant de nombreux acteurs, tels que les maisons France services, les communes, les UTAS... tout le monde répond présent pour lever tous ces freins.

En fait, votre crainte est qu'imposer des sanctions ne serait pas juste. Je reprends les propos de M. MORANÇAIS : lorsque l'on est accompagné par la nation, que ce soit l'État ou les collectivités locales, et que l'on s'engage par un contrat, il semble juste que, si ce contrat n'est pas tenu, cela ait des conséquences et appelle des sanctions.

Le cas peut se présenter de personnes, peu nombreuses, qui, parfois, préfèrent ne pas recevoir le RSA qu'être accompagnées, qui ne veulent être ni suivies ni contrôlées. Cela reste très marginal, c'est le cas de deux ou trois personnes, mais nous nous interrogeons sur les raisons de cette attitude.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Pour répondre à Isabelle PÉNICAUD, je précise que nous nous prononçons sur ces réorientations en commission. Nous sommes exigeants, mais nous restons humains. Je vois que M^{me} JOUANNETAUD, qui en fait partie, souhaite intervenir.

Je le répète, le taux de retour de satisfaction des personnes les plus en difficulté, celles qui sont dans l'item « remobilisation » et que nous accompagnons, est de 90 %. Serait-il de 80 %, peu importe, je constate qu'elles nous remercient de les avoir accompagnées parce que certaines étaient non pas abandonnées, mais avaient vraiment besoin d'aller vers du soin ou, en situation de handicap, d'être réorientées vers la MDPH. De même, nous avons pu constater que des personnes âgées qui étaient dans le dispositif RSA pouvaient bénéficier de l'ASPA, qui est tout de même supérieure à 1 000 €. Nous avons donc aussi engagé toutes ces actions de politique sociale auprès d'elles.

Ensuite, 90 %, ce ne sont pas 100 %, et nous avons aussi reçu en commission des personnes qui ne respectent pas leurs engagements, et qui ne sont pas parmi les plus en difficulté. Cela m'interpelle, car j'ai ce souci de justice et d'équité. Certains, menacés de sanction, informés par courrier, reviennent signer un contrat d'engagement et, trois à six mois après, nous les retrouvons à nouveau en situation d'être sanctionnés. Je ne raconte pas d'histoires. Vous êtes présente à mes côtés en commission, madame JOUANNETAUD. Il arrive qu'ils repassent en commission à six ou sept reprises. Il ne s'agit pas de personnes ayant des problèmes de santé ou de problèmes sociaux à résoudre, auquel cas, nous les réorientons, et, croyez-moi, ce qui leur est demandé dans ces contrats d'engagement n'est pas inaccessible ni insupportable. Le contrat est travaillé par nos CISPs et reste à la portée de chacun.

M^{me} PÉNICAUD. – Vous disiez, et c'est ce sur quoi je revenais, monsieur MORANÇAIS, que ces personnes étaient très peu nombreuses. Il ne faut donc pas faire d'un cas particulier une généralité. C'est ce que je regrette. Je ne sais pas combien sont ces personnes peu nombreuses qui profitent du système. Cela existe, on le sait. Nous travaillons tous et voyons tous des personnes qui profitent du système, y compris certaines qui sont rémunérées.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Madame PÉNICAUD, nous n'avons pas, ni employé ces mots de « profiter du système ».

M^{me} PÉNICAUD. – Vous avez parlé de limiter l'assistanat et la fraude.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Et alors, quel est le problème ? Faut-il que nous fermions les yeux sur des bénéficiaires de prestations ou d'accompagnement social qui ne respectent pas le cadre de ce qui leur est demandé ? Donc, nous payons, nous versons, que ce soient le Conseil départemental, l'État, la CAF ou autre, et quand on sait qu'il y a une fraude, il ne faudrait rien dire ?

Il faut sortir, parler, faire des micros-trottoirs. Nous avons beaucoup évoqué ce matin – et nous continuerons, malheureusement – ce que l'on renvoie à la figure des élus que nous sommes. Après les maires, voici venu le tour des Conseillers départementaux ! Il est vrai que les autres élus, on les rencontre moins et on les connaît moins. On prétend nous juger sur pièce, sur ce que nous faisons, et je vous assure que les gens ne sont pas tendres avec nous. Depuis un à deux ans, nous organisons des réunions dans les cantons parce que les maires nous font part d'inquiétudes et souhaitent nous interroger. Je puis vous assurer que je m'emploie à dire que le plus gros budget des politiques sociales du Conseil départemental de la Creuse n'est pas le RSA, mais l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie : nous inscrivons 50 M€ pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées dépendantes.

Je n'ai aucun problème à parler des politiques sociales que nous menons et à affirmer que le Conseil départemental met en place des politiques sociales qui sont utiles aux habitants de ce département, et je refuse de me focaliser sur ce reproche que l'on nous adresse régulièrement selon lequel nous ne ferions rien à l'encontre de ceux qui ne travaillent pas. Tout au contraire, nous recherchons le juste équilibre : depuis trois ans, nous accompagnons davantage et mieux, en proximité, en étant à l'écoute, chaque semaine, partout dans le département et, tous acteurs rassemblés, nous trouvons des solutions.

J'explique qu'un contrat d'engagement est l'équivalent d'une ordonnance pour mes collègues soignants. Vous avez tel symptôme, nous vous proposons de suivre tel traitement afin que vous sentiez mieux, que vous soyez plus autonome et capable d'aller vers des formations ou des emplois. Si vous n'observez pas l'ordonnance, que vous vous moquez du contrat, désolée, mais nous en restons là, car c'est donnant-donnant !

M^{me} BUNLON. – À écouter tous ces échanges, je me dis que l'on en revient toujours à la valeur travail et que la justice sociale, c'est aussi reconnaître les bas salaires qui sont nombreux aujourd'hui. En tant qu'infirmière, je n'ai pas honte de dire que je gagne 2 800 €. Je travaille depuis trente-cinq ans douze heures par jour, et j'en passe. Imposer ces sanctions, c'est aussi reconnaître le travail et le courage de ceux qui se lèvent le matin pour aller travailler même s'il fait froid, la nuit et les week-ends, pour de faibles salaires. Il me semble indispensable de poser je sais pas comment appeler cela car ce ne sont pas des sanctions, disons plutôt des aides à la réflexion et à l'engagement dans le travail.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Des aides à la remobilisation, et s'ils se remobilisent rapidement, la sanction ne s'applique pas. Avant de céder la parole notre collègue Laurence CHEVREUX, je pense que nous sommes tous sensibles à cet aspect que soulignait Marie-Christine BUNLON. Nous sommes tous des élus de terrain. Je pense au monde du travail, aux ouvriers, aux salariés qui vont travailler pour le SMIC et aussi à ceux que l'on écoute et dont parlait M^{me} la Présidente. Je ne suis pas favorable, par principe, à l'application de sanctions, mais cela me paraît juste parce qu'indirectement, si nous ne faisons rien, nous favorisons le vote que nous dénonçons tout à l'heure car, ce vote, mes chers collègues de l'opposition, c'est aussi le vote ouvrier, le vote de ceux qui vont travailler pour un SMIC.

M^{me} la Présidente l'indiquait, lors de nombreuses réunions cantonales, nous sommes interpellés sur ce sujet. Le peuple lui-même, le peuple et le monde du travail, nous interpellent. Nous accompagnons les allocataires – pour ma part, je n'en ai qu'une modeste délégation. Je suis très modeste à ce sujet – mais je trouve notre accompagnement tout à fait honorable. Je veille personnellement, avec le directeur, à ce que tout le monde soit accompagné correctement. Je n'ai jamais eu de remontée de personnes me disant qu'elles avaient été mal prises en charge. Mais nous devons avoir une exigence vis-à-vis de ceux qui ne respectent pas les règles, sans quoi, nous contribuons à aller vers un vote extrême.

La parole est à M^{me} JOUANNEAUD.

M^{me} JOUANNEAUD. – Effectivement, l'accompagnement est absolument indispensable pour ce public, mais cet accompagnement existait déjà. Il a été renforcé, ce qui est très bien, car cela permet à certains de bouger, de sortir et de se remobiliser. En revanche, mon inquiétude, sur laquelle porte ma question, est de savoir ce qui se passera pour tous ceux qui se retrouveront sans rien, c'est-à-dire exclus, ceux pour qui la suppression sera totale. Vous le savez, ils se tourneront vers les services sociaux. Faudra-t-il prévoir des aides pour ceux-là, car nous n'allons pas les laisser à la rue mendier ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez tout de même compris comment fonctionnent les choses. Prenons un exemple simple : nous les contactons par téléphone, SMS ou mail, pour les prévenir qu'ils n'ont pas signé leur contrat et qu'ils doivent le faire dans un délai imparti ou que s'ils rencontrent une problématique spécifique qui n'aurait pas été décelée lors des entretiens précédents, ils doivent prendre rendez-vous et que, sinon, ils tomberont dans le régime des sanctions et que la Commission pourra décider, dans le cadre d'un manquement, de suspendre à hauteur de 80 % le RSA qu'ils perçoivent. Après avoir été informé, après avoir été invité à venir parler de la problématique qui aurait échappé aux chargés d'insertion sociaux professionnels, ce monsieur ou cette dame décide de ne pas venir, refuse de ne pas signer le contrat...

M^{me} JOUANNEAUD. – Madame la Présidente, vous parlez très mal de ces personnes !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous parle là de cas concrets. Vous étiez en train de me dire que nous allions mettre les gens à la rue, je vous explique comment cela se passe concrètement.

Est-ce très mal d'appeler les gens pour leur signaler qu'ils n'ont pas signé leur contrat et les inviter à revenir vers nous pour, éventuellement, nous parler d'une problématique que nous n'aurions pas décelée et sur laquelle nous pourrions nous positionner ? Est-ce mal de refixer un rendez-vous la semaine suivante ? Et si la personne ne vient pas et ne répond pas favorablement, devrions-nous considérer que ce n'est pas grave qu'elle n'ait pas envie de venir signer son contrat, faisant fi des plus de 90 % qui, eux, font l'effort d'entrer dans le programme d'accompagnement ? À la limite, pourquoi continueraient-ils ?

M^{me} JOUANNEAUD. – Vous parlez très mal de ces personnes parce que vous savez pertinemment – et si vous ne le savez pas, c'est grave – que ce petit pourcentage, vraiment minime, se compose de personnes qui, pour certaines, sont incapables de dire oui ou de se déplacer, incapables d'être employées...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – ... et qui sont enfermées chez elles, qui ne prennent jamais l'air et que l'on ne voit jamais dans le bourg ! Mais vous plaisantez, madame JOUANNEAUD, ou alors, c'est qu'à BOURGANEUF, il n'y a que des situations extrêmes !

M^{me} JOUANNEAUD. – Je ne parle pas de BOURGANEUF, je vous assure. Où que ce soit sur le territoire national, vous savez très bien qu'il y aura toujours un pourcentage de personnes qui ne pourront jamais trouver d'emploi. C'est malheureux et on ne peut que le déplorer, mais que faites-vous de ces gens-là ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous notons qu'il existe des dizaines, voire des centaines de personnes allocataires du RSA qui n'auraient aucune solution ! Monsieur MORANÇAIS, c'est à se demander à quoi sert ce partenariat avec la Mission locale, avec les centres d'action locaux, les maisons France services et les vingt chargés d'insertion professionnelle...

M^{me} JOUANNEAUD. – Il y a toujours ce petit pourcentage...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – ... mais à quoi servent-ils donc !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Sincèrement, même s'il s'agit de revenus de base, mais peut-être bénéficiaient-ils d'autres prestations, les 75 € de sanction n'étaient pas dissuasifs. Vous le savez, nous en avons souvent débattu. Nous en étions surpris, mais cette sanction de 80 % a pour objectif de remobiliser les gens rapidement, considérant qu'il n'est pas possible de vivre en perdant 80 % de l'allocation.

Nous verrons ensemble, puisque, madame JOUANNETAUD, vous siégez en commission, s'ils se mobilisent plus rapidement. Nous en avons traîné certains pendant des mois, car perdre 75 € n'avait pas l'air de les affecter. Avec cette nouvelle sanction, nous espérons les récupérer plus rapidement et pouvoir leur proposer un contrat d'engagement sur trois mois pour commencer, puis sur 6 mois. Tel est l'objectif et nous verrons ce qu'il adviendra. Nous partagerons cela ensemble.

M^{me} JOUANNETAUD. – Nous ferons le point. Car, rappelez-vous, le RMI a été mis en place parce que les gens qui n'avaient rien pour vivre venaient demander des aides. Donc, après le RMI, il y a eu le RSA. Nous ferons le point, mais il faudra quelques années pour se rendre compte. Exclure complètement certaines personnes me paraît dramatique.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en ferons le compte, je suis d'accord avec vous et, puisque vous faites partie des commissions, vous serez la première informée des situations critiques. Mais vous rendez-vous compte de ce que l'on entend aujourd'hui en Creuse de la part des collectivités locales, des artisans, des entreprises qui nous engueulent parce qu'ils n'arrivent pas à trouver de salariés, nous disant que nous ne faisons rien, qu'ils ne cherchent pas gens formés mais veulent seulement des gens capables d'être là à huit heures le matin à l'embauche, qu'ils sont disposés à aider, à assurer la formation *in situ*, etc. ? Les mesures proposées dans le cadre de ces quinze heures d'activité commencent par un travail sur l'estime de soi, par la rédaction d'un CV en atelier individuel et en atelier collectif pour aller jusqu'à la mise en immersion des personnes afin qu'elles découvrent des milieux professionnels.

Si nous ne faisons pas ces efforts ensemble, dites-moi qui s'occupera demain des personnes âgées dépendantes dans les EHPAD ou à leur domicile ? Nos partenaires, les associations d'aide à domicile, sont les premiers à avoir mis en place des mesures d'accompagnement, de découverte, de formation, de tutorat, grâce au complément qualité que nous finançons. Nous ne pouvons leur dire que nous avons des personnes sans emploi, mais que c'est ainsi et que cela n'est pas grave. Non, vraiment, il faut arrêter. Tout le monde nous demande aujourd'hui, à nous, élus locaux, de mettre en place des solutions qui démontrent que nous sommes en capacité d'agir pour faire en sorte que ce RSA ne reste plus ce qu'il a longtemps été, à savoir un enfermement dans la pauvreté. Dans enfermement, il y a « je reste chez moi, je n'ai plus de vie sociale » et, dans pauvreté, il y a « je ne peux pas vivre avec 650 € par mois », car ce n'est pas vrai et je ne cesserais de le dire : 650 € par mois ne suffisent pas pour vivre !

Madame CHEVREUX, je vous prie de m'excuser pour avoir monopolisé la parole, mais vous la donne volontiers.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Je vous en prie, madame la Présidente.

Pour ma part, puisque je siège également avec M^{me} JOUANNETAUD au sein de cette commission de suivi, je voulais insister sur le fait que ces personnes fragiles reçoivent de nombreux courriers. Nous les appelons, nous allons vers elles et, lorsqu'elles rencontrent des problèmes de santé, nous les orientons vers des professionnels de santé. Donc, avant d'en venir à la sanction, des démarches, nombreuses et répétées, sont engagées. Vous avez aussi le témoignage des agents qui siègent avec nous en commission. La sanction ne tombe pas d'un coup, il y a tout de même des propositions et beaucoup d'humanité pour les accompagner.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Pour revenir aux propos liminaires de ce matin, je pense que ceux qui voulaient enterrer le clivage gauche-droite sont allés un peu vite en besogne. Des différences nous séparent – et c'est très bien. On a souvent dit que c'était dépassé mais, finalement, la vie politique n'allait pas plus mal lorsqu'elle reposait sur ce découpage gauche-droite. En tout cas, cela permettait de dégager une majorité. Et oui, il y a des différences ! Vous focalisez beaucoup sur l'assistanat et sur la fraude. Cela se comprend, c'est très à la mode en ce moment et si nous entendons les mêmes discours, il me semble que nous n'en tirons pas la même analyse ni les mêmes conclusions.

Tout d'abord, je le redis, la fraude sociale est évaluée à quelque 15 Md€ dans notre pays ; la fraude fiscale, quant à elle, représente entre 60 et 100 Md€. J'aimerais qu'on mette autant d'énergie à lutter contre la fraude fiscale qu'à lutter contre la fraude sociale. Mettre l'accent depuis ce matin sur ceux qui refusent l'accompagnement, c'est faire passer une minorité de personnes pour une grande majorité. Or seule une petite minorité n'accepte pas de jouer le jeu, vous le dites vous-même, monsieur MORANÇAIS. Si ceux qui ont un bas salaire regardent vers le bas en criant à l'assistanat, augmentons les salaires ! Car comment fait-on pour vivre avec un SMIC aujourd'hui ? Telle est sans doute la vraie question.

Au nom de la logique qui est la vôtre, je comprends pourquoi vous appliquez les sanctions les plus lourdes parmi celles proposées par le décret de l'État. Pour être précis, et pour ceux qui n'auraient pas eu le temps d'examiner le tableau, lorsque l'État demande une suspension du RSA allant de 30 % à 100 % pour un premier manquement, vous proposez d'aller directement à 80 % et, quand l'État permet entre un à deux mois de suspension, vous allez directement à deux mois de suspension.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait, c'est parce que nous accompagnons de façon plus soutenue et renforcée les allocataires du RSA : plus de droits, plus de devoirs !

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – On peut aussi considérer que le cadre fixé par l'État est relativement magnanime, puisqu'il prévoit deux manquements assortis d'une durée allant jusqu'à deux mois pour le premier manquement et de quatre mois pour le second. En fait, la sanction aurait pu être largement plus sévère. C'est une question de curseur.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, monsieur le premier Vice-président, ne faisons pas d'angélisme, nous avons passé l'âge. Très sincèrement, si quelques-uns sont peut-être dans l'évitement – pour le dire gentiment –, il s'agit d'une toute petite minorité. Or la minorité ne fait pas la majorité. Nous sommes là dans des images, mais il est vrai qu'en ce moment, les images fonctionnent bien, même très bien.

Depuis trente-sept ans que j'exerce au sein de mon cabinet, je sais que vous ne remettrez jamais certaines personnes au travail pour des raisons qui ne sont pas liées au fait qu'elles veulent rester des assistés, mais pour des raisons simplement médicales. Que faites-vous de ces personnes ? Est-ce qu'on leur supprime le RSA ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Elles sont réorientées vers la MDPH.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous connaissez, je pense, le montant d'une allocation d'adulte handicapé.

M. BODEAU. – Alors, il faut les faire basculer vers la MDPH.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais que croyez-vous que nous faisons ?...

M. BODEAU. – Je ne crois rien, ne vous énervez pas, je vous demande simplement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous organisons un rendez-vous insertion...

M. BODEAU. – Au moins un tiers des allocataires RSA sont dans cette situation. Alors, il faudra les faire basculer sur un autre dispositif.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous découvrez cela alors que nous parlons de cet accompagnement depuis trois ans ?

M. BODEAU. – Dans ma patientèle, ils ont dû passer au travers parce qu'ils sont toujours au RSA mais, peu importe, je leur en parlerai. C'était mon premier point.

Deuxième point, simple remarque, il serait souhaitable d'améliorer la fluidité dans les services, non pas au sein des services du Conseil départemental, mais dans le lien avec France travail. Dernièrement, un allocataire du RSA de ma commune m'a sollicité pour faire un stage d'immersion au sein de ma collectivité. Cela ne posait pas de problème et c'est avec grand plaisir que j'aurais pu l'accueillir. Cela aurait même pu lui permettre de suivre une formation de secrétaire de mairie avec le centre de gestion, mais il m'a été impossible de joindre sa conseillère France travail. De même, impossible de joindre la plateforme dédiée. C'est comme chez Orange ! Bref, je n'ai jamais pu les contacter. J'avais le mail de cette conseillère ; aussi lui ai-je envoyé un message lui demandant des informations, ce qui est normal lorsque vous prenez quelqu'un dans votre collectivité. Jamais je n'ai pu les obtenir, bien que j'aie envoyé au moins cinq ou six mails. Cela pose problème. Il serait bon d'avoir une fluidité entre les services et les lieux où ces personnes sont susceptibles d'avoir un stage.

De mon point de vue, l'insertion se fait avant tout par le travail. C'est la première des choses (*Exclamations sur les sièges de la majorité.*) Mais croyez-vous que le travail n'est pas une valeur de gauche ? Vous plaisantez ! Le travail est la première des valeurs de gauche. C'est la première qu'a défendue Jean JAURÈS ! Donc, mettre les gens au travail et les réinsérer par le travail est aussi mon credo. C'est clair et net. Mais, je le redis, ne collons pas aux images que j'entends quotidiennement : « De toute façon, ceux qui sont au RSA, ce sont tous des fainéants ». Cela peut même peut aller plus loin : « Ceux qui sont en arrêt maladie dans nos collectivités, ce sont aussi tous des fainéants, qui ne veulent pas bosser. » Cela concerne peut-être une petite minorité, mais dans l'immense majorité, ce n'est pas cela. Il faut donc faire preuve de beaucoup de prudence à l'égard de toutes ces images et tous ces clichés.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez raison, monsieur BODEAU. Voilà pourquoi nous apportons des réponses.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Pour répondre à Éric BODEAU, ces personnes qui ont des difficultés de santé ou des problèmes de handicap et qui, effectivement, ne peuvent pas accéder à un emploi bénéficient d'un accompagnement renforcé. Aujourd'hui, environ 15 % des allocataires du RSA sont orientés vers la MDPH et vers une AAH. Pour répondre à vos interrogations qui sont légitimes, notre accompagnement est humain et nous les accompagnons à la complétude du dossier de demande de l'AAH auprès de la MDPH, de rendez-vous médicaux etc. Cela fait aussi partie de notre accompagnement. Cela entre dans nos axes prioritaires.

Pour revenir à l'intervention plus politique de Jean-Luc LÉGER, certes, il y a la droite et il y a la gauche, mais laissez-moi vous lire le témoignage d'une de nos collègues, élue du Conseil départemental des Landes, Monique LUBIN, Sénatrice et Conseillère départementale...

M. LÉGER. – Dans ce Département, je pense que la probabilité que cette personne soit de droite est très réduite.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Je vous donne lecture de son intervention : « Nous, nous sanctionnons. Ce n'est pas quelque chose que je veux dresser comme un étandard, mais quand nous présidons les commissions, nous sanctionnons. J'en préside depuis très longtemps et je sanctionne. Quand l'inscription à France travail qui a été demandée n'a pas été effectuée, quand un certain nombre de choses n'ont pas été apportées, nous sanctionnons. » Telles étaient les paroles de Monique LUBIN lors de la séance plénière du CD 40, alors qu'elle compte M. Boris VALLAUD dans le groupe socialiste du Conseil départemental.

M. LÉGER. – La preuve qu'il n'y a pas, d'un côté, les rigoureux et, de l'autre, les laxistes.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour résumer la situation, ce rapport répond aux exigences de la loi et du décret paru le 30 mai, qui imposent de mettre en place un régime de sanctions. Lorsque les commissions se réuniront pour évaluer les personnes soumises à ces sanctions, nous verrons combien seront concernées, si elles sont des centaines ou quelques-unes, et si la commission statue et décide d'aller à la suppression de 80% du RSA au premier ou au deuxième manquement. Il faut vraiment une forte résistance pour ne pas respecter les engagements prévus dans le contrat réciproque. Une fois ce régime de sanctions acté, je laisse le soin à cette commission de nous rapporter le nombre de personnes qui ne seraient pas entrées dans ce dispositif d'accompagnement plus soutenu et ses critères.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – La commission départementale de suivi des publics sera souveraine pour proposer une décision de suppression car, si les suspensions relèvent de la compétence de la Direction de l'Insertion et du Logement, c'est dans cette commission départementale du suivi des publics que nous discuterons des suppressions en nous appuyant sur tous les éléments que nous présenterons les services, madame JOUANNETAUD.

J'en profite pour remercier l'ensemble des partenaires de l'emploi qui travaillent avec nous ainsi que les services de la Direction de l'Insertion et du Logement, tous les travailleurs sociaux, les CISP et tous ceux qui réalisent ce travail que je trouve extrêmement positif.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} GRAVERON.

M^{me} GRAVERON, Secrétaire de séance. – Sans vouloir alourdir le débat, car cela fait déjà un certain temps que nous en discutons, je voudrais malgré tout rappeler que j'ai participé aux commissions de suivi à l'époque où c'étaient encore des UTAS qui s'en occupaient. Cela ne se faisait pas au niveau départemental, cela ne date pas d'hier. La sanction était déjà de 75 €, laquelle, le temps qu'elle se mette en place, ne s'appliquait jamais.

Il est grand temps, à mon avis, de mettre en place un autre système et je fais confiance à la commission départementale de suivi et à tous ceux qui y participent, que ce soit du côté de la majorité ou de l'opposition, pour faire le point sur les bienfaits ou le non bienfait d'une sanction et, si besoin, de revoir le dispositif.

Je profite de cette intervention pour informer l'Assemblée du départ momentané de M. MARSALEIX, qui a donné pouvoir à Hélène PILAT.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci.

La parole est à M^{me} GALBRUN, pour une dernière intervention.

M^{me} GALBRUN. – Ce sera peut-être le mot de la fin. Effectivement, il ne faut pas se voiler la face, il y a des fraudeurs, quelques-uns, et, à mon avis, il serait plus intéressant de travailler à connaître les raisons pour lesquelles ils ne se présentent pas. Je ne suis pas sûre que l'on ait toujours les réponses.

Par ailleurs, je voulais souligner un autre aspect de cette question que je connais de par ma profession, car je rencontre aussi des personnes qui ne demandent pas le RSA non parce qu'elles fraudent mais parce qu'elles n'osent pas. Il y a sans doute là aussi un véritable travail à faire concernant ces personnes qui passent à travers les mailles du filet. Je souhaiterais vraiment que l'on aille vers ces personnes qui ne demandent rien, non pas parce qu'elles travaillent au black ou pour je ne sais pour quelle raison, mais parce qu'elles n'osent vraiment pas pousser la porte.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous l'avons indiqué mais vous ne l'avez peut-être pas retenu, la loi Plein emploi a introduit une modification importante qui ne sera pas sans conséquence pour les Conseils départementaux : aujourd'hui, vous n'avez plus besoin de faire la démarche et de demander un RSA, il vous est attribué automatiquement d'après votre déclaration fiscale. Donc, tous ceux sont en deçà des ressources permettant d'obtenir le RSA le perçoivent.

M^{me} GALBRUN. – Mais le système est pervers...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Certains se sont étonnés de l'arrivée sur leur compte bancaire d'une allocation qu'ils avaient pas demandée.

M^{me} GALBRUN. – Le système est pervers, madame la Présidente, parce qu'ensuite, ils sont poursuivis devant le tribunal correctionnel par le Département, la CAF ou la MSA qui considèrent qu'ils ont fraudé alors qu'ils n'ont tout simplement pas fait les déclarations.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je n'y peux rien. L'an dernier à l'Assemblée nationale, le législateur a souhaité adopter cette mesure dans le cadre de cette loi. Je pense que cela a été du donnant-donnant entre les groupes politiques : d'accord pour la loi Plein emploi, mais à la condition d'introduire cette solidarité à la source.

On peut s'interroger : soit certains ne savent pas ou n'osent pas, et cela existe, soit certains n'avaient pas forcément envie de demander. En tout cas, tous perçoivent l'allocation sans avoir engagé aucune démarche. Donc, que l'on fasse ou non la démarche, peu importe. Nous n'allons pas poursuivre ce débat mais sachez, madame GALBRUN qu'aujourd'hui, celui dont les ressources fiscales sont en-deçà du plafond de revenu qui permet de bénéficier du RSA le reçoivent automatiquement, sans rien demander. C'est ainsi, c'est la société du tout-numérique

Ensuite, en effet, il ne faut pas qu'ils oublient de préciser qu'ils vivent en couple dans un même logement, etc. Mais cela, vous avez raison, ce n'est pas nous qui nous en occupons. Ce sont la Caisse d'allocations familiales et la MSA qui gèrent ce système dit « de fraude », vocabulaire qui n'est pas toujours bien approprié, j'en conviens. Sachez toutefois que nos équipes restent vigilantes. Le mot d'ordre a été passé parce qu'en effet, nous avons des inquiétudes nourries quand on voit la liste des fraudes et les montants qu'elles représentent.

Cela relève de la CAF et de la MSA. Nos chargés d'insertion socioprofessionnelle appellent leur attention sur les déclarations de ressources et sur le fait que les déclarations fiscales doivent bien correspondre à la composition de leur foyer parce que vous pouvez parfois être rattrapés par des incohérences de déclaration. Nous sommes donc vigilants sur le sujet, nous connaissons la situation, madame GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Je m'en doute, mais les personnes doivent faire des déclarations sur l'honneur trimestrielles. Si une case n'est pas remplie, ils sont considérés comme des fraudeurs et, ensuite, inverser la machine et prouver qu'ils ne le sont pas est extrêmement compliqué. La loi est mal faite.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela fait partie des recommandations à nos travailleurs sociaux et nos chargés d'insertion socio-professionnelle. Ils sont en alerte, car nous ne sommes pas naïfs et savons combien les conséquences pourraient être graves. Donc, soyez rassurée, nous avons vraiment mis l'accent sur ce sujet.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je mets un terme aux discussions sur ce rapport, mais je le redis : le prix de cet accompagnement plus soutenu est que les droits sont dispensés en proximité, de façon rapprochée et hebdomadaire. Cela ne s'était jamais vu auparavant. Nous tendons la main, accueillons, assistons et accompagnons. En contrepartie, ceux qui ne veulent pas entrer dans cet accompagnement seront soumis au régime de sanctions, tel que précisé : au premier manquement, après rappel, perte de 80 % du RSA ; au deuxième manquement, si vous n'entrez toujours pas dans la démarche, perte du droit au RSA, à la modalité près qu'en fonction de la composition du foyer, la perte est limitée à 50 %.

Je mets aux voix cette proposition de règlement, durée et montant, suspension et suppression de l'allocation du RSA. (Adopté à la majorité – le groupe de la gauche s'abstient.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

MODIFICATIONS DES DUREES ET MONTANTS DE SUSPENSION ET SUPPRESSION DE L'ALLOCATION RSA



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU la Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, articles 2 et 3 ;

VU le Décret n° 2025-478 du 30 mai 2025 relatif aux sanctions applicables aux demandeurs d'emploi en cas de manquement à leurs obligations ;

VU le code de l'action sociale et des familles, article L. 262-37, articles R. 262-68 à 262-68-6 ;

VU le rapport CD2025-10/3/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

d'appliquer conformément au tableau ci dessous les durées maximales de SUSPENSION et SUPPRESSION du rSa sur notre Département en application des articles L. 262-37 et R. 262-68 à 262-68-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Nouveau barème : bénéficiaires du RSA => CREUSE :	4 MOTIFS
<u>1^{er} manquement</u> - Suspension du rSa : 80% et 50% si foyer > 1 pers.) Durée 2 mois Commission Technique	°Refus d'élaborer ou d'actualiser le contrat (1) °Non-respect des dispositions du contrat (2)
<u>A partir du 2^{ème} manquement</u> (persistance ou réitération) - Suppression du rSa : 100% et 50% si foyer > 1 pers.) Durée 4 mois Commission de Suivi des Publics	°Le refus de 2 ORE (Offres Raisonnables d'Emploi)(3)
<u>1^{er} manquement</u> Suppression du rSa : 80% et 50% si foyer > 1 pers.) Durée 3 mois Commission de Suivi des Publics	°Refus de se soumettre aux contrôles (4)
<u>2^{ème} manquement</u> (persistance ou réitération) - Suppression du rSa : 100% et 50% si foyer > 1 pers.) Durée 4 mois Commission de Suivi des Publics	

- (1) (2) - > Si décision de suppression totale du rSa de 4 mois, proposition à France Travail de radiation de la liste des demandeurs d'emploi pour 4 mois,
A l'issue de la période de suppression, si suppression totale de 4 mois, radiation de la liste des bRSA, sauf si mise en conformité.
(3) - > Proposition à France Travail de radiation de la liste des demandeurs d'emploi pour la même durée que la sanction prononcée sur le rSa,
A l'issue de la période de suppression, si suppression totale de 4 mois, radiation de la liste des bRSA, sauf si mise en conformité.
(4) - A l'issue de la période de suppression, si suppression totale de 4 mois, radiation de la liste des bRSA, sauf si mise en conformité.

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Isabelle PENICAUD

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous poursuivons l'ordre du jour, avec l'examen du rapport d'activité de la DSP avec Domo Creuse Assistance.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
DOMO CREUSE ASSISTANCE**

**RAPPORT N° CD2025-10/3/8
DOSSIER N° 7035**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je vous présente le rapport d'activité qui a déjà été présenté aux membres de la CAO, rapport d'activité annuel obligatoire pour toute délégation de service public (DSP).

Pour ne citer que deux chiffres de ce bilan 2004 concernant Domo Creuse, titulaire de cette DSP, 84 500 alarmes ont été traitées et 17 personnes salariées ont travaillé à la mise en application du cahier des charges. Nous avons confié cette DSP à Domo Creuse par le biais d'un appel d'offres il y a dix ans. Comme chaque année, le Conseil départemental assure le suivi de gestion et le contrôle de cette délégation de service public. Domo Creuse est donc dans l'obligation de nous fournir un rapport sur l'ensemble de l'activité, établi par un commissaire aux comptes qui certifie des comptes annuels réguliers et sincères.

Le rapport d'activité joint en annexe dont vous avez tous été destinataires reprend le modèle économique de la DSP : évolution des activités du contrôle qualitatif de la DSP, partenariat avec le SDIS, partenariat important, en particulier pour le relevage des personnes qui chutent ; rôle d'importance de la plateforme auprès des usagers isolés ; aide individuelle de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) de la Creuse pour le pack domotique ; et les comptes de délégation.

Le suivi de l'activité montre toujours des indicateurs proches du prévisionnel. La qualité de service de Domo Creuse Assistance est appréciée par les abonnés et vérifiée au travers du travail de contrôle de la cellule domotique.

Madame la Présidente, après les questions s'il y en a, je vous propose de faire approuver ce rapport délégataire, tel qu'annexé au rapport.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'approuver le rapport du délégataire, joint en annexe au présent rapport dans le cadre de la Délégation de Service Public domotique - 2015/2025 « Diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie » sur le département de la Creuse ;
- de m'autoriser à signer la validation du rapport d'activité de la Délégation de Service Public (DSP) et de Domo Creuse Assistance (DCA). (Adopté à l'unanimité des votants – M. Patrice FILLOUX ne prend pas part au vote.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - DOMO CREUSE ASSISTANCE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU l'avis favorable de la CCSPL réunie en date du 22 septembre 2025 ;

VU le rapport CD2025-10/3/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- d'approuver le rapport du déléguant, joint en annexe à la présente délibération, dans le cadre de la Délégation de Service Public domotique - 2015/2025 « Diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie » sur le département de la Creuse ;

- d'autoriser Mme La Présidente ou son représentant à signer la validation du rapport d'activités de la Délégation de Service Public (DSP) et de Domo Creuse Assistance (DCA).

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prend pas part au vote :

M. Patrice FILLOUX, Elu salarié de la Fondation "Partage et Vie"

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**CHOIX DU DÉLÉGATAIRE
DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES À DOMICILE
EN FAVEUR DU PUBLIC EN PERTE D'AUTONOMIE
SUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE**

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU CONTRAT

**RAPPORT N° CD2025-10/3/9
DOSSIER N° 7147**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Comme je l'indiquais, cette DSP a été signée pour une durée de dix ans, de 2015 à 2025. Nous arrivons donc à son terme et il nous fallait la relancer. Nous avons, bien évidemment, respecté les règles.

Le Département la Creuse s'est engagé depuis plusieurs années dans la prise en charge de la vieillesse et de la dépendance afin d'améliorer les conditions de vie à domicile du public en perte d'autonomie. Les missions dévolues au concessionnaire actuel sont nombreuses et s'organisent autour de cinq objectifs :

- la promotion du dispositif et la sensibilisation du public, qui vise la promotion du dispositif auprès des communes, associations d'aide à domicile, professionnels de santé et familles ;
- le traitement des demandes d'abonnement et à la mise à jour de l'abonnement ;
- la réalisation de diagnostics de faisabilité préalables à l'installation, le dépannage et la maintenance des équipements, car chaque personne doit être dotée d'un équipement en état de fonctionner pour permettre les échanges avec notre délégataire ;
- la gestion de la plateforme de téléassistance, incluant les appels de convivialité. Dans vos cantons respectifs, vous connaissez tous des personnes qui sont appelées le jour de leur anniversaire. Ces appels dits « de courtoisie », qui visent à savoir si tout va bien et s'il n'y a pas de problème, sont très appréciés. Le délégataire s'occupe de la réception et du traitement des alarmes sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre ainsi que de la transmission sur demande des historiques des appels par abonné ;
- l'établissement des comptes rendus quotidiens au Conseil Départemental des alarmes ayant donné lieu à une intervention, permettant ainsi d'assurer une veille auprès des publics les plus fragiles.

Le contrat arrive à expiration au 31 décembre 2025. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée départementale, réunie en séance le 4 avril 2025, a décidé de procéder à une nouvelle consultation des entreprises. La commission de délégation de service public s'est réunie le 3 juin 2025 pour ouvrir les plis, le 1^{er} juillet 2025, pour admettre les candidatures et donner un avis sur les offres initiales, et le 2 septembre, nous avons émis un avis favorable sur le classement des offres négociées et nous avons retenu l'offre de Cassiopea, entreprise installée en Dordogne, arrivée en première position du classement final.

Le contrat de concession à passer avec le délégataire porte sur le déploiement et la gestion des packs domotiques au domicile de publics en perte d'autonomie. Le concessionnaire assume seul les risques financiers du contrat et se rémunère sur l'exécution du service.

Par ailleurs, afin d'assurer la continuité de service public et permettre un amortissement correct des investissements, la durée d'exécution a été fixée à dix ans. La DSP précédente s'étendait sur dix ans ; nous la renouvelons pour une durée identique, de dix ans, à compter de la date de notification de la délégation du service public. Au regard des temporalités d'exécution et du calendrier présenté par le candidat pressenti, il est proposé de prolonger par avenir l'actuelle délégation de service public de six mois. Cet avenir aura pour principal objectif d'assurer la continuité de service public entre le délégataire actuel et le prochain.

Le présent rapport a pour objet d'inviter l'Assemblée à se prononcer sur plusieurs points : premièrement, la conclusion d'un avenant entre le délégataire actuel et le Conseil Départemental afin de prolonger la DSP actuelle de six mois, portant ainsi la fin de son exécution au 30 juin 2026 – il n'est pas en droit de refuser, car il s'agit d'une obligation contractuelle de ce dispositif ; deuxièmement, le choix du nouveau délégataire ; troisièmement, le contrat de concession au regard de l'analyse des offres reçues, des motifs de choix des candidats et de l'économie du contrat présenté dans les documents annexes. Je précise que ces documents revêtent un caractère personnel et confidentiel. Seuls les élus du Conseil départemental en sont destinataires.

Le rapport inclut un petit rappel historique sur les raisons pour lesquelles nous en sommes arrivés à cette DSP.

Madame la Présidente, je suis prêt à répondre aux questions, sachant qu'il est proposé de retenir la société Cassiopeia comme délégataire du service public relatif à la diffusion des packs domotiques à compter du 1^{er} juillet 2026, et ce jusqu'au 30 juin 2036, et d'arrêter les tarifs proposés à la population tels que proposés dans l'annexe confidentielle jointe au présent rapport.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie. Cette DSP a fait l'objet d'un long travail car, comme vous l'imaginez, une délégation de service public pour une durée de dix ans, par définition assez longue, ne se prépare pas sans se faire accompagner correctement et sans travailler avec de nombreux services : finances, Direction générale de l'administration, Pôle juridique, etc. M^{me} VIALLE, Vice-présidente en charge de ces questions, ne pouvait être présente aujourd'hui, mais elle a accompagné les services et la Direction générale des services dans ce long et fastidieux cheminement puisque, là aussi, des règles très précises doivent être respectées.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Si j'ai bien compris, les emplois actuels de Domo Creuse Assistance de la Fondation Partage et Vie seront maintenus parce que Cassiopeia subdélèguera à Partage et Vie. Une permanence sera donc maintenue dans la Creuse, à GUÉRET. Est-ce bien cela ?

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – En effet, c'est cela.

M. LÉGER. – Second point, le choix de Cassiopeia représente pour nous une économie de 300 000 €, ce qui est très bien, mais comment Cassiopeia parvient-il à faire mieux d'un point de vue financier que Domo Creuse Assistance ? Comment trouve-t-il son équilibre financier ? N'est-ce pas en réduisant la voilure en termes de service ? Comment feront-ils sans ces 300 000 € qui étaient nécessaires à l'équilibre des comptes de Domo Creuse Assistance dans l'ancienne DSP ?

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je ne suis pas en mesure de vous répondre. Cassiopeia a fait une offre. Le nombre d'emplois reste identique – ce qui est un point important – alors que Domo Creuse en supprimait trois. Nous avons maintenu la même prestation de service avec une dotation d'équilibre de 300 000 €. Au titre des dépenses de fonctionnement, notre assistance à maîtrise d'ouvrage avait listé tout cela et, par les temps qui courent, c'est nécessaire.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le cahier des charges précisait le niveau et la qualité de service, le temps d'intervention et de réponse ainsi que les modalités et les tarifs. Il a fait l'objet d'un appel d'offres national public auquel plusieurs sociétés et structures ont répondu.

À l'instar de tout appel d'offres ou marché public, les propositions des deux structures retenues ont fait l'objet d'une analyse précise s'appuyant sur une grille de notation dont elles étaient informées. Des notes étaient appliquées à ces critères et au regard de l'analyse de l'ensemble de ces critères, la note finale a conduit à retenir la société Cassiopeia parmi les deux offres en lice jusqu'à la fin.

Ces éléments ont été transmis lors de la commission de délégation de service public du 2 septembre dernier, qui en a pris connaissance et a pu vérifier, dans le cadre des propositions et de l'analyse qui en a été faite, la durabilité de l'offre qui a été retenue. Bien sûr, aucune garantie absolue ne peut être donnée pour les dix prochaines années, mais cela vaut pour tous. Ce monde-là a-t-il d'ailleurs jamais existé ?... En tout cas, telles sont les réponses que nous pouvons vous apporter, monsieur LÉGER.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Tout a été résumé. Il est vrai que cette histoire de CCSP de 300 000 € n'est pas négligeable. Les analyses ont été très bien menées par l'AMO. Pas de problème de ce point de vue, mais il est possible que la participation à l'abonnement augmente pour les usagers. Il ne faut pas se faire d'illusion. Nous en avons parlé, M. FOULON l'a évoqué, l'augmentation ne sera pas disproportionnée mais il faut bien qu'il y ait une contrepartie puisque nous conservons les mêmes services, que nous ne demandons pas de CCSP et que nous en arrivons – ce qui est normal, c'est le cadre d'une DSP lorsque l'on va vers le secteur privé – à avoir plus qu'un équilibre des excédents pour la société retenue, car une société qui ne réalise pas d'excédents fait des chômeurs, on le sait bien. Donc, vraisemblablement, les usagers connaîtront une augmentation.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je reviens sur quelques points. Premier point, vous vous souvenez que nous travaillions avec le Département voisin et que, pour diverses raisons, la gestion de la plateforme avait été mise en place de façon collaborative. Nos voisins, même s'ils nous apprécient, ne sont pas des philanthropes. Cela avait donc aussi un coût, qui avait un impact sur notre collectivité. Aussi, dès le début de notre réflexion, nous avons fait du benchmarking en regardant ce qui se passait dans d'autres départements. Nos voisins de la Haute-Vienne, par exemple, n'interviennent absolument pas sur ce sujet, pas même le Conseil départemental. Ils s'en remettent à des sociétés privées, y compris des organismes bancaires qui, depuis peu, proposent aussi des solutions de veille à domicile et d'alerte.

Deuxième point, nous avions revu la précédente DSP, celle actée en 2015, parce que nous souhaitions et avions obtenu du délégataire une révision de la participation du Conseil départemental car nous avions constaté que le délégataire ne dépensait pas tout l'argent que nous lui versions dans le cadre de la compensation de délégation de service public. Donc, déjà à l'époque, le modèle financier n'était pas favorable du Conseil Départemental.

En outre, savez-vous qui sont les prescripteurs de ces systèmes de veille et d'alerte à domicile ? Ce sont les travailleurs sociaux APA du Conseil départemental. Certes, ils ne sont pas les seuls mais, pour ce qui est de notre participation, ce sont eux. Nous avions donc déjà précisé un certain nombre de points dans le cadre de leurs interventions. Cette fois, nous avons cadré encore davantage le dispositif en disant que c'étaient eux et personne d'autre – pas l'infirmier libéral ou autre – qui devaient évaluer le besoin et mettre en œuvre la prescription.

Ils sont aussi chargés de rappeler aux abonnés qu'ils peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt parce que l'information était très peu diffusée jusqu'à présent. Je ne sais ce que vous en pensez mais, dans le contexte actuel, il semble préférable que ce soit l'État plutôt que le Conseil départemental de la Creuse qui apporte son financement aux personnes abonnées. C'est, en tout cas, le modèle vers lequel nous tendons.

Vous avez raison de vous interroger sur les tarifs. Ils restent toutefois très modérés comparés à ceux qui se pratiquent à l'échelle nationale et à ceux pratiqués par des organismes privés libres.

Tels sont les éléments complémentaires que je voulais vous apporter.

La parole est à M^{me} GRAVERON.

M^{me} GRAVERON. – Pour avoir participé à la CAO qui a traité de ce sujet en tant que suppléante, la délégation de service public était déjà inscrite dans le cahier des charges lorsque le Conseil départemental a contractualisé ce nouveau marché. Ce n'était donc pas une découverte pour les entreprises qui ont répondu, sachant que, si je ne dis pas de bêtises, Domo Creuse a passé outre la DSP, en nous présentant un bilan et un compte financier qui n'étaient pas « conformes », si je puis dire, même si ce n'est pas tout à fait le terme. Cassiopea a répondu conformément aux obligations du cahier des charges et savait pertinemment que les 300 000 € ne seraient plus d'actualité.

En réalité, c'est le concessionnaire qui prend ce risque financier. Donc, monsieur M. BODEAU, vous avez raison, les tarifs vont augmenter, mais, comme l'a dit M^{me} la Présidente, cette augmentation ne sera pas exagérée, à tel point que la CAO a voté à l'unanimité pour le prestataire Cassiopea. L'augmentation du tarif nous a été donnée, elle a été clairement affichée.

M. BODEAU. – Si nous ne votons pas les recommandations de l'AMO, ce n'est pas la peine de faire appel à lui !

M^{me} GRAVERON. – Nous sommes bien d'accord. Le risque financier, en fait, c'est le concessionnaire qui le prend.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. FILLOUX, sachant, monsieur FILLOUX, que vous ne prenez pas part au vote et que, compte tenu de l'emploi que vous occupez, normalement, vous ne devriez même pas participer au débat. Mais votre intervention ne concerne peut-être pas l'une des sociétés ayant répondu à l'appel d'offres...

M. FILLOUX. – Deux possibilités : soit effectivement, vu ce que vous venez de dire, je n'interviens pas, soit j'interviens...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – À vous de voir s'il y a un conflit d'intérêt.

M. FILLOUX. – Je vais donc intervenir, et chacun jugera par lui-même. Ne préjugez pas ce que je vais dire.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait, vous avez raison, mais je me permettais de rappeler que vous êtes salarié d'un des prestataires.

M. FILLOUX. – Madame la Présidente, chers collègues, habituellement, je ne prends pas part au vote sur les sujets touchant la Fondation Partage et Vie pour la raison que vous connaissez. Sur le renouvellement de cette DSP, avec changement de prestataire, je m'interroge simplement en tant que Conseiller départemental sur le seul prisme de la participation financière de la collectivité départementale, le critère 2, qui semble avoir guidé la décision de changer de prestataire. C'est sur ce critère que se creuse l'écart dans la notation entre les deux candidats.

J'ai quelque inquiétude quant à la réponse aux besoins du prestataire choisi, sans recourir à la collectivité pour équilibrer leur son budget dans le temps, quand bien même existerait-il un écart de tarif – que vous avez rappelé, je ne discute pas ce point – du pack d'environ 13 €, soit plus de 30 % entre la proposition du nouveau délégataire *versus* celle de l'actuel.

Par ailleurs, un autre acteur utilise ce service et subira également cette augmentation : le service d'hospitalisation à domicile de la Creuse, qui représente plus de 200 patients. Même si cela ne dépend pas du Conseil départemental, j'en ai bien conscience et j'en conviens, il s'agit malgré tout d'un acteur de soins de notre département. Il y a donc sur ces dispositifs d'autres acteurs impactés, même s'ils ne dépendent pas du Conseil départemental. Je resterai donc vigilant aux suites de cette nouvelle DSP, et confirme que je ne prendrai pas part au vote, malgré mes inquiétudes.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Votre intervention est tout de même très borderline, qui semble défendre l'un des prestataires.

M. FILLOUX. – Je vous remercie de cette précision. Continuez d'insister !

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – C'est juste la réalité !

Je suis désolée, je vous le dis franchement, je trouve cela inadmissible. Cela m'est arrivé, personne n'est venu dire que j'avais parlé en mon nom propre, et cela m'a coûté ma place à l'hôpital où je travaillais. J'estime que vous n'aviez pas à aborder ce sujet parce que vous représentez la fondation Partage et Vie.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais rassurez-vous, ce n'est pas la Présidente du Conseil départemental que je suis qui engagera quelque démarche que ce soit.

En revanche, vous avez rappelé dans votre intervention qu'un pourcentage relatif conduisait à une notation sur le critère prix. Messieurs et mesdames de la CAO, je pense que vous le saviez. Lorsque le travail a été fait avant le lancement du marché, aucun d'entre vous n'a dit en amont que l'on ne tenait pas compte du prix.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – C'était dans le cahier des charges.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je suis désolée, mais c'est ainsi.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, il est donc proposé :

- de prendre acte de l'avis favorable émis par la commission de délégation de service public du 2 septembre dernier.
- de retenir Cassiopea comme délégataire de service public à compter du 1er juillet 2026, pour une durée de dix ans
- d'arrêter les tarifs tels que présentés dans une annexe qui est confidentielle, en raison des délais légaux de prévenance du prestataire retenu. Nous sommes en séance publique, je vous le rappelle ; aucun prix n'a été précisé ce jour.
- de m'autoriser à signer avec le délégataire retenu le contrat de concession, dont vous avez eu communication ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour se présenter chaque fois que de besoin sur les différentes modalités de mise en œuvre de la délégation. (Adopté à l'unanimité des votants – M. Patrice FILLOUX, membre de la fondation Partage et Vie, ne prend pas part au vote.)

Il vous est également proposé de

- prendre acte de l'avis favorable émis par la commission de consultation des services publics locaux quant à la prolongation de la délégation actuelle jusqu'au 30 juin 2026 - M. FOULON avait rappelé que cela figurait dans le contrat du délégataire – et d'approuver le principe d'établissement d'un avenant au contrat actuel jusqu'au 30 juin prochain. (Adopté à l'unanimité des votants – M. Patrice FILLOUX, membre de la fondation Partage et Vie, ne prend pas part au vote.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

M. LÉGER. – Madame la Présidente, nous votons favorablement en raison de l'avis favorable de la Commission de délégation de service public, tout en conservant quelques doutes sur l'augmentation des tarifs, mais il fallait bien trouver un équilibre financier – d'où ma question initiale.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Très bien.

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

CHOIX DU DELEGATAIRE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE EN FAVEUR DU PUBLIC EN PERTE D'AUTONOMIE SUR LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU CONTRAT



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L3211-1 et son article L1411-1 et suivants ;

VU le code de la Commande publique et notamment ses articles L3211-7 à L3211-8 ;

VU la délibération n° CD2025-03/3/11 du 07 mars 2025 par laquelle le conseil départemental a approuvé le principe du recours à une délégation de service public pour assurer la diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie sur le Département de la Creuse ;

VU la délibération n° CD2025-04/3/24 du 04 avril 2025 fixant les modalités d'organisation future du contrat de concession et sa portée en termes d'offre de services ;

VU l'avis de concession adressé à la publication le 22 avril 2025 fixant une date limite de remise des offres au 2 juin 2025 ;

VU le procès-verbal d'ouverture des plis de la consultation en date du 3 juin 2025 ;

VU le rapport CD2025-10/3/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

Vu le rapport d'analyse des offres après négociation établi le 1^{er} août 2025 ;

Vu l'avis favorable de la CDSP du 02 septembre 2025, proposant l'attribution de la délégation de service public pour la diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie sur le département de la Creuse et les modalités de mise en œuvre du nouveau contrat, à la société CASSIOPEA ;

Vu l'avis favorable de la CCSPL du 22 septembre 2025 quant à la passation d'un avenant de prolongation avec le délégataire actuel, DOMO CREUSE ASSISTANCE, afin de permettre la transition entre les deux délégataires ;

Décide :

- De prendre acte de l'avis favorable émis par la Commission de Délégation de Service Public du 02 septembre 2025 sur la proposition contenue dans le rapport d'analyse des offres après négociation, joint en annexe confidentielle à la présente délibération ;
- De retenir la société Cassiopea (**24000 PÉRIGUEUX**) comme Délégataire du service public relatif à la diffusion de packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie sur le département de la Creuse à compter du 1^{er} juillet 2026 jusqu'au 30 juin 2036 ;
- D'arrêter les tarifs (avant crédits d'impôts) proposés à la population tels qu'ils sont présentés dans l'annexe confidentielle jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à signer avec le Délégataire retenu, le contrat de concession, joint en annexe confidentielle à la présente délibération (*étant entendu qu'une phase de mise au point portant sur des éléments non substantiels sera réalisée avant la signature du contrat*), ainsi que tout autre document relatif à l'exécution dudit contrat ;
- De donner délégation à la Commission Permanente pour se prononcer, autant que de besoin, sur les diverses modalités de mise en œuvre de la délégation de service public concernée, objet de la présente délibération ;
- De prendre acte de l'avis favorable émis par la Commission de Consultation des Services Publics Locaux quant à la prolongation de la délégation actuelle jusqu'au 30 juin 2026 ;
- D'approuver, le principe d'établissement d'un avenant au contrat actuel, afin de prolonger ce dernier jusqu'au 30 juin 2026 permettant d'assurer ainsi la transition entre le délégué actuel et le prochain délégué du contrat (*l'avenant définitif sera présenté lors de la prochaine Assemblée Départementale*).

Pièces jointes :

- Tarifs proposés par le délégué pressentis (annexe confidentielle)
- Rapport d'analyse des offres après négociation (annexe confidentielle)
- Contrat de concession (annexe confidentielle),
- Projet d'avenant au contrat de concession actuel (annexe confidentielle).

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prend pas part au vote :

M. Patrice FILLOUX, Elu salarié de la Fondation "Partage et Vie"

Pour l'ensemble des propositions

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**VALIDATION DU CADRE D'ADHÉSION
DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT HABITAT INCLUSIF 2025**

**RAPPORT N° CD2025-10/3/10
DOSSIER N° 7142**

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Ce rapport et le suivant relèvent de la délégation de Marie-Thérèse VIALLE, qui m'a confié leur présentation. Concernant ce premier rapport, il s'agit de valider le cadre d'adhésion à l'appel à manifestation d'intérêt Soutien à l'investissement à l'habitat inclusif 2025.

La CNSA a lancé auprès des Conseils départementaux cet appel à manifestation d'intérêt dont le cadre d'adhésion doit être validé par l'Assemblée délibérante du Conseil Départemental. Il vous est rappelé qu'en 2025, afin de renforcer le dynamisme du développement des habitats inclusifs à destination des personnes âgées, et des personnes en situation de handicap, la CNSA mobilise deux types de fonds, ceux du Plan d'aide à l'investissement pour le secteur des personnes âgées et ceux issus du Fonds d'appui de la transformation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap.

Les projets susceptibles d'être soutenus concernent des travaux de réhabilitation et/ou d'accessibilité des espaces de vie individuelle ou des espaces de vie partagée des habitats inclusifs, c'est-à-dire des habitats inclusifs tels que définis par la loi du 23 novembre 2018 dite loi ELAN, et inscrits dans la programmation des dépenses Aide à la Vie Partagée (AVP) des Départements qui ont révisé leur règlement départemental d'aide sociale (RDAS) pour y inscrire l'AVP et ont signé un accord tripartite pour l'habitat inclusif avec les services déconcentrés de l'État et la CNSA, mais également des habitats inclusifs dont les habitants mobilisent déjà ou mobiliseront l'AVP au moment de l'opération.

Une enveloppe globale de 7 M€ est mobilisée en 2025 pour l'investissement dans les habitats inclusifs.

Les candidats au financement de la CNSA sont les Conseils départementaux qui doivent, notamment pour répondre à appel à manifestation d'intérêt, rassembler les éléments relatifs aux plans de financement des investissements dans les habitats inclusifs proposés ainsi qu'un avis favorable de leur Commission des financeurs de l'habitat inclusif sur les candidatures envoyées. Cette dernière s'est réunie le lundi 29 septembre et a émis un avis favorable aux projets qui lui ont été présentés. Ils doivent être transmis à la CNSA avant le 15 octobre 2025.

Deux porteurs de projets ont adressé leur candidature au Conseil départemental. Je rappelle que la CNSA attribue pour chaque habitat un maximum de 100 000 €.

L'ADAPEI 23 a soumis deux projets. Le premier concerne l'habitat inclusif à GUÉRET et vise à créer un local de vie partagé pour des personnes en situation de handicap uniquement. Cet habitat nécessitait la création d'un local collectif de 160 m² de niveau, cloisonnement domotique. La charte a été rédigée par les résidents avec l'animatrice. Le projet est avancé, nous avons un devis chiffré à hauteur de 115 000 €. Le second projet d'habitat inclusif vise à réhabiliter un logement individuel – menuiseries, volets roulants, salle de bain – à AUBUSSON.

Par ailleurs, le porteur de projet Les Toits de l'horizon a également soumis deux projets. Le premier concerne la rénovation énergétique d'un logement de l'habitat inclusif Auberge Bleue à AUBUSSON. Le second se rapporte aux logements d'habitat inclusif intergénérationnel de JARNAGES et concerne l'installation d'une rampe et barre murale de soutien au niveau de l'escalier extérieur de la maison, de stores roulants, de deux monte-personnes pour rendre l'étage accessible ainsi que l'installation d'une climatisation.

Leur candidature est soumise à la validation de l'Assemblée départementale.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci.

Si personne ne souhaite s'exprimer, grâce à l'expérience que nous avons déjà acquise sur ce type d'habitat inclusif, je vous propose :

- de valider le cadre d'adhésion de l'appel à manifestation d'intérêt soutien à l'investissement habitat inclusif 2025 ;
- de m'autoriser à signer tous documents nécessaires, et notamment les conventions financières avec les porteurs dont les projets auront été retenus par la CNSA. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**VALIDATION DU CADRE D'ADHÉSION DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT HABITAT INCLUSIF 2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le rapport CD2025-10/3/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- de valider le cadre d'adhésion de l'appel à manifestation d'intérêt soutien à l'investissement habitat inclusif 2025 ;

- d'autoriser Mme La Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous documents nécessaires, et notamment les conventions financières avec les porteurs dont les projets auront été retenus par la CNSA.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

PLAN ANNUEL D'ACTIONS DE PRÉVENTION 2025 DE LA CFPPA AJUSTEMENT ENVELOPPE CNSA

RAPPORT N° CD2025-10/3/11 DOSSIER N° 7145

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Tout le monde connaît le Plan d'action de prévention 2025 qui s'inscrit dans le cadre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

Dans une première délibération, au mois de décembre, nous avons validé un montant de 326 710 € au titre des autres interventions de prévention et 20 000 € au titre du forfait autonomie. Je précise que, dans notre département, ce forfait autonomie ne concerne qu'une seule résidence autonomie, celle de Chénérailles.

Une seconde délibération est intervenue le 4 juillet. À la suite de la notification définitive de la CNSA, nous avons validé en commission, puis en séance plénière du 4 juillet, des montants de 55 500 € au titre des autres actions de prévention et de 6 535 € au titre du forfait autonomie. Il s'agissait d'ajustements.

Nous proposons les derniers ajustements : la CFPPA a proposé de réduire à 30 000 € le montant de budget 2025 alloué à Domo Creuse, qui était de 31 000 €. Le réalisé 2024 s'établissait à 29 500 € et était donc inférieur à ces 30 000 €. Il est donc proposé de transférer 1 000 € aux actions collectives, ce qui laisse, par conséquent, un reliquat de 4193,56€.

Les membres de la CFPPA ont proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 1 686,50 € à l'ALEFPA pour son projet « Déployer l'Allée vert » pour des populations vulnérables. Cela permettrait le maintien de la tournée du Facilitibus, dont tout le monde a entendu parler puisque ce bus a rencontré quelques problèmes. C'est la première proposition.

La seconde proposition serait d'affecter 2 706 € au Conseil départemental pour financer les coûts d'ingénierie interne pour l'animation de la CFPPA.

Telles sont donc les deux propositions d'affectation de ce reliquat de 4193,56 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'autoriser le versement des aides collectives et individuelles déléguées par la CNSA, au porteur de projet retenu : 1 686,50 € à l'ALEFPA ;
- d'autoriser l'imputation du solde de 2 507,06 € au financement des frais d'ingénierie du Conseil départemental ;
- d'imputer ces dépenses aux chapitres 935.32, article 65888 ;
- de m'autoriser à modifier la convention initiale du porteur de projet se voyant accorder des financements supplémentaires et à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

PLAN ANNUEL D'ACTIONS DE PRÉVENTION 2025 DE LA CFPPA - AJUSTEMENT ENVELOPPE CNSA



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le rapport CD2025-10/3/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- D'autoriser le versement des aides collectives et individuelles déléguées par la CNSA, au porteur de projet retenu : **1 686,50 euros** à l'ALEFPA ;
- D'autoriser d'imputer le solde de **2 507,06 euros** au financement des frais d'ingénierie du Conseil départemental ;
- De dire que ces dépenses seront imputées aux chapitres 935.32, article 65888 ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à modifier la convention initiale du porteur de projet se voyant accorder des financements supplémentaires et à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que ces dépenses seront imputées aux chapitres 935.32, article 65888.

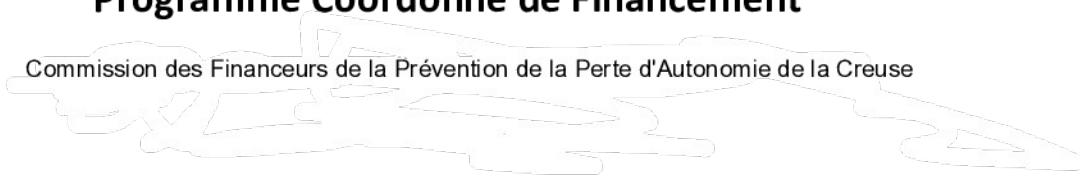
Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

2021 – 2025

Programme Coordonné de Financement

Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Creuse



Axe 1 - Anticiper la dégradation de la mobilité chez les séniors

- Thématique 1 : anticiper les besoins et développer l'offre et les moyens en matière de mobilité géographique et de transport sur les territoires
- Thématique 2 : conforter le maintien de la mobilité physique, prévenir les chutes

Axe 2 - Favoriser et/ou améliorer l'autonomie des personnes âgées et l'aide aux proches aidants notamment par le recours aux équipements et aides techniques individuelles au domicile

- Thématique 1 : Promouvoir l'accès aux aides techniques individuelles et à l'amélioration de l'habitat dans une dynamique de développement durable et solidaire, favorisant l'économie locale
- Thématique 2 : Promouvoir les technologies favorisant un maintien à domicile de qualité
- Thématique 3 : Promouvoir l'habitat inclusif

Axe 3 - Maintenir et favoriser le rôle social et citoyen des personnes de 60 ans et plus

- Thématique 1 : Développer les outils de communication et de diffusion permettant de rendre les informations plus lisibles et plus accessibles
- Thématique 2 : Déployer des actions collectives de prévention et d'information en proximité
- Thématique 3 : Déployer des actions de prévention au sein des résidences autonomie

Axe 4 - Soutenir et accompagner les proches aidants

- Thématique 1 : Proposer un parcours de formation adapté aux aidants proches
- Thématique 2 : Mettre en œuvre un plan d'actions collectives en faveur des aidants proches
- Thématique 3 : Promouvoir l'offre de services en matière d'aide aux aidants proches

**CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION
DE LA BASE DE DONNÉES NATIONALE
DES AGRÉMENTS EN VUE D'ADOPTION**

**RAPPORT N° CD2025-10/3/12
DOSSIER N° 7127**

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, rapporteur. – Il s'agit d'approuver la convention entre le Département de la Creuse et le groupement d'intérêt public Enfance protégée, dont l'objectif est de fixer les modalités d'échange de données concernant les démarches d'adoption.

Le GIP Enfance protégée a été créé pour assurer l'homogénéité des pratiques des Départements dans la mise en œuvre des démarches d'adoption et d'accès aux origines. L'État et les Départements en sont membres de droit.

Les objectifs de la convention jointe au présent rapport sont :

- de participer à la construction d'une base de données nationale sécurisée afin de faciliter la mise en lien des candidats à l'adoption avec des profils d'enfants,
- de mettre à disposition des agents des Départements des outils facilitant l'instruction des dossiers d'agrément,
- de produire des statistiques nationales et départementales anonymisées sur le sujet de l'adoption.

Les outils de saisie des données sur la plateforme nationale seront mis gratuitement à disposition par le GIP Enfance protégée des agents des Départements et le GIP assurera également leur formation sous forme de webinaire.

La Convention prendra effet à la date de la publication du décret et sera conclue pour une durée de dix ans renouvelable. Les modalités d'intervention du Département sont le transfert des données existantes sur la plateforme, l'alimentation régulière de la plateforme et l'utilisation de la plateforme pour dématérialiser et suivre la procédure d'agrément des candidats et le suivi post-adoption.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Madame la Présidente, nous avions évoqué le sujet lors de la dernière Commission permanente et nous ne pouvons que nous féliciter de ce partage d'informations et du contrat passé avec l'État sur la prévention et la protection de l'enfance, car le besoin que les informations circulent est vraiment important.

Je voulais toutefois revenir sur un point, un peu à la marge. Dans ce contrat que nous avons adopté le 25 septembre, un certain nombre d'objectifs ont été définis – six ou sept, me semble-t-il – mais désormais, le placement éducatif à domicile (PEAD) n'est plus possible, la Cour de cassation ayant mis un terme à cette pratique.

D'autres objectifs nous sont donc proposés dans ce contrat, dont celui de permettre l'exercice de droit de visite des parents. Peut-être, madame la Présidente, pourrez-vous nous apporter quelques informations sur cet objectif que nous avons validé à la dernière CP ? Je reviens sur cette question parce que, depuis la dernière CP, j'ai été alertée par la SCJF, car il semblerait que notre structure MOSAÏQUE soit menacée dans ses fonctions ou ses missions. « Menacée » n'est sans doute pas le terme juste.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, rapporteur. – Ce n'est pas le mot, en effet.

Il est vrai que c'était une mission que l'on reconnaissait comme bénéfique. J'en suis d'accord, mais nous sommes obligés, à regret, de procéder à des choix. Nous privilégions donc nos missions prioritaires, nos missions obligatoires. Nous nous en sommes expliqués avec ces partenaires, qui ont été avertis suffisamment tôt, et peuvent contacter la CAF ou d'autres intervenants...

M^{me} GALBRUN. – La CAF ou le ministère de la Justice, par l'intermédiaire de la PJJ, car ce sont eux qui sont en demande et utilisent le plus la MOSAÏQUE 23.

Il serait bien regrettable que cette structure que nous avons longuement réfléchie et créée il y a quelques années ne puisse pas poursuivre ses missions. Ce serait aller totalement à l'encontre des besoins nécessaires des parents et des objectifs que nous nous sommes fixés. Nous serions sans doute le seul département dans lequel cette structure n'existerait plus. J'espère que nous n'en arriverons pas là.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Je pense que d'autres solutions seront mises en place pour eux. Par ailleurs, nous internaliserons également des visites médiatisées pour sécuriser ces rencontres.

M^{me} GALBRUN. – Merci de ces informations.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'approuver cette convention. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-Jeunesse

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LA BASE DE DONNEES NATIONALE DES AGREMENTS EN VUE D'ADOPTION



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le rapport CD2025-10/3/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- d'approuver la Convention relative à la mise à disposition de la base de données nationale des agréments en vue d'adoption. Cette convention prendra effet à compter de la date de publication du Décret et sera conclue pour une durée de 10 ans renouvelable.

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la Convention jointe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES 2026
SUBVENTION SPÉCIFIQUE ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)
PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS
DE NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE (NAS)
CODIFICATION RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE (RCBC)**

**RAPPORT N° CD2025-10/3/13
DOSSIER N° 7141**

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Comme vous le savez, tous les ans, nous attribuons cette dotation globale de fonctionnement qui, cette année, s'élève à 2 100 473 €, répartis en différentes participations : la part viabilisation et charges incompressibles s'élève à 1 425 562 € ; la part réservée à l'action éducative, de 378 530 €, sert à financer les activités pédagogiques, éducatives et culturelles auprès des collégiens ; une part est liée au cadre de vie de l'élève, pour un montant de 93 088 € ; et une part de 264 680 € est dédiée à l'administration.

Nous prévoyons toujours une réserve de crédits, de 30 000 € cette année, afin de répondre aux urgences et besoins ponctuels.

La subvention spécifique éducation physique et sportive est inscrite à hauteur de 44 276 €.

Les nomenclatures, comme chaque fois, figurent dans le tableau complémentaire.

Les montants des prestations accessoires de nécessité absolue de service pour les agents logés, reprenant différentes catégories et fonctions, avec ou sans chauffage, vous sont donnés dans le tableau correspondant.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit de l'application des règlements, tels que votés l'an dernier.

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – J'en profite pour poser une question au sujet de l'éducation sportive au collège Martin NADEAU, mais peut-être y avez-vous déjà répondu, car l'interrogation date de trois semaines. Les travaux du gymnase sont-ils lancés, et serait-il possible, par beau temps, d'avoir une autorisation pour utiliser le « plateau technique », c'est-à-dire les terrains sportifs aux abords du gymnase ? Étant donné le nombre d'enseignants et le nombre de locaux disponibles pendant les travaux, ils rencontrent en effet quelques difficultés à trouver des espaces.

Une réponse leur a-t-elle déjà été apportée ? Cette question nous a été posée, à M. BOURGUIGNON et moi-même, en nous demandant de vous la transmettre, mais ils l'avaient également adressée directement au Conseil départemental. Ils étaient en attente d'une réponse. Donc, les travaux ont-ils commencé ? Auront-ils la possibilité, en termes de sécurité, d'utiliser les terrains de sport aux abords des travaux ?

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Nous allons organiser une réunion avec l'ensemble des utilisateurs de ce gymnase, dont la Mairie de GUÉRET, afin de faire un point sur l'avancement du projet, la date prévisionnelle de début des travaux, leur durée et surtout pour savoir si chacun a réussi à trouver une place, pour certains, dans les structures Léo Lagrange, pour d'autres, au Conservatoire, dans la salle donnant sur la cour qui a été aménagée ou disons plutôt « protégée » puisque des protections ont été installées sur les éléments jugés dangereux.

En ce qui concerne l'utilisation, M. Landry peut sans doute nous fournir une information.

M. BACH, Directeur du Patrimoine immobilier et de la Construction. – Concernant les travaux, tout sera expliqué à la réunion avec les usagers dont M^{me} BUNLON vient de parler, qui se tiendra normalement la semaine prochaine.

L'utilisation du plateau sera compliquée lorsque les travaux seront engagés, car il n'est pas possible de permettre la présence d'usagers sur un site en chantier. C'est une affaire de responsabilité.

Je me rappelle plus de votre dernière question.

M^{me} PÉNICAUD. – Une date de début des travaux a-t-elle été fixée ? Si les travaux ne commencent que dans un mois, ne serait-il pas possible, avant qu'ils ne commencent, d'utiliser cet espace extérieur tant qu'il ne fait pas trop mauvais ? Cela permet aux enseignants de profiter d'un emplacement supplémentaire. C'est la question qui était posée.

M. BACH, Directeur du Patrimoine immobilier et de la Construction. – Les travaux ont effectivement pris du retard et, pour l'instant, n'ont pas commencé.

Pour ce qui est de l'utilisation du plateau, je ne vois pas d'inconvénient à en donner l'autorisation, modulo des interventions particulières liées aux études, car nous sommes encore en phase d'études. S'il était nécessaire de réaliser des sondages, des forages ou quoi que ce soit, l'accès au plateau serait, bien évidemment, interdit.

M^{me} PÉNICAUD. – La salle du Conservatoire n'est pas « aménagée » mais elle a vocation à accueillir certaines activités, bien encadrées, dans cet espace qui a été protégé pour que les sols soient adaptés à la pratique de certains sports. Je ne saurais dire lesquels.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – En effet, des tapis ont été installés afin d'amortir les bruits et de ne gêner les utilisateurs du Conservatoire. Mais si le plateau technique peut servir en attendant le début des travaux, cela ne pose pas de problème. L'autorisation sera accordée.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Rappelons que le programme de travaux sur ce gymnase que nous avons acheté à un tiers et que nous avons rénové à plusieurs reprises, est d'un montant conséquent. La dernière enveloppe représente plus 300 000 € qui seront affectés à ce gymnase qui ne sert pas qu'au collège.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Ah, mais le montant est bien supérieur !

M. BACH, Directeur du Patrimoine immobilier et de la Construction. – En effet, les travaux pour le gymnase sont estimés à 1,4 M€. Le dossier est passé en CAO et le montant retenu est de 1,5 M€.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour un gymnase qui n'est pas à usage exclusif des collégiens !

Mais il est vrai que nous le louons ; assurément, il y aura des recettes !

Il s'agit du montant cumulé entre ces travaux, l'achat et les rénovations ?...

M. BACH, Directeur du Patrimoine immobilier et de la Construction. – Non, il s'agit uniquement du montant des travaux.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Simple remarque : lorsque la question a été évoquée en commission d'appel d'offres, j'avais posé la question de savoir s'il ne valait pas mieux le raser et en construire un neuf.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je n'ai pas ici les chiffres, c'est dommage.

Plus personne ne souhaite poser de questions ?... Je vais donc ouvrir le débat, car je sais qu'il est riche et nourri et, je vous le dis clairement, des syndicats de l'Éducation nationale me demandent de les tenir informés de toute modification. Pourquoi pas, mais je ne suis pas la cheffe de l'Éducation nationale, seulement celle des agents qui travaillent dans les collèges. Donc, nous référons de toute modification au Directeur départemental de l'Éducation nationale, avec M^{me} la Préfète. Nous l'avions fait avec Marie-Christine BUNLON au mois de juin pour les premières modifications que nous avons actées en plénière. Pour autant, nous répondons dans le cadre de ce qui nous est permis de répondre.

Par ailleurs, un superbe article est paru dans la presse, dans lequel une enseignante explique – c'est écrit noir sur blanc, ce qui est parfait – que, dans un collège, le principal prendrait sur la part de la dotation allouée aux actions éducatives pour financer une facture d'eau. Cela m'inquiète, car les principaux et gestionnaires de collège – pardon, les secrétaires généraux ! – savent exactement à quoi sert la DGF. Ils sont reçus chaque année et rien n'a changé depuis des années : la part viabilisation a été augmentée de façon conséquente l'année dernière, je le rappelle, et nous avons maintenu – aujourd'hui encore – une réserve de crédits pour les besoins ponctuels et les urgences.

Alors, quand je lis, un beau matin, que dans un collège du département, on prélève sur les moyens destinés aux actions pédagogiques pour financer l'eau, sans nous avoir demandé de mobiliser les fonds d'urgence prévus pour cela, je suis en droit de me poser des questions – et je pense que vous êtes posé les mêmes que moi.

La part actions pédagogiques, je le redis clair et fort et nous l'avons rappelé aux principaux, est destinée au financement d'actions pédagogiques. Donc, monsieur le Conseiller départemental et madame la Conseillère départementale de BOUSSAC, puisque vous assistez régulièrement au Conseil d'administration du collège, pourrez-vous rappeler cela de ma part, s'il vous plaît ?

M^{me} GRAVERON. – Madame la Présidente, sur le moment, j'ai pensé qu'il était question du collège de BOUSSAC. Puis, j'ai eu une interrogation, car j'avais assisté au conseil d'administration du collège où l'enseignante en question avait d'ailleurs lu une motion. Elle ne faisait pas référence au paiement d'une facture d'eau, mais dénonçait la non-participation du Département à l'action Collège ou cinéma, à titre d'exemple, au même titre qu'elle dénonçait la non-participation du ministère de l'Éducation à d'autres financements. S'agissant de la facture d'eau, je reste perplexe.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous repéré d'autres anomalies qui ne seraient finalement, à mon avis, que le fruit d'incompréhensions ?

M^{me} BUNLON a reçu les principaux lundi dernier dans la matinée. Elle s'est employée à rappeler les objectifs précis auxquels sont destinés les financements du Conseil départemental. Nous n'allons pas insister sur le sujet, mais il ne faut tout de même pas exagérer.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Nous avons rencontré avec les directeurs des services concernés tous les responsables des collèges. Avec M. ZOLLINO, nous avons même rencontré récemment les représentants FSU pour échanger sur ces difficultés. Tous ont reconnu que le Conseil départemental de la Creuse privilégiait beaucoup ses collèges. Nous avons eu le témoignage d'un principal venu d'APT, qui arrive le département ; il disait qu'il n'avait jamais connu cela ailleurs, que la façon dont le Département prend soin de ses collèges était remarquable.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Sauf à BOURGANEUF où, nous le savons, nous avons encore beaucoup de travaux à effectuer.

La parole est à M. LÉGER. Le collège de FELLETIN est aussi un bel exemple. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais en cumulé, les travaux ont représenté près de 2,2 M€, me semble-t-il.

M. LÉGER. – Plus sérieusement, on entend parler de brigades d'agents d'entretien qui seraient rattachés au service des Bâtiments. Je ne comprends pas tout, mais est-ce exact ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais bien sûr, je l'ai d'ailleurs évoqué dans mes propos. Nous travaillons sur des organisations optimisées au regard de difficultés qui sont rencontrées.

M. ZOLLINO le sait, lorsque je visite des collèges et que je vois, par exemple, une fenêtre à laquelle il manque une baguette de finition, des lavabos qui ont été changés avec du carrelage qui a été retiré, mais une peinture qui n'a pas été refaite ou encore – car je suis un peu vieux jeu – lorsque je vois des graffitis qui n'ont pas lieu d'être sur les murs d'un collège qui accueille des enfants de dix ans à quatorze ans – je sais bien qu'il faut éveiller leur conscience, mais ils ont pas besoin de nous –, je demande un pot de peinture pour passer un coup de pinceau dessus.

Nous avons réfléchi à l'organisation du Conseil régional qui mobilise de petites équipes. Plutôt que d'avoir un agent isolé dans un collège, une équipe pourrait intervenir pour effectuer des travaux de tout type. Qu'il s'agisse de couvrir des graffitis, de coller la baguette manquante ou de faire un raccord de peinture au-dessus des lavabos, ce sont des travaux que nos équipes et nos agents sont en mesure de réaliser. Ils le démontrent régulièrement.

C'est donc une réflexion que nous sommes en train de mener avec les agents.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Il convient surtout de rappeler l'expertise de ces agents, car c'est ce qui fait parfois défaut. En regroupant deux ou trois agents, nous réunirions une expertise dans les domaines de l'électricité, de la peinture et autres secteurs, pour refaire des salles car c'est ce dont nous avons besoin aujourd'hui : fournir des locaux les plus agréables possible. Nous avons des salles de sciences et diverses autres salles à refaire. C'est vraiment l'objectif.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'hypothèse, un des scénarios parmi d'autres, serait que les équipes d'entretien et de travaux des collèges ne soient plus rattachées à la Direction des collèges, mais à M. BACH, à la Directeur du Patrimoine immobilier et de la Construction. Voilà qui paraît obéir à une certaine logique.

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Pour revenir au collège Martin NADAUD, le CA n'était pas très favorable à cette mutualisation des agents. Lors de la dernière réunion que j'ai organisée avec les services du Département, les responsables des collèges semblaient encore en retrait. Il devait y avoir une discussion à ce sujet.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Madame PÉNICAUD, nous connaissons par cœur tout le processus du changement.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Nous avons organisé une réunion de tous les agents ici la semaine dernière et aucun ne n'était revendicatif.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – M^{me} PÉNICAUD parlait des principaux des collèges, je pense. Mais pour nos principaux, tout va bien : il n'y a pas de graffitis, pas de peinture qui manque sur les murs, etc. Tout va très bien, mais nous avons tout de même des agents qui se retrouvent en difficulté – je ne citerai pas de noms – et qui nous disent que le pilotage n'est pas toujours optimal. Parfois, il est génial, parfois, il l'est beaucoup moins, voire laisse beaucoup à désirer. Nous le constatons parfois lors des visites.

Des problèmes se posent et la situation pourrait être améliorée. Nous travaillons donc en ce sens avec les agents.

Avez-vous d'autres questions sur cette DGF, telle qu'elle est proposée pour l'année 2026-2027 ?...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Seulement une remarque, madame la Présidente. La DGF est en baisse en raison, notamment, de la baisse d'effectif de 50 élèves sur l'ensemble du département. Quand on voit les perspectives pour les prochaines années, cela ne peut que nous inquiéter. J'ai conscience qu'en disant cela, je ne fais pas avancer le débat, mais que restera-t-il de notre jeunesse demain ? La situation est très inquiétante.

L'Éducation nationale, nous le voyons bien, veut nous amener vers le regroupement des enfants du primaire dans des bourgs centres. Il y a quinze ans, on parlait de protocole scolaire. Cela ne s'était pas fait pour diverses raisons, mais nous y sommes : l'Éducation nationale nous y pousse. En tout cas, elle nous pousse à réfléchir sur la façon de gérer demain de faibles effectifs dans le primaire. Pourquoi pas ? Nous n'allons pas nous interdire de réfléchir, mais comprenez bien qu'au cœur du plateau, par exemple, sans école sur un secteur de vingt kilomètres de haut et de large, la situation deviendra problématique.

Nous verrons bien, chaque chose en son temps. Toutefois, l'évolution des effectifs et ce que l'on nous promet ne peut que nous inquiéter.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avec l'arrivée de nouvelles populations, ce n'est pas forcément au cœur du plateau que les effectifs sont les plus menacés. Il y a peut-être un petit sujet autour de l'école à la maison mais je crois qu'aujourd'hui, il y a plus de 75 élèves. Certes, ce n'est pas beaucoup mais, pour ma part, je suis plus inquiète pour l'est du département. Nous connaissons le sujet : nous avons maintenu le collège à CROCQ, mais nous savons ce qui s'est passé à quelques kilomètres, à GIAT, dans le département voisin. C'est aussi une inquiétude pour nous.

L'autre problématique est le temps de trajet pour les enfants, matin et soir, pour accéder aux lieux d'enseignement. Sur ce sujet, nous sommes ouverts à toutes les réflexions.

En tout cas, comme je l'indiquais dans mon propos liminaire, nous maintenons nos collèges. Vous le savez, il n'y en a pas un qui ne bénéficie ou n'aït bénéficié d'un programme d'investissement. Pour autant, lorsque des espaces sont peu occupés, cela demande une rationalisation de leur fonctionnement. Nous y réfléchissons. Avec 20 ou 30 élèves de moins dans un collège, il sera difficile de maintenir autant de moyens si le collège n'accueille pas d'autres fonctions.

Vous avez évoqué l'accueil de primaires, monsieur LÉGER, nous pensons également aux temps périscolaires et aux ALSH, mais viendra un moment où maintenir en l'état, voire moderniser ces espaces pour apporter les outils nécessaires à l'enseignement ne sera plus possible financièrement pour les collectivités locales, que ce soient les communes, les intercommunalités ou le Département. Hier, en réunion de Départements de France sur les politiques territoriales, le Cantal et le Cher, Départements comme le nôtre, ont indiqué qu'ils avaient dû fermer un collège. Notre collègue du Val d'Oise, quant à elle, en ouvre sept à dix par an. C'est énorme mais, derrière, les coûts de fonctionnement vont croissants et des problématiques identiques se posent : avec quels moyens augmenter les dotations de fonctionnement sans nouvelles recettes ?

Le sujet n'est simple en France. Nous veillerons à ce que les enseignants disposent des meilleures conditions pour exercer leur profession, non seulement pour ce qui est des bâtiments, mais aussi des équipements connexes dont ils ont besoin, car c'est aussi ce qui leur permettra de s'ancrer dans le territoire.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je vous propose pour l'exercice 2026 :

- de fixer à 2 100 473 € le montant global des dotations de fonctionnement des collèges publics creusois et d'adopter la répartition de cette enveloppe conformément au projet présenté en annexe 1 ;

- de fixer à 30 000 € le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et/ou ponctuels des établissements – qui permet, madame GRAVERON et M. FOULON, de payer les factures d'eau quand on n'y arrive pas ! – et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affection de cette dotation ;
- de fixer le montant des crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'Éducation physique et sportive à 44 276 €, et d'adopter la répartition de cette somme conformément au projet présenté en annexe 2 ;
- d'adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou alloués aux EPLE, conformément au projet présenté en annexe 3 du présent rapport ;
- d'adopter les montants des forfaits des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service, tels que présentés au point 4 du présent rapport.
(Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES 2026 - SUBVENTION SPECIFIQUE EPS (EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE) - PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS (NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE) - CODIFICATION RCBC (RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE)



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU la délibération n°2023-06/3/24 du 23 juin 2023 portant la révision des critères d'attribution de la DGF des collèges ;

VU le rapport CD2025-10/3/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- de fixer à **2 100 473 €** le montant global des dotations de fonctionnement des collèges publics creusois et d'adopter la répartition de cette enveloppe conformément au projet présenté en annexe 1 à la présente délibération ;

- de fixer à **30 000 €** le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et /ou ponctuels des établissements et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de cette dotation ;

- de fixer le montant des crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'Éducation Physique et Sportive à **44 276 €** et d'adopter la répartition de cette somme conformément au projet présenté en annexe 2 de la présente délibération ;

- d'adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou alloués aux EPLE, conformément au projet présenté en annexe 3 de la présente délibération ;

- d'adopter les montants des forfaits des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service tels que présentés ci-après :

CATÉGORIES DE PERSONNELS			
	- Chef d'établissement - Principal Adjoint - Secrétaire général	- Conseiller d'Education - Attaché ou secrétaire non secrétaire général	- Personnel soignant - ATT polyvalent à dominante accueil
Avec chauffage collectif	1 745 €	1 142 €	793 €
Sans chauffage collectif	2 329 €	1 417 €	982 €

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des propositions

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**NOMENCLATURE DES SUBVENTIONS AFFECTEES ET/OU SPECIFIQUES
ALLOUEES AUX EPLE
- EXERCICE 2026 -**

« x » = caractères libres pour les indicateurs de gestion propres à l'EPLE

Subvention affectées et/ou spécifiques	Codification RBC
Subvention spécifique EPS	2EPSxxxx
Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH)	2FDShxxxx
Aide à la restauration (ex bourses départementales)	2BDEPxxxx
Collège au patrimoine (remboursement transport)	2PATRxxxx
Participation aux voyages scolaires	2VOYxxxx
Classe défense	2CLDEFxxxx
Remboursement transport piscine (plan départemental 6 ^{ème})	2PISCxxxx
Remboursement transport section sportive basket-ball	2BASKxxxx
Remboursement transport section sportive football	2FOOTxxxx
Remboursement transport section sportive VTT	2VTTxxxx
Remboursement transport section sportive escalade	2ESCALxxxx
Remboursement transport section sportive handball	2HANDxxxx
Remboursement transport section sportive golf	2GOLFxxxx
Remboursement transport section sportive rugby	2RUGBxxxx
Remboursement transport section sportive badminton	2BADMxxxx
Remboursement transport section sportive tennis	2TENNxxxx
Remboursement transport section sportive athlétisme	2ATHLExxx
Dispositif RELAIS 23	2RELAIxXX
Dispositif ULIS	2ULISxxxx
Prévention déchets	2DECHxxxx

Annexe 2**DOTATION SPECIFIQUE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2026**

COLLEGES	Effectifs rentrée 2024 (DASEN 2024)	FORFAIT ELEVE (8 €)	FORFAIT ETABLISSEMENT (650 €)	DOTATION 2026	DOTATION 2025
AHUN	162	1 296,00	650,00	1 946,00	2 002,00
AUBUSSON	322	2 576,00	650,00	3 226,00	3 034,00
AUZANCES	132	1 056,00	650,00	1 706,00	1 666,00
BENEVENT-L'ABBAYE	181	1 448,00	650,00	2 098,00	2 066,00
BONNAT	136	1 088,00	650,00	1 738,00	1 722,00
BOURGANEUF	289	2 312,00	650,00	2 962,00	2 938,00
BOUSSAC	141	1 128,00	650,00	1 778,00	1 650,00
CHAMBON-SUR-VOUEIZE	180	1 440,00	650,00	2 090,00	2 042,00
CHATELUS-MALVALEIX	165	1 320,00	650,00	1 970,00	1 930,00
CHENERAILLES	156	1 248,00	650,00	1 898,00	1 946,00
CROCQ	91	728,00	650,00	1 378,00	1 426,00
DUN-LE-PALESTEL	170	1 360,00	650,00	2 010,00	2 090,00
FELLETIN	236	1 888,00	650,00	2 538,00	2 538,00
GUERET - J. MAROUZEAU	546	4 368,00	650,00	5 018,00	5 082,00
GUERET - M. NADAUD	415	3 320,00	650,00	3 970,00	4 098,00
LA SOUTERRAINE	382	3 056,00	650,00	3 706,00	3 970,00
PARSAC	157	1 256,00	650,00	1 906,00	1 938,00
SAINT-VAURY	211	1 688,00	650,00	2 338,00	2 538,00
TOTAUX	4 072	32 576,00	11 700,00	44 276,00	44 676,00
Pour mémoire nombre élèves rentrée 2024	4 122	32 976,00	11 700,00		
Ecart 2024/2023	-50	-	400,00	-	

Cadre d'utilisation de la dotation spécifique EPS :

Financement d'équipements vestimentaires, d'équipements mobiliers (immobilisables ou non) et leur maintenance. Le cas échéant, frais de déplacement en lien avec une activité sportive, hors dispositif spécifique de prise en charge par le Département.

ANNEXE 1

SIMULATION COMPOSITION DES DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES - Modalités de calcul années 2026

COLLEGES	Effectifs rentrée scolaire (données connue au 22 septembre 2025)				CHARGES INCOMPRESSES			PARTICIPATION A L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES ELEVES		PARTICIPATION AUX ACTIONS EDUCATIVES				Vie administrative de l'EPLE		DGF THEORIQUE 2026	Contribution Forfait Télécommunication	Remboursement EPI	PONDÉRATION (selon niveau du FdR)			DGF 2026 DEFINITIVE	Variation 2025/2026		
	TOTAL	SIEPA	ULIS	INTERNE	Données VIAB DGF 2024	COFI N-1 (ligne 6021-6061)	+ 0,8% d'évolution	Nombre de m2 bâti	(1,5 euro / m2 bâti)	DOTATION EDUCATION de l'élève (tarif 85 € / élève)	DOTATION INCLUSION SCOLAIRE (70 € / élève Scolaire (55 € / élève ULIS))	DOTATION INTERNE (Allocation des intenses (120 € / élève interne))	DOTATION RPI (Ressources éducatives prioritaire) (10 € / élève)	TOTAL	Forfait 65 € / élève		DGF 2026 Avant pondération		Salon niveau du FdR (situation au 15 juillet N)	-5% si FdR compris entre 140 et 200 jours de disponible	-10% si FdR supérieur à 200 jours de disponible	DGF 2025	Variation en €		
AHN	162	10			58 426,73 €	81 570,00 €	62 068,61 €	2 454	3 681,00 €	13 770 €	850 €	- €	- €	14 620,00 €	10 530,00 €	90 900,00 €	-417,30 €	-1 131,84 €	89 351,00 €	72,50	- C	89 351 €	89 340 €	11 €	
AUBUSSON	322	32	10	8	94 321,42 €	110 842,00 €	111 728,74 €			- €	27 370 €	3 090 €	980 €	- €	31 420,00 €	20 930,00 €	164 079,00 €	0,00 €	0,00 €	164 079,00 €	80,94	- C	164 079 €	145 178 €	18 901 €
AUZANCES	132				98 048,98 €	79 822,00 €	80 460,58 €	2 904	4 446,00 €	11 220 €	- €	- €	- €	11 220,00 €	8 580,00 €	104 707,00 €	-998,91 €	-638,64 €	103 069,00 €	137,07	- C	103 069 €	123 255 €	- 20 186 €	
BENEVENT-L'ABBAYE	181				64 521,81 €	67 854,00 €	68 396,83 €	2 402	3 603,00 €	15 385 €	- €	- €	- €	15 385,00 €	11 765,00 €	99 150,00 €	-773,67 €	-604,32 €	97 772,00 €	117,91	- C	97 772 €	94 874 €	2 898 €	
BONNAT	136				73 976,43 €	76 148,00 €	76 757,18 €	2 381	3 572,00 €	11 580 €	- €	- €	- €	11 580,00 €	8 840,00 €	100 729,00 €	-784,12 €	-400,62 €	99 544,00 €	105,35	- C	99 544 €	97 647 €	- 1 897 €	
BOURGANEUF	289	55		14	85 215,62 €	89 088,00 €	90 304,70 €	7 114	10 671,00 €	24 565 €	3 850 €	1 680 €	2 890 €	32 985,00 €	18 785,00 €	152 746,00 €	-1 031,50 €	-859,32 €	150 855,00 €	69,83	- C	150 855 €	147 472 €	3 383 €	
BOUSSAC	141				94 735,27 €	84 284,00 €	84 938,11 €	4 191	6 287,00 €	11 985 €	- €	- €	- €	11 985,00 €	9 165,00 €	112 375,00 €	-1 034,74 €	-1 639,24 €	109 702,00 €	148,00	- C	104 217 €	120 315 €	- 16 098 €	
CHAMBON-SUR-VOUIZE	180				76 508,78 €	88 940,00 €	69 491,52 €	3 530	5 295,00 €	15 300 €	- €	- €	- €	15 300,00 €	11 700,00 €	101 787,00 €	-967,80 €	-560,88 €	100 258,00 €	91,64	- C	100 258 €	108 151 €	- 7 893 €	
CHATELUS-MALVALBX	165	61			59 740,94 €	39 422,00 €	39 742,42 €	2 714	4 071,00 €	14 028 €	4 270 €	- €	- €	18 295,00 €	10 725,00 €	72 833,00 €	-1 050,12 €	-730,62 €	71 052,00 €	206,23	- C	63 947 €	91 171 €	- 27 224 €	
CHENERALLES	156		3		66 692,58 €	48 003,00 €	48 891,02 €	3 274	4 911,00 €	13 260 €	255 €	- €	- €	13 515,00 €	10 140,00 €	77 457,00 €	-1 028,89 €	-918,72 €	75 509,00 €	148,33	- C	75 509 €	95 786 €	- 24 052 €	
CROCQ	91				51 641,00 €	45 000,00 €	45 360,00 €	2 087	3 131,00 €	7 735 €	- €	- €	- €	7 735,00 €	5 915,00 €	62 141,00 €	-486,86 €	-844,74 €	60 809,00 €	171,33	- C	57 769 €	69 098 €	- 11 329 €	
DUN-LE-PALESTEL	170				74 691,89 €	48 882,00 €	49 273,06 €	4 138	6 207,00 €	14 450 €	- €	- €	- €	14 450,00 €	11 050,00 €	80 980,00 €	-1 081,82 €	-1 138,60 €	78 760,00 €	146,36	- C	74 822 €	107 845 €	- 33 023 €	
FELLETIN	236		6		74 197,58 €	82 655,00 €	83 316,24 €	4 321	6 482,00 €	20 090 €	- €	- €	- €	20 780,00 €	15 340,00 €	125 918,00 €	-794,46 €	-1 059,68 €	124 064,00 €	29,69	- C	124 064 €	117 596 €	6 468 €	
GUERET- J. MAROUZEAU	546		8	28	133 409,57 €	102 823,00 €	103 645,58 €	8 748	13 122,00 €	46 410 €	680 €	3 380 €	- €	50 450,00 €	35 490,00 €	202 708,00 €	-1 085,37 €	-3 017,58 €	198 605,00 €	125,73	- C	198 605 €	232 676 €	- 34 071 €	
GUERET- M. NADAJD	415	63	11		130 011,30 €	93 023,00 €	93 767,18 €	6 109	9 164,00 €	35 275 €	5 345 €	- €	- €	40 620,00 €	26 975,00 €	170 526,00 €	-1 042,98 €	-1 046,28 €	168 437,00 €	117,91	- C	168 437 €	210 119 €	- 41 682 €	
LA SOUTERNAINE	382	54	8		155 163,00 €	153 776,18 €	155 006,37 €		- €	32 470 €	4 460 €	- €	- €	36 930,00 €	24 830,00 €	216 766,00 €	0,00 €	0,00 €	216 766,00 €	26,22	- C	216 766 €	225 271 €	- 8 505 €	
PARSAC	157				50 081,14 €	40 784,00 €	41 110,27 €	2 430	3 645,00 €	13 345 €	- €	- €	- €	13 345,00 €	10 205,00 €	68 305,00 €	-1 179,70 €	-284,04 €	66 841,00 €	93,37	- C	66 841 €	77 090 €	- 10 249 €	
SANT-VAURY	211				106 793,93 €	120 941,00 €	121 303,73 €	3 200	4 800,00 €	17 935 €	- €	- €	- €	17 935,00 €	13 715,00 €	157 754,00 €	-811,55 €	-791,54 €	156 151,00 €	142,54	- C	148 343 €	147 629 €	714 €	
TOTAUX	4 072	265	50	56	1 549 077,97 €	1 414 248,16 €	1 425 562,15 €	62 057	93 088,00 €	346 120 €	22 800 €	6 720 €	2 890 €	378 530,00 €	264 680,00 €	2 161 861,00 €	-14 569,87 €	-15 666,00 €	2 131 624,00 €	112,83	- C	31 151,75 €	2 100 473 €	2 300 513 €	- 200 040 €

Rappel effectifs 2024	4 122	257	59	84	Rappel données DGF 2025	134 830 €	1 580 060 €	93 088 €	350 370 €	23 005 €			383 315 €	267 930 €	2 324 394 €	-	15 990 €	-	7 889 €	2 300 513 €		
△ 2024/2025	-50	8	-9	-28	△ 2025/2026	-	-	154 497 €	-	4 250 €	-	205 €	-	-4 785 €	-3 295 €	162 533 €	1 420 €	7 777 €	168 889 €	-	-	200 040 €

-1,21% 3,11% -1,520% -32,33%

-9,78% -1,21% -0,89% -1,22% -1,23% -7,52% 8,9% -98,6% 7,3% -8,70%

CD - SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la quatrième commission – Solidarités territoriales et Développement durable.

RÈGLEMENT D'AIDE DÉPARTEMENTALE DES ÉCHANGES AMIABLES ET CESSIONS DE PETITES PARCELLES

**RAPPORT N° CD2025-10/4/14
DOSSIER N° 7133**

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Les fortes contraintes qui pèsent sur les collectivités départementales ont déjà largement été évoquées. Nous n'allons pas nous étendre davantage sur ce sujet sur lequel nous avons déjà partagé des éléments factuels. Au regard des compétences de chacun – État, Région, bloc communal, Département, etc. –, des arbitrages sont désormais nécessaires entre celles qui sont obligatoires et celles qui sont facultatives.

Le règlement d'aide départementale des échanges amiabiles et cessions petites parcelles auquel se réfère le rapport était en vigueur depuis 1990. Il visait à favoriser à la fois la suppression de parcelles enclavées et la restructuration de parcelles dans un but agricole ou forestier. Ce dispositif représente 80 % du montant hors taxes des frais réglés par les demandeurs pour la confection et la publication des actes d'échange-cession.

L'investissement annuel est de 25 000 €. L'état de suivi sur quinze ans montre que l'aide médiane octroyée aux 1 111 propriétaires s'élève à 227 €.

Compte tenu du contexte auquel nous sommes confrontés, il vous est proposé de mettre fin à ce dispositif d'aide, qui est, je le rappelle, facultatif.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous avions là un bel exemple de saupoudrage.

De plus, en trente-cinq ans, j'imagine que l'organisation spatiale des terres agricoles et forestières a dû progresser et que le dispositif d'aide mis en place à l'époque répondait à une vision d'incitation à l'agrandissement ou à la mutualisation des parcelles, vision dénoncée aujourd'hui. L'objet de ces échanges était souvent axé autour du remembrement. Je pense, là encore, que le remembrement est terminé en Creuse depuis quelques années.

C'est la raison pour laquelle nous avons estimé que, dans le toilettage des aides du Conseil départemental de Creuse, nous pouvions nous exempter de poursuivre cette politique, d'autant que nous travaillons déjà sur une nouvelle convention avec la Chambre d'agriculture. Elle n'a pas pu être conclue en 2025 pour l'année 2026, mais il ne faut pas s'exempter de repenser ou d'évaluer notre action, surtout s'il est possible de faire autrement.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- de mettre fin au dispositif « Échanges amiabiles et cessions de petites parcelles » du Règlement départemental des aides en faveur de l'agriculture, à compter de l'entrée en vigueur de la délibération ;
- de modifier le règlement des aides départementales en faveur de l'agriculture en supprimant la fiche n°2/2 ;
- de m'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.
(Adopté à la majorité – M. LÉGER s'abstient.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

RÈGLEMENT D'AIDE DÉPARTEMENTALE DES ÉCHANGES AMIABLES ET CESSIONS DE PETITES PARCELLES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU à l'article L. 124-4 du Code rural et de la pêche maritime ;

VU la délibération du Conseil départemental de la Creuse du 25 juin 1990 portant règlement d'aides aux échanges amiabes et cessions de petites parcelles ;

VU la délibération n°06/2/4 du 30 janvier 2006 du Conseil départemental venant modifier le règlement d'aides aux échanges amiabes et aux cessions de petites parcelles ;

VU le rapport CD2025-10/4/14 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- de mettre fin au dispositif « échanges amiabes et aux cessions de petites parcelles » du règlement départemental des aides en faveur de l'agriculture, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

- de modifier le règlement des aides départementales en faveur de l'agriculture en supprimant la fiche n°2/2 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 2 abstention(s)

Se sont abstenus :

M. Jean-Luc LEGER, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous poursuivons par l'examen de la convention-cadre avec l'Agence de l'eau pour 2025-2027, qui permet d'accroître nos moyens. Lorsque je parle de cesser le saupoudrage et d'aller à l'essentiel, en voilà un bel exemple !

**CONVENTION CADRE 2025-2027
AGENCE DE L'EAU - CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**RAPPORT N° CD2025-10/4/15
DOSSIER N° 7111**

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Dans le cadre du travail commun que nous poursuivons avec l'Agence de l'eau, puisque des conventions étaient déjà conclues entre le Département et l'Agence de l'eau, nous vous proposons cette convention d'une durée de trois ans, de 2025 à 2027, portant sur trois domaines : l'alimentation en eau potable, l'assainissement et les milieux aquatiques.

Ce partenariat permet au Département de bénéficier d'un appui technique et financier pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces politiques. Il s'inscrit dans le cadre du 12^e programme de l'Agence de l'eau, qui a démarré début 2025. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour les trois prochaines années.

Le projet de convention figure en annexe. Je ne vais tout lire, retenons simplement qu'il repose sur deux objectifs généraux – l'atteinte du bon état des masses d'eau en prenant en compte les différents usages et la solidarité urbain-rural – et sur trois objectifs spécifiques à notre département : la résilience des acteurs locaux face aux sécheresses à répétition, la reconquête de la qualité des eaux et l'amélioration de la protection sanitaire des ressources face aux enjeux croissants de contamination.

Pour répondre à ces objectifs, trois axes de coopération entre le Département et l'Agence ont été retenus.

Le premier est la mise en œuvre cohérente et efficiente des politiques publiques. Celle-ci doit permettre une gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau telle que définie dans le SDAGE, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, et la conduite des chantiers prioritaires.

Le deuxième est la structuration de la maîtrise d'ouvrage. C'est un sujet sur lequel nous avons beaucoup travaillé de façon collégiale, les évolutions réglementaires incitant à une réorganisation des interlocuteurs dans une structuration qui favorise une mise en œuvre des actions à mener plus efficiente et plus ambitieuse. Le Département peut apporter des conseils aux collectivités qui souhaitent s'organiser ou se structurer différemment.

Le troisième est la mise en œuvre d'une solidarité financière et technique. Celle-ci se traduit pour l'Agence par l'application de dispositifs d'aides plus avantageux pour les maîtres d'ouvrage situés en zone de revitalisation rurale (ZRR). Nous avions déjà pu le mesurer. Quant au Département, chef de file en matière de solidarités territoriales, il apportera une assistance technique pour répondre aux obligations réglementaires, mais pas seulement.

Il est à noter que le nombre d'équivalents temps plein financés par l'Agence de l'eau demeure identique à ce qu'il était précédemment, c'est-à-dire 9,83. Ces postes sont pris en charge à hauteur de 50 % de la masse salariale, soit un montant assez conséquent.

Bien que le 12^e programme s'étale sur six années, la durée de cette convention est de trois ans. Une clause de revoyure est donc prévue à mi-parcours.

Tel est l'essentiel de cette convention.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Quand les choses vont bien, il faut le dire. Un bonus est prévu pour les territoires placés en zones France ruralités revitalisation (FRR) – ex-ZRR. Comment se traduit ce bonus, par exemple ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il apparaît notamment dans les appels à projets des Plans de résilience. Cela se traduit par des taux bonifiés, en particulier sur l'eau potable à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, et par une enveloppe très conséquente pour le département de la Creuse.

Cela s'explique par ce qu'ils appellent la solidarité urbain-rural, ainsi que par le fait que nous soyons dans des zones dites anciennement « de revitalisation rurale ». Cela permet de bénéficier de taux d'aide bonifiés et d'enveloppes plus larges...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Les gestionnaires en eau et assainissement font face à de grands défis.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Oui, sur l'eau potable, nous avons beaucoup avancé par rapport à la situation dans laquelle nous étions il y a quelques années, même s'il reste beaucoup à faire : d'importants projets ont déjà bien avancé, dans le secteur de Creuse Confluence notamment, et d'autres vont émerger, portés par le Syndicat des eaux creusoises. Donc, concernant l'eau, même si la situation n'est pas parfaite, elle s'est améliorée. En revanche, s'agissant de l'assainissement, de gros chantiers nous attendent et, franchement, je ne sais pas comment nous pourrons organiser tout cela, car les montants financiers sont énormes et les collectivités ne pourront pas suivre.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'en profite pour saluer notre service et le SATESE, qui sont très impliqués auprès de l'Agence de l'eau avec laquelle ils travaillent depuis très longtemps, mais ils sont surtout impliqués auprès des collectivités gestionnaires de l'eau ou de l'assainissement. Ils ne se bornent pas à faire des contrôles ; ils apportent également de l'aide, de l'ingénierie à projet et joue un rôle d'intermédiaire entre les gestionnaires, l'Agence et l'État. C'est une super équipe, très méritante car rien n'est simple, véritablement à l'écoute et qui apporte son aide à ceux qui en ont besoin.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Madame la Présidente, pour avoir mesuré les évolutions auxquelles nous avons fait face depuis 2015, je rejoins vos propos. Le partenariat avec l'Agence de l'eau a évolué, j'ai l'impression qu'aujourd'hui, nous nous comprenons, que nous obéissons aux mêmes logiques et que, dans le cadre de ces partenariats et des conventions qui nous lient, je ne rencontre plus les sujets de tension que nous avons connus à une époque.

En outre, nous avons la chance d'avoir au sein de l'Agence un interlocuteur pour la Creuse, M. Jean-Philippe RUAUD, qui est un garçon remarquable, très présent et très compétent, qui nous apporte énormément sur ces sujets. Je salue également les services de l'État, car c'est un véritable travail collectif que nous menons à quatre, avec les unités de gestion. Cette dynamique doit se poursuivre.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Même sans chiffres précis, il me semble que de nombreuses communes ont transféré la compétence eau-assainissement aux communautés de communes. (M. GAILLARD fait un signe de dénégation.) Vous semblez dire qu'elles ne sont pas aussi nombreuses que je le pensais. Toutefois, comment les intercommunalités à qui elle aurait été transférée pourront-elles mieux gérer les lourds investissements que représentent les projets d'assainissement alors que les communes seules rencontraient déjà des difficultés financières ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le principal problème de l'assainissement collectif, mais c'est aussi le cas de l'assainissement individuel, c'est que ce sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont les budgets doivent s'équilibrer par eux-mêmes. C'est toute la problématique. Comme le disait Thierry GAILLARD, s'agissant de l'eau potable, nous avons trouvé des solutions parce que 80 000 maisons égalent 80 000 abonnés. Mais tout le monde n'est pas abonné à l'assainissement collectif. Donc, le prorata de la recette comparé au coût des services...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il existe une autre difficulté dans le département, qui ne touche pas toutes les communes, mais certaines d'entre elles. Ainsi, dans ma communauté de communes qui compte 43 communes, une étude de transfert a été conduite depuis 2021, une étude très lourde puisqu'elle portait sur vingt-quatre unités de gestion pour l'eau et une quinzaine d'unités, me semble-t-il, pour l'assainissement collectif.

Cette étude était nécessaire. Sur l'eau, nous avons beaucoup avancé parce que, par anticipation, de nombreuses communes avaient déjà rejoint des syndicats de l'eau. Seules quatre communes ont conservé l'eau à l'échelon communal, cela les regarde. En revanche, l'évolution des textes a permis de se prononcer différemment sur l'assainissement. C'est ainsi que par un vote très largement majoritaire, le conseil communautaire a décidé de ne pas poursuivre l'étude de transfert et de laisser l'assainissement aux communes. Dont acte !

La difficulté est que certaines communes qui avaient transféré l'eau – dont une que je connais particulièrement bien – et qui étaient dans la logique de transférer aussi l'assainissement, se retrouvent à devoir gérer l'assainissement collectif.

Pour donner un exemple simple, d'après le diagnostic réalisé il y a un an et demi, les travaux à prévoir sont entre 500 000 € et 700 000 € sur les cinq à six prochaines années. Or, aujourd'hui, le budget de fonctionnement et celui d'investissement sont de 35 000 €, puisque nous avons 180 abonnés et une redevance à 1,20 € le mètre cube, la moyenne de consommation étant de l'ordre de 70 mètres cubes. Avec les recettes générées, je ne sais pas comment nous ferons, alors que nous sommes confrontés à de véritables enjeux environnementaux et les installations sont anciennes.

M. LÉGER. – Je ne sais pas comment on équilibrera ces budgets annexes. Certainement pas avec la redevance !

M. SIMONET. – C'est de l'ordre de deux millions par an !

M. LÉGER. – C'est un très lourd investissement.

M. SIMONET. – Dix millions d'euros en six ans.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je vous rejoins complètement. C'est aussi le cas pour l'eau potable. L'exemple a été donné sur cette partie du territoire. Grâce à la création de Confluence Eaux née de la fusion des deux syndicats de GOUZON et BOUSSAC, ils ont été en mesure de porter ce gros projet de sécurisation de l'Est creusois, en interconnexion avec l'Allier.

Le montant total – partie creusoise et partie Allier – du projet était de plus de 12 M€. Sur l'assainissement, vous avez raison, il serait possible de faire autre chose en s'organisant différemment. C'est ce que je voulais dire. C'est, en tout cas, ce dont je suis convaincu.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'approuver le projet de convention de partenariat départemental 2025-2027 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, annexé au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

CONVENTION CADRE AGENCE DE L'EAU - CONSEIL DÉPARTEMENTAL 2025 - 2027



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le rapport CD2025-10/4/15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- d'approuver le projet de convention de partenariat départemental 2025-2027 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour une durée de 3 ans avec une échéance au 31 décembre 2027 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la-dite convention jointe à la présente délibération ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

CONVENTION 2025 AIDE EN FAVEUR DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE

RAPPORT N° CD2025-10/4/16 DOSSIER N° 6927

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce rapport concrétise la poursuite du partenariat existant. Il convient de se prononcer sur la convention annuelle de partenariat qui encadre le versement d'une subvention de 140 000 € maximum sur des dépenses prévisionnelles à hauteur de 184 583 €.

Cette convention repose sur plusieurs actions.

Action 1 : développement territorial et accompagnement des agriculteurs, notamment l'accompagnement technique, économique et social ; repérage et aide aux exploitations en difficulté ; et accompagnement des agriculteurs allocataires du RSA.

Action 2 : mobilisation et préservation de la ressource en eau – vous le voyez, c'est un sujet que nous retrouvons aussi dans ce domaine, ce qui est bien normal ; et adaptation au changement climatique.

Action 3 : développer la diversification des productions locales et consolider le niveau de revenu des producteurs. C'est dans cette action que s'inscrit la notion de Plan alimentaire territorial.

Action 4 : développer l'attractivité du département par la mise en œuvre d'actions de communication dans le cadre d'événements majeurs.

L'intégralité de la Convention figure en annexe à ce rapport.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je reviens sur un sujet qui nous préoccupe puisque, depuis deux ans, nous avons contractualisé un dispositif très innovant avec la Chambre d'agriculture : l'accompagnement des agriculteurs allocataires du RSA.

Monsieur AUTIER, vous nous indiquiez hier que, grâce à cet accompagnement en lien avec la Chambre d'agriculture et les conseillers agricoles de proximité – dans les GDF-GVA, Cerfrance – et grâce aux diagnostics socioéconomiques, trente-trois allocataires du RSA n'ont plus besoin de percevoir cette allocation. Leurs ressources se sont améliorées et sont désormais supérieures au plafond qui leur permettait d'être éligibles à cette allocation. C'est un petit exemple et la volonté du Conseil départemental de la Creuse – puisque tous les Départements ne le font pas – avec l'autorisation du Conseil régional qui nous permet de continuer à intervenir dans ce secteur mais, évidemment, sans transfert financier. Cela reste totalement à notre charge.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'approuver la poursuite du partenariat entre le Département et la Chambre d'Agriculture de la Creuse, tel que prévu dans la convention jointe en annexe ;
- de m'autoriser, ou mon représentant, à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente décision ;
- de m'autoriser à verser les subventions allouées d'un montant maximum de 140 000 € au vu des actions menées par la Chambre d'Agriculture, telles que mentionnées dans la convention.
(Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

CONVENTION 2025 D'AIDE EN FAVEUR DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le rapport CD2025-10/4/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- d'approuver la poursuite du partenariat pour l'année 2025 entre le Département et la Chambre d'Agriculture de la Creuse tel que prévu dans la convention jointe à la présente délibération ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à verser les subventions allouées au vu des actions menées par la Chambre d'Agriculture d'un montant de **140 000 €** maximum, telles que mentionnées dans la convention ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, chapitre 65 – Article 657382 – Sous-Compte CHAMB AGRI – CHAMBRE AGRICULTURE – Fonction 6318 pour les missions hors aides liées au RSA, lesquelles seront imputées sur les crédits PDI chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 444 .

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

CD - NUMÉRIQUE ET MOBILITÉS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour finir, nous abordons les deux rapports de la cinquième commission – Numérique et Mobilités. Tous deux ont été modifiés, comme je l'indiquais en début de séance, et vous ont été remis sur table.

Ils seront présentés par M^{me} GRAVERON qui supplée M^{me} FAIVRE.

ORGANISATION DE L'ASTREINTE TERRITORIALE 2025/2026

RAPPORT N° CD2025-10/5/17 DOSSIER N° 7104

M^{me} GRAVERON, rapporteur. – Ce premier rapport concerne l'organisation de l'astreinte territoriale pour la saison à venir.

Il s'agit d'avoir sur les routes départementales des agents disponibles de façon permanente, en dehors des heures et des jours ouvrables, et de garantir de bonnes conditions d'intervention. Pour ce faire, les missions et les rôles de chacun ont été redéfinis, sachant qu'il existe trois niveaux d'intervention.

Tout d'abord, la veille qualifiée, c'est-à-dire là où arrivent les appels qui viennent du 17, 18 et 12. S'il ne s'agit pas d'un événement grave, la veille qualifiée transmet les informations à l'équipe d'intervention, constituée d'un chef et de deux agents. S'il s'avère que l'événement est d'une plus grande gravité, la veille qualifiée peut également transmettre l'alerte au cadre territorial. Dans ce cas, un lien est établi avec le SDIS, la Préfecture où une cellule de crise est mise en place. Dans les documents en annexe du rapport, un schéma résume assez clairement cette organisation et l'articulation mise en œuvre en fonction de l'intervention.

Les membres de l'équipe d'intervention ont la possibilité de remiser le véhicule de service à leur domicile car il faut, bien évidemment, que les agents disposent d'un véhicule leur permettant intervenir tout de suite. Ils disposent des premiers équipements nécessaires pour une intervention sans gravité.

Le rapport reprend également le planning des absences, du lundi matin huit heures au lundi de la semaine suivante huit heures, comportant des horaires spécifiques en soirée, pendant le week-end et pendant les pauses déjeuner. Un correctif a été apporté à la suite du CST de la semaine dernière, qui concerne la compatibilité entre les périodes d'astreinte et les absences. Il a été acté qu'une période d'astreinte était incompatible avec des congés. En revanche, elle peut être envisageable quand il s'agit d'heures de récupération ou d'heures supplémentaires. Je parle sous le contrôle de Thierry GAILLARD, qui préside le CST.

S'agissant de l'astreinte elle-même, hormis le fait que les missions et les rôles de chacun ont bien été précisés pour une meilleure organisation, nous restons dans le cadre de l'astreinte mise en place l'an passé.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Si ce n'est qu'on la double.

M^{me} GRAVERON. – Oui, tout à fait. Elle est doublée. Le schéma l'illustre parfaitement puisque les six UTT sont toutes dotées d'une équipe composée d'un chef et de deux agents.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Si je puis me permettre, il s'agit bien d'une amélioration du service public rendu. Il faut en avoir conscience. Les temps d'intervention seront potentiellement réduits dans ces astreintes puisque, auparavant, le remisage du véhicule au centre entraînait des pertes de temps et que, désormais, nous avons une équipe d'intervention par UTT ; nous en avons deux fois moins auparavant. Il y a vraiment une amélioration du service public.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous le mesurerons.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- de prendre acte du Document d'organisation de l'astreinte territoriale, joint en annexe du rapport ;
- d'approuver la nouvelle organisation mise en place de l'Astreinte Territoriale ;
- de m'autoriser, ou mon représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. (Adopté à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je remercie et félicite l'ensemble des agents, cadres et membres de l'administration pour leur engagement au service des Creusois sur nos routes départementales.

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources

RAPPORTEUR : Mme Catherine GRAVERON

ORGANISATION DE L'ASTREINTE TERRITORIALE 2025/2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU la délibération n° CD2024-10/5/9 du 11 octobre 2024 adoptant les nouvelles organisations de l'Astreinte territoriale ;

VU le rapport CD2025-10/5/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,

DÉCIDE,

- de prendre acte du Document d'Organisation de l'Astreinte Territoriale 2025-2026, joint en annexe à la présente délibération ;

- d'approuver la nouvelle organisation mise en place de l'Astreinte Territoriale 2025-2026 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE 2025/2026

RAPPORT N° CD2025-10/5/18 DOSSIER N° 7098

M^{me} GRAVERON, rapporteur. – L'objectif de cette organisation de la viabilité hivernale (VH) est d'établir des modalités d'intervention en période hivernale afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

Il vous est rappelé que le réseau départemental compte un peu plus de 4 400 kilomètres de routes, classées en trois catégories : tout d'abord, ce qu'on appelle le réseau de première intervention, puis le réseau spécifique étendu et, enfin, le reste du réseau d'intérêt local. Ce classement est établi en fonction du trafic journalier, c'est-à-dire du nombre de véhicules journalier.

La VH repose sur un document d'organisation (DOVH) qui fixe les grands principes et les modalités d'action en fonction de la situation hivernale, mais également sur un Plan d'exploitation de la viabilité hivernale propre à chaque UTT.

Les périodes d'intervention n'ont pas changé par rapport à ce que nous connaissons jusqu'à présent : elles commencent à la mi-novembre pour les UTT d'AUBUSSON et de BOURGANEUF et à la fin novembre pour les autres unités, et s'achèvent la mi-mars pour l'ensemble des UTT.

Pour faire un point sur l'expérimentation de la conduite sans accompagnateur, je rappelle que cette expérimentation a été mise en place l'année dernière sur douze circuits. Elle sera, cette année, étendue à douze circuits supplémentaires, soit vingt-quatre circuits sur les vingt-sept existants à ce jour. Cet élargissement permettra d'avoir davantage de recul pour savoir ce que pensent finalement les agents de cette conduite sans accompagnateur. J'insiste sur le fait que la sécurité des conducteurs est assurée parce que les camions sont équipés de plusieurs dispositifs, dont un système de géolocalisation. En revanche, il est bien précisé dans le rapport qu'il n'est pas question que l'agent soit seul pour remplir les tâches de chargement ou de déchargement de sel, et ce pour des raisons de sécurité. L'organisation de ces manutentions doit être prévue dans le fameux Plan d'exploitation élaboré dans chaque UTT.

On ne peut pas parler de généralisation du dispositif puisqu'il reste encore trois circuits. Il est probable que nous la prévoyons pour la saison 2026-2027, lorsque l'intégralité des camions sera équipée de dispositifs GPS, afin que tout se déroule dans de bonnes conditions de sécurité, j'y insiste, de nos agents.

Un paragraphe porte sur les intempéries ou conditions exceptionnelles lors desquelles il n'est pas exclu que le Département fasse appel à des entreprises extérieures afin d'être le plus opérationnel possible dans un délai le plus restreint possible pour remettre les routes en état pour tous les usagers.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – On se souvient de l'hiver 2005, avec les congères et les routes totalement bloquées dans le sud du département. C'était exceptionnel, mais cela n'empêche pas de prévoir chaque année des moyens complémentaires exceptionnels.

M^{me} GRAVERON, rapporteur. – On ne peut pas dire les derniers hivers aient été très rigoureux. L'hiver à venir sera-t-il rigoureux, avec du verglas et de la neige ?

M. LÉGER. – On n'en sait rien.

M^{me} GRAVERON, rapporteur. – Je ne sais pas, en effet.

Nous retrouvons le sujet sur la compatibilité des congés avec les astreintes dans ce dossier sur la viabilité hivernale. Par ailleurs, le DOVH a été, me semble-t-il, approuvé à l'unanimité par le CST.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Oui, c'est cela.

M^{me} GRAVERON, rapporteur. – Voilà, madame la Présidente, ce que je peux dire sur ce rapport. Je reste à votre disposition pour répondre aux questions ou aux compléments d'information.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Les hivers sont moins rigoureux, mais nous subissons des accidents climatiques, y compris assez tôt dans la saison. Cela nous est arrivé sur le plateau il y a quelques années – peut-être même dans toute la Creuse, je ne me souviens plus – et nous avions eu un débat sur la date de départ de la viabilité hivernale. Il y a deux ans, me semble-t-il, nous étions revenus aux anciennes dates...

M^{me} GRAVERON, rapporteur. – Je ne le pense pas.

M. LÉGER. – Je me trompe peut-être, mais il me semblait que nous avions constaté que, compte tenu des accidents climatiques, commencer la VH au 15 novembre était trop tard pour le secteur du Sud creusois. Suis-je le seul à le penser ?...

Par ailleurs, pour que la viabilité hivernale soit efficiente, il nous faut des personnels capables d'intervenir rapidement. Vous voyez sans doute où je veux en venir ? Je veux en venir non pas aux « fermetures » des centres d'exploitation, mais à leurs « regroupements », car j'apprends énormément en termes de vocabulaire. Aujourd'hui, j'ai entendu les mots d'agilité et d'optimisation. Un autre jour, on m'a expliqué la différence entre un déficit caché et un déficit pas vu et, maintenant, j'apprends la différence entre fermeture et regroupement.

Trêve de plaisanterie, vous n'arriverez pas à nous convaincre qu'avec moins, on fait mieux, et on ne fait certainement pas plus. Votre DGS, qui a eu la gentillesse de répondre à mes propos sur les ondes d'*Ici Creuse*, disait que ces fermetures n'auraient qu'une incidence de cinq à dix minutes supplémentaires sur les délais d'intervention. Car, bien évidemment, lorsque l'on supprime un centre, les agents sont ailleurs, plus loin par rapport aux secteurs qui étaient desservis par les centres qui ferment.

Pour prendre un exemple que je connais bien, mais que l'on pourrait dupliquer à tout le département, je pense que vous connaissez tous PALLIER, cet ancien bourg qui fut chef-lieu de commune sous la Révolution française, chef-lieu de canton même, me semble-t-il, avec sa petite chapelle. À PALLIER, je ne me suis pas chronométré exactement, je pense que l'on est à sept minutes du centre d'exploitation de GENTIOUX. Vous fermez GENTIOUX, comme prévu et vous n'y maintenez que du matériel. À PALLIER, je suis à trente-cinq minutes de LA COURTINE, à quarante minutes de FELLETIN et tout autant de ROYERE-DE-VASSIVIÈRE. Donc, que l'on ne prétende pas que les délais d'intervention seront allongés de cinq à dix minutes, ce n'est pas vrai. Je suis en train de vous le prouver.

Vous n'arriverez pas à nous convaincre qu'en supprimant des centres, le service rendu aux usagers sera le même, notamment en cas de neige et de verglas. On le sait, la neige et surtout le verglas qui ne sont pas attaqués tout de suite restent, mettant en danger tous les véhicules sur les routes, y compris les véhicules de secours, les transports scolaires, etc.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous ne faites que redire ce que sont vos inquiétudes, monsieur LÉGER, et je suis contente que l'on puisse en échanger. Nous avons lu vos commentaires et vos interrogations dans la presse, nous les entendons à nouveau ce matin. Pourquoi ne pas venir nous solliciter directement ?

Ce n'est pas moi qui planifie ces changements, mais l'administration sous le pilotage du DGS et du DGA, avec le Directeur des routes, les responsables d'UTT, les chefs de centre et les agents. Cela fait du monde pour réfléchir, me direz-vous, mais cela vaut mieux. Pour autant, à moins que je n'aie pas tout compris, il me semble qu'il a été décidé que GENTIOUX restait une base d'hiver parce que ce centre est situé sur les plus hauts plateaux de la Creuse. C'est la plus haute altitude, après LA COURTINE, dans le Sud du département. Par définition, plus c'est haut, plus les risques de verglas et de neige sont élevés pendant la période hivernale. GENTIOUX reste donc une base d'hiver.

Pour avoir échangé sur ce sujet à plusieurs occasions, nous connaissons tous les problématiques diverses et variées liées à ce centre. Là aussi, il convient d'améliorer un certain nombre de choses. Mais dites-moi, monsieur LÉGER, lorsque les agents de GENTIOUX ont besoin de saumure pour aller à PALLIER, où vont-ils la chercher ? Eh bien, ils vont à FELLETIN ! (Sourires sur les bancs de la majorité.)

Donc, je fais confiance à nos agents qui maîtrisent leur métier depuis des lustres et savent quels aspects peuvent être améliorés, pour ne pas dire optimisés. Nous les consultons lorsque nous proposons des changements, car ils vivent la réalité du terrain au quotidien. Ils savent de quels moyens ils ont besoin. Le principal enjeu concerne l'acquisition de matériels performants, tant pour assurer le service que pour la sécurité des agents, qu'évoquait M^{me} GRAVERON. Au-delà, il faut aussi penser à tous ces engins que l'on voit moins, comme les chargeuses utilisées pour le sel, et tenir également compte des problématiques que nous rencontrons comme, par exemple, l'étroitesse de certaines routes départementales, moins larges que des routes communales. On peut acheter tous les beaux camions que l'on veut, encore faut-il qu'ils puissent emprunter ces routes !

Cette réflexion, nous la menons depuis longtemps. Maintenir des moyens financiers, c'est pouvoir acheter du matériel permettant un meilleur service et une meilleure qualité de vie au travail. Alors, tant pis, même si cela implique de ne plus financer certains dispositifs, nous concentrerons nos ressources sur nos obligations et engagerons nos moyens pour améliorer la qualité de service et de vie au travail.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Je ne veux pas essayer de vous convaincre, je sais que je n'y arriverai pas.

M. LÉGER. – Essayez tout de même, nous ne sommes pas obtus.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Allez, je vais faire un effort !

On peut se chamailler sur les mots utilisés mais, quand on parle de fermeture, cela signifie que ce que l'on supprime ne se retrouve pas ailleurs.

Je lis attentivement ce que vous dites dans la presse parce que je trouve toujours cela très intéressant.

M. LÉGER. – Je parviendrai peut-être à vous convaincre.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Vous avez parlé d'un PSE déguisé. Je me demande si vous savez ce qu'est un PSE. Moi, je le sais pour en avoir vécu au cours de ma carrière professionnelle. En l'occurrence, il n'y a aucune suppression d'emplois : il y avait cinq agents dans un centre et cinq dans un autre. Les cinq agents du centre qui sera fermé sont rapatriés dans l'autre. Cinq plus cinq, cela fait toujours dix agents. Il ne s'agit donc pas d'un PSE puisque aucun poste n'est supprimé et qu'il n'est pas prévu d'en supprimer.

En revanche, il faut remettre les choses dans leur contexte et se souvenir. nous n'étions pas aux affaires à l'époque, je n'étais même pas élu, mais M. LOZACH et certains d'entre vous doivent s'en souvenir...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Lorsque le Département a récupéré de l'Etat ces centres et leurs matériels...

M. LOZACH. – C'était même avant moi !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – ... beaucoup étaient vétustes. Aujourd’hui, pour en avoir visité un certain nombre, je puis vous assurer que ces centres sont dans un état de vétusté. Ne serait-ce que les vestiaires qui ne sont pas aux normes : alors que nous comptons des personnels féminins, les vestiaires ne sont pas séparés. Des abris à sel sont demandés par les agents. Certains centres sont en meilleur état, mais nous avons aussi du matériel qui n'est pas en bon état.

Ce projet de réorganisation a été longuement travaillé avec les agents. Ils ont formulé de nombreux observations sur les transformations et sur les travaux qui seront effectués dans les bâtiments pour améliorer leurs conditions de vie au travail.

Les travaux prévus dans les centres ont été présentés aux représentants du personnel. S'ils ont émis des réserves et exprimé des interrogations sur de nombreux points lors des débats – ils étaient dans leur rôle –, leur vote a été largement favorable, puisqu'ils se sont exprimés par cinq voix « pour » et une abstention. Ils sont présents dans la salle et je ne veux pas parler à leur place mais, comme ils nous le rappellent assez régulièrement, ils sont là pour défendre les intérêts de leurs collègues en prenant en compte les aspects bâti mentaires, les conditions de travail et la qualité de vie au travail.

À un moment donné, il faut arrêter d'être dans la posture et ne pas perdre de vue que nous allons générer des économies – ce n'est pas un gros mot et il ne faut pas se l'interdire non plus. Trois centres en moins, cela représente trois chargeurs, de 100 000 € chacun, en moins. Cet argent, nous pouvons le mettre ailleurs et de pouvoir réinvestir et améliorer les conditions de travail dans les centres existants.

Quant aux délais d'intervention, les calculs le démontrent, car nous avons poussé la réflexion et le dossier a été extrêmement bien travaillé par les services, par M. ZOLLINO et M. RICHARD, et leurs équipes. Je peux vous assurer que rien n'a été laissé au hasard. L'organisation a été redéfinie, y compris en prenant en compte le nombre de kilomètres par agent. Tout a été pensé. Nous ne nous sommes pas dit, un beau matin, que nous allions regrouper deux centres. L'analyse a été plus sérieuse. Aujourd'hui, nous ne constatons pas d'hostilité au projet. Vous voulez en faire un sujet, c'est votre droit. Pour autant, cela fait flop !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Monsieur LÉGER, je respecte totalement vos inquiétudes et vos craintes, qui sont tout à fait louables et normales. Nous allons laisser passer la période de la viabilité hivernale, continuer à travailler à cette nouvelle organisation que nous évaluerons, car cela est, de mon point de vue, fondamental. Certaines options pourront être améliorées. Si ce n'était pas le cas, nous reverrions l'organisation.

Au printemps, nous rencontrerons les maires car, vous l'avez très bien dit, cette réorganisation ne concerne pas qu'un maire. Ce n'est pas le maire de BÉNÉVENT, de CHÂTELUS ou de GENTIOUX, mais ceux du secteur de l'UTT car, dans cette nouvelle organisation, certains changeront peut-être d'UTT. Pour l'instant, je n'en sais rien, mais c'est cette finesse d'intervention qui a été travaillée, même si tout n'est pas encore totalement finalisé. Nous serons tous concernés à un moment ou à un autre et nous présenterons par UTT les modifications – qu'elles soient actuelles, passées ou à venir – aux élus couverts par l'UTT.

Il faut nous laisser le temps de traiter le sujet de la façon la plus fine possible. Nous nous sommes engagés à laisser passer la période de viabilité hivernale. Nous n'allons pas tout chambouler au risque que, le lundi matin ou le samedi, une intervention ne soit pas complètement calée dans son organisation. Ce n'est pas la peine d'affoler tout le monde. Mais franchement, j'étais morte de rire, et je n'étais pas seule, lorsque l'un des maires m'a dit que si je lui vendais le centre à un euro, il ne protesterait pas ! Je l'ai remercié mais, au fond, certains élus qui ont crié au scandale à vos côtés avaient déjà cela en tête depuis longtemps.

M. LÉGER. – Sur la forme, comme cela a été dit lors de l'AG de l'AMAC par le maire de BÉNÉVENT, peut-être aurait-il fallu avertir les maires que quelque chose allait se passer sur leur commune, à savoir la fermeture d'un centre d'exploitation. Nous apprenons dans la presse que, finalement, cela ne concernerait peut-être pas cinq centres, car ceux de CHAMBON-SUR-VOUEIZE et GUÉRET ne seraient plus concernés. Nous en apprenons parfois plus dans la presse qu'au cours du débat dans cette salle !

Je rappelle qu'en termes de débats, vous nous avez expliqué que la gestion du personnel et du matériel n'était pas du ressort de l'Assemblée plénière. Sans doute mais, tout de même, cela se fait au débotté, en catimini. Grâce au vote de la décision modificative du mois de juillet de 2 M€, le sujet a été mis sur la table ; sinon, nous nous serions retrouvés avec des centres fermés dans nos cantons sans avoir débattu ensemble.

Voilà pour ce qui est de la forme. Sur le fond, par rapport à ce que j'ai appelé un plan social déguisé, nous voyons bien la tentation qui pourrait être la vôtre de réduire à terme le nombre d'agents en maintenant une moyenne de cinq à sept agents dans les centres qui perdurerait. Vous me dites, monsieur le Vice-président, que je fais un procès d'intention parce qu'aucune réduction d'effectifs n'est prévue. Ma crainte est qu'à l'occasion d'un départ à la retraite, les effectifs ne soient pas renouvelés. Donc, je vous pose la question très clairement, et j'imagine que votre réponse sera tout aussi claire : prenez-vous l'engagement que, dans les trois ans qui viennent, il n'y aura pas de réduction d'effectifs parmi les agents des routes ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous ne considérons pas que les agents sont là pour effectuer les mêmes tâches pour toujours et de la même façon. Les organisations et les moyens dont nous disposons visent justement à améliorer la qualité du service et la qualité de vie au travail des agents. Imaginez-vous au volant des derniers camions orange de la DDE qui nous restent dans notre parc. Puis, imaginez-vous au volant d'un camion actuel doté d'équipements performants. La pénibilité au travail n'est pas la même. Aujourd'hui, nous pouvons organiser des circuits de conduite à un agent en période hivernale – période où la neige est désormais beaucoup moins abondante, fort heureusement.

Une organisation, c'est cela. Je ne peux pas vous assurer que les vingt CISP seront toujours là dans trois ans. Si nous accueillons moins d'enfants dans les collèges, je ne peux pas vous assurer que nous maintiendrons des agents pour entretenir les espaces qui ne seront plus occupés. Qui peut imaginer un seul instant que rien n'évolue ? En revanche, dans le même temps, plus d'enfants nous sont confiés et nous renforçons donc les moyens dans d'autres services. Une collectivité vit en permanence et tente de s'adapter au mieux dans le cadre de la fonction publique et le cadre des emplois.

Chaque année, au moment du budget, vous avez un indicateur. Regardez combien d'agents sont en poste au Conseil départemental et voyez si, à l'instar d'autres Départements, nous avons supprimé deux ou trois cents emplois. Lorsque nous vous parlons de finances et de choix à opérer, c'est parce que nous pensons que ces derniers sont nécessaires pour maintenir la qualité de service, mais nous ne pouvons tout faire et je mets au défi ceux qui penseraient le contraire de nous faire des propositions l'année prochaine lors du débat d'orientation budgétaire. Ne tournons autour du pot, nous avons encore tant de choses à faire et, comme je le disais à l'intention de nos collègues de BOURGANEUF, nous savons que nous avons de lourdes problématiques au collège de BOURGANEUF. Nous avons réalisé des travaux dans d'autres collèges, mais il reste des améliorations à apporter et, demain, un gouvernement nous sortira un nouveau plan sécurité plus-plus, nous devrons mettre des alarmes ici et je ne sais quoi encore. Nous sommes dans ce contexte, nous ne sommes pas naïfs, nous ne décidons pas de grand chose, mais nous devons nous adapter aux cadres réglementaires qui nous sont imposés.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'adopter cette proposition d'organisation de la viabilité hivernale. (Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources

RAPPORTEUR : Mme Catherine GRAVERON

ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE 2025/2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le rapport CD2025-10/5/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,

DÉCIDE,

- de prendre acte du Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale pour la saison 2025/2026, joint en annexe à la présente délibération ;

- d'approuver la nouvelle organisation mise en place de la Viabilité Hivernale pour la saison 2025/2026 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Isabelle PENICAUD

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Monsieur LÉGER, une explication de vote ?...

M. LÉGER. – Oui, nous nous sommes abstenus, en effet, non pas sur les objectifs affichés de la viabilité hivernale, car nous ne pouvons tous qu'être d'accord, mais parce que nous ne croyons pas, mais j'espère me tromper, que tout puisse se passer au mieux, compte tenu de la réorganisation des centres.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je le redis, cette nouvelle organisation se mettra en place après la période de viabilité hivernale.

M. LÉGER. – On m'avait dit que GENTIOUX fermait dès maintenant et qu'on n'y laissait que du matériel.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous vérifierons. J'irai m'en assurer moi-même. Je me rendrai au centre de GENTIOUX dès qu'il y aura beaucoup de neige.

M^{me} GRAVERON, rapporteur. – Où avez-vous vu dans ce rapport les mots de « regroupement de centres » ? Il n'en est nulle part question.

M. LÉGER. – On ne le voit jamais dans les rapports. C'est en se rendant sur place que l'on s'en rend compte.

M^{me} GRAVERON, rapporteur. – Avec la viabilité telle qu'elle est mise en place, il n'est pas question de regrouper des centres pendant l'hiver 2025-2026. Cela paraît assez logique.

M. LÉGER. – Chat échaudé craint l'eau froide. Nous apprenons dans la presse alors que, depuis quatre ans, nous vous posons la question de savoir si vous fermez des centres. « On ne s'interdit rien. Nous sommes bien obligés de réfléchir sur l'agilité et l'optimisation... » Puis, un jour, on nous pose une DM de 2 M€ ! Autrement, nous n'en aurions jamais parlé. Dans cette histoire, je pense que vous êtes assez gênés...

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – Pas du tout !

M. LÉGER. – Vous avancez masqués. Nous ne nous ferons pas avoir !

M^{me} GRAVERON, rapporteur. – J'ai envie de vous rassurer, monsieur LÉGER, mais j'ai bien compris que c'était peine perdue. Toutes les réunions nécessaires se tiendront en temps et en heure pour expliquer aux élus et aux agents. C'est de cela qu'il faudra tenir compte et pas de ce que l'on peut lire dans la presse avant que les décisions ne soient prises.

M. LÉGER. – On ne marche pas un peu à reculons. Peut-être aurait-il fallu informer avant que l'on en discute...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le travail n'est pas finalisé. Donc, ne faisons pas ce qui se fait à Paris et que nous dénonçons tous ce matin. N>alertons pas avant de savoir vraiment de quoi il retourne. Sinon, c'est sûr, les citoyens sont perdus.

Je promets que j'irai à GENTIOUX cet hiver parce que je ne crois qu'en ce que je vois. Mais n'oubliez pas non plus qu'il serait prudent que les automobilistes soient équipés de pneus hiver.

M^{me} GRAVERON. – Il n'est pas possible d'organiser une assemblée plénière décentralisée.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si, à PALLIER où nous pourrions être pris en otage !

Je vous propose de suspendre la séance pour déjeuner ou, si vous préférez, les commissions peuvent se réunir dès à présent. (*Assentiment général.*)

Les commissions vont donc se réunir, mais avant de suspendre la séance, je dois porter à votre connaissance que j'ai décidé la décharge de fonction de M. Philippe METGE.

J'engage les première, troisième et cinquième commissions à se réunir tout de suite. Je suspends donc la séance pour quelques instants.

Suspendue à treize heures, la séance est reprise à treize heures dix.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La séance est reprise.

Nous allons procéder au vote sur les vœux et motions qui viennent d'être examinés par les commissions.

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la première commission sur la motion présentée par Franck FOULON ?...

M. SAUTY, président de la commission. – L'avis de la commission a été favorable.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous la rappelle :

SITUATION FINANCIÈRE DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

**Motion présentée par M. Franck FOULON
Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique,
des finances et des bâtiments
Conseiller départemental du canton de BOUSSAC,**

« Depuis plusieurs années, les Conseils départementaux, dépendants financièrement des dotations de l'État, alertent celui-ci de la dégradation de leur situation financière.

« Si l'impérieuse nécessité de l'autonomie fiscale des Conseils départementaux ne peut être atteinte que par la mise en place) que par la mise en place d'un financement robuste, évolutif et pérenne des AIS et de l'ASE, la maîtrise des dépenses sociales est un enjeu au moins aussi important. En effet, les hausses de dépenses sociales sont continues depuis plusieurs années, venant entamer l'épargne brute du Conseil départemental et, en conséquence, les dépenses d'investissements. Selon la Direction générale des collectivités territoriales, les dépenses d'investissements des Conseils départementaux baisseront de 9,6 % en 2025 par rapport à l'année précédente. Ce sont ainsi des routes, des collèges, des casernes du SDIS qui ne seront pas rénovés en raison de la réduction des dépenses d'investissement.

« Depuis dix ans, la situation financière du Conseil départemental de la Creuse s'était améliorée, permettant de dégager un excédent cumulé de 32 millions d'euros à la fin de l'année 2023. Durant cette même période, la capacité de désendettement était passée de 12,2 années à 4,7 années. Cependant, entre 2024 et 2025, le Département de la Creuse a vu, sans pouvoir agir, ses recettes chuter de 14,7 millions d'euros et ses dépenses de fonctionnement augmenter de 4,7 millions d'euros. Bien que les réserves accumulées depuis dix ans permettent d'amortir le choc, elles ne sont pas infinies.

« **C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,**

« **Demande à M^{me} ou M. le Premier ministre de :**

- **Garantir la pérennité financière des Conseils départementaux,**
- **Rationaliser la dépense sociale,**
- **Permettre aux Conseils départementaux de trouver de nouvelles recettes. »**

Je la mets aux voix. (Adoptée à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la deuxième commission sur la motion présentée par Catherine DEFEMME ?

M^{me} CHARTRAIN, présidente de la commission. – L'avis de la commission a été favorable.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Elle est ainsi rédigée :

POUR LA RECONNAISSANCE DU RÔLE DES DÉPARTEMENTS DANS LA POLITIQUE TOURISTIQUE

**Motion présentée par M^{me} Catherine DEFEMME
Vice-présidente du Conseil départemental
Conseillère départementale du canton d'AHUN
Présidente de Creuse Tourisme**

« Dans un contexte d'instabilité gouvernementale et de réformes envisagées des compétences locales, le Conseil départemental de la Creuse réaffirme le rôle essentiel des Départements dans la définition et la mise en œuvre d'une politique touristique ambitieuse, durable et ancrée dans l'identité de chaque territoire.

« Le tourisme constitue un levier majeur de développement économique, d'attractivité et d'emploi. Forts de plus de 2 000 destinations touristiques, les Départements disposent d'une connaissance fine des ressources locales et d'une capacité unique à coordonner les acteurs autour d'une stratégie respectueuse des patrimoines naturels, culturels et humains.

« Affaiblir ou transférer la compétence touristique des Départements reviendrait à fragiliser la cohérence territoriale et à diluer les dynamiques locales. En complémentarité avec les communes et les intercommunalités, les Départements garantissent une approche globale, équilibrée et innovante, intégrant les enjeux environnementaux, numériques et inclusifs.

« C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Demande à M^{me} ou M. le Premier ministre de conforter le Département dans son rôle d'acteur de référence du tourisme de demain. »

Je la mets aux voix. (Adoptée à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la troisième commission sur les motions que vous avez examiner ?...

M. MORANÇAIS, président de la commission. – La commission a émis un avis favorable sur toutes les motions, sans modification.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous les rappelle :

RÉOUVERTURE DU SERVICE DE RADIOTHÉRAPIE DE L'HÔPITAL DE GUÉRET

**Motion présentée par M. Guy MARSALEIX
Conseiller départemental du canton de BONNAT,**

« Depuis le 10 février dernier, le service de radiothérapie du centre hospitalier de Guéret est fermé faute de personnel soignant qualifié. Cela fait donc plusieurs mois que les Creusois sont sans solution pour se soigner localement, alors même que le centre hospitalier est équipé du matériel le plus moderne. Les patients doivent donc se rendre à Limoges, Châteauroux ou Clermont-Ferrand, générant stress et fatigue, afin d'être soignés.

« Si un radiothérapeute a pu être recruté, le recrutement d'un radiophysicien fait toujours défaut pour permettre la réouverture du service. À ce jour, les patients demeurent sans information d'une quelconque date de réouverture du service et sont laissés en grande difficulté, face à des pathologies graves qui nécessitent des soins urgents et de proximité.

« C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 10 octobre 2025,

« Demande à M^{me} ou M. le Premier ministre de prendre toutes les mesures pour qu'un radiophysicien puisse être recruté, afin d'assurer cette mission de service public auprès des patients creusois. »

POUR L'AVENIR MÉDICAL DE LA CREUSE

**Motion présentée par M. Patrice MORANÇAIS,
Conseiller départemental du canton de GOUZON**

« En quatre mois, deux médecins généralistes auront quitté notre territoire de l'est creusois. Ces départs, sans aucune piste de succession, laissent de nombreux patients totalement démunis et quasiment sans aucune solution alternative. Ces départs viennent s'ajouter à une sous-densité médicale importante dans l'ensemble du Département, malgré de forts investissements de l'ensemble des collectivités et professionnels de santé.

« Depuis des années, communes, intercommunalités et le Département investissent massivement – création de maisons de santé et cabinets pluriprofessionnels, aménagement et hébergement pour étudiants et internes, soutien à la formation et aux bourses pour attirer de jeunes professionnels. Ces efforts, s'ils ont contribué au maintien d'un maillage de proximité ne suffisent plus. Aujourd'hui, il est nécessaire d'aller plus loin.

« Les élus que nous sommes sont démunis et nous ne savons vraiment plus quelles solutions apporter pour pallier ce retrait brutal de d'offre et d'accès aux soins. Notre inquiétude est grande de voir les autres professionnels de santé – pharmacies, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes... – quitter la Creuse faute d'une présence de médecins prescripteurs.

« Le Conseil départemental, l'AMAC et l'AMR ont adressé collectivement, le 15 septembre 2025, un courrier commun au Directeur régional de l'ARS et au Premier ministre LECORNU pour demander le classement de l'ensemble du département en zone d'intervention prioritaire (ZIP). Cette demande exceptionnelle répond à la situation critique à laquelle sont actuellement confrontés les Creusois. Afin de permettre le déploiement uniforme des aides à l'installation, exonérations sociales et incitations pour les jeunes médecins, il est nécessaire que l'ensemble des communes de la Creuse soient classées en ZIP.

« Enfin, fidèle à son esprit d'innovation, la Creuse s'est portée volontaire pour devenir territoire pilote du projet France Santé, et démontrer qu'une organisation coordonnée des soins en zone rurale peut garantir l'égalité d'accès aux soins pour tous.

« C'est pourquoi le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 10 octobre 2025,

« Demande à M. le Premier ministre :

- de permettre le classement de l'ensemble du Département de la Creuse en Zone d'Intervention Prioritaire ;
- de prendre ses responsabilités, en tant qu'autorité compétente, en instaurant une forme de coercition à l'installation médicale. »

POUR LA RÉVISION DU « ZONAGE MÉDECINS »

**Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER
Conseiller départemental du canton de FELLETIN**

« Lors de la dernière réunion du Conseil territorial de santé figurait à l'ordre du jour la révision du « zonage médecins ». La carte et le tableau proposaient que seul le territoire d'AUBUSSON-FELLETIN – qui, en fait, remonte jusqu'à GOUZON – demeure classé en ZAC, zone d'action complémentaire. Tous les autres territoires creusois seraient en ZIP, zone d'intervention prioritaire. La différence est notable pour l'installation d'un médecin puisque, si certaines aides sont communes aux ZIP et aux ZAC, en revanche, en ZIP, les aides sont plus importantes :

- une majoration du forfait médecin de 10 à 50 % à partir du 1er janvier 2026 ;
- le versement d'une aide ponctuelle de 10 000 €, contre 5 000 € en ZAC ;
- la prise en charge des cotisations sociales durant 24 mois pour les médecins installés dans un délai de trois ans à compter de l'obtention du diplôme ;
- l'exonération partielle de l'impôt sur le revenu des rémunérations perçues au titre de la permanence des soins ambulatoires – 60 jours maximum par an.

« La définition du zonage repose sur un calcul très savant pour déterminer l'indicateur d'accèsibilité potentielle localisée, laquelle repose à son tour sur le temps d'accès au praticien, l'offre médicale de proximité, l'activité de chaque médecin...

« Après tous ces calculs, le secteur d'AUBUSSON-FELLETIN se retrouverait donc le seul classé en ZAC.

« Par ailleurs, la révision du zonage pour 2026 repose sur des chiffres de 2023.

« Heureusement l'ARS de Nouvelle-Aquitaine dispose officiellement d'une marge d'adaptation régionale. Aucun habitant, aucun patient ne pourrait comprendre que le secteur du Sud creusois soit le seul pénalisé par cette révision, d'autant plus que, depuis 2023, des médecins ont cessé leur activité. Ces cessations n'ont pas été compensées par autant d'installations, comme le montre un solde de moins cinq médecins entre 2022 et août 2025 sur tout le secteur. Cette baisse va s'aggraver dans les mois à venir.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 octobre 2025,

« Demande à l'ARS que ce projet de zonage des installations des médecins soit revu dans le sens d'une complète égalité territoriale. »

POUR LA CRÉATION D'UNE ÉCOLE VÉTÉRINAIRE

**Motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH,
Conseiller départemental du canton de BOURGANEUF**

« **Considérant** que plus de la moitié des vétérinaires exerçant en France, aujourd'hui, ont été formés à l'étranger ;

« **Considérant** que 53 % des primo-inscrits à l'ordre national des vétérinaires sont diplômés d'une école étrangère, notamment de Belgique, d'Espagne et de Roumanie ;

« **Considérant** que des écoles privées se créent – par exemple, à Rouen avec une école vétérinaire privée où l'année d'étude est facturée 18 000 € – mais répondent seulement en partie au besoin de formation non absorbé par les quatre écoles publiques ;

« **Considérant** la volonté exprimée régulièrement par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour qu'une école vétérinaire voie le jour à LIMOGES, au cœur du Limousin, terre d'élevage ;

« **Considérant** que la Région, volontariste et engagée pour ce dossier, est déterminée à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour sa réalisation ;

« **Considérant** que le bâtiment Omega Health, dont la première pierre a été posée à Limoges le 30 septembre dernier, pourrait accueillir dès la rentrée 2026 la sixième année de formation avant de déployer ensuite les autres années ;

« **Considérant** qu'un accord de principe pour la création de la sixième année à LIMOGES avait été donné par M. François BAYROU, alors Premier ministre ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 octobre 2025,**

« **Demande à l'État** de valider la création d'une école vétérinaire à LIMOGES. »

MANQUE D'ENCADREMENT AU SEIN DE COLLÈGES

**Motion présentée par M^{me} Delphine CHARTRAIN
Conseillère départementale du canton de GRAND-BOURG**

« Depuis plusieurs années, la santé des jeunes de France se dégrade, et plus spécialement leur santé mentale. Celle-ci doit faire l'objet d'une préoccupation particulière.

« Dans certains collèges de Creuse, l'infirmier(ère) scolaire n'est présent(e) qu'un seul jour par semaine, le (la) psychologue de l'éducation nationale qu'un jour par mois, avec parfois l'absence de conseiller principal d'éducation pendant la moitié de la semaine. Cette accumulation d'absences de ces personnels dans certains collèges nuit à la bonne prise en charge des élèves en cas de difficultés et contribue à dégrader les conditions de travail des personnels de ces collèges. Ainsi, le manque de personnels d'encadrement des collégiens, notamment en santé, est préjudiciable pour leur épanouissement et leur réussite scolaire.

« Enfin, le renforcement de la présence de professionnels de santé au sein des collèges ainsi que des conseillers principaux d'éducation ne peut que rejoindre le travail lancé par l'État cet automne dans le développement des compétences psychosociales (CPS) en Creuse, qui s'inscrit dans la poursuite de celui engagé par le Conseil départemental depuis plusieurs années déjà.

« C'est pourquoi le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 10 octobre 2025,

« **Demande à M^{me} ou M. le Premier ministre :**

- **de renforcer** le nombre de psychologues et d'infirmières de l'éducation nationale dans les collèges de Creuse,
- **d'augmenter** le temps de présence des CPE dans les collèges où n'y en a pas à temps plein.

Je les mets, successivement, aux voix.

(Adoptées à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la cinquième commission sur la motion d'urgence présentée par M^{me} GALBRUN et M. FILLOUX ?

M. MORANÇAIS, président de la commission. – La commission a émis un avis favorable.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous la rappelle :

AVENIR DE LA LIGNE POLT

Motion d'urgence présentée par Marie-France GALBRUN et Patrice FILLOUX, Conseillers départementaux du canton de LA SOUTERRAINE

« Suppressions de trains et dysfonctionnements du matériel ferroviaire caractérisent depuis trop longtemps la ligne ferroviaire POLT. Faute d'entretien et de renouvellement, les locomotives tombent en panne. Les retards peuvent atteindre plusieurs heures, alors que la qualité, la régularité et la fiabilité de l'offre ferroviaire constituent un enjeu d'égalité territoriale. Parallèlement, une mauvaise organisation des travaux de rénovation de la ligne par SNCF Réseau aboutit à des suppressions durables du service : depuis la fin avril, d'importants travaux affectent la ligne dans le Loiret et la circulation est totalement interrompue en journée, depuis le mois d'août. À la dégradation continue du service, aux défaillances du matériel et aux suppressions de trains s'ajoute un sous-financement du schéma directeur de la ligne, marqué par des retards et par la question de date de livraison des rames Oxygène.

« **Considérant** que les usagers de la ligne POLT subissent des avaries et incidents techniques, des suppressions de trains et des retards à répétition ; considérant qu'usagers, élus et acteurs économiques sont alarmés par la chute de l'attractivité et de l'accessibilité territoriales ainsi provoquée par des problèmes structurels et par une planification inadéquate des travaux de rénovation de la ligne ;

« **Considérant** que cette situation contredit tant les objectifs proclamés par l'État d'un véritable pacte d'attractivité et de développement pour la Creuse que le statut de train d'équilibre du territoire (TET) de la ligne POLT ; considérant que cette dernière constitue non seulement un axe national stratégique et structurant, mais une ligne vitale d'aménagement et de cohésion du territoire ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 octobre 2025,**

« **Demande à M. le Premier ministre** de veiller à ce que la ligne POLT redevienne une liaison ferroviaire performante, et à cette fin :

- **de donner** à la SNCF les moyens nécessaires à une parfaite maintenance du matériel roulant et des locomotives afin d'assurer un service régulier, ponctuel et fiable ;
- **de veiller** à la mise en œuvre d'un second schéma directeur pourvu de financements adaptés et assurant un net accroissement du nombre de dessertes ainsi que des tarifs attractifs ; d'intégrer à ces fins la ligne POLT au plan d'investissement dans les infrastructures de transports présenté en 2023 dans le cadre de la « planification écologique » ;
- **d'accélérer et d'amplifier** la modernisation de la ligne afin qu'elle soit achevée d'ici 2030 avec des tarifs réduits pour les voyageurs en compensation des impacts négatifs des travaux sur la qualité du service ;
- **de remettre** en place les agents d'accueil et de sécurité ferroviaire à la gare de LA SOUTERRAINE et d'accroître la desserte quotidienne de celle-ci. »

Je la mets aux voix. (Adoptée à l'unanimité.)

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

La séance est levée.

La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter du 20 octobre 2025, les délibérations publiées sous forme électronique sur le site internet de la collectivité, pour une durée de deux mois et transmises au représentant de l'Etat dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h15

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Valérie SIMONET

Catherine GRAVERON